



Actes du congrès national de l'ANDEV

Parents, ville, école :
construire une alliance éducative
Utopie ou réalité ?

Brest, 7, 8 et 9 décembre 2016

2017 Éditions WEKA – 39, boulevard Ornano – F. 93288 Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 53 35 16 00 – Fax : 01 53 35 17 01

Directrice de publication : Nathalie Marthe-Bismuth
Éditeur : Laurent Darras
Responsable de production : Olivier Lagrange
Chargée de publication : Pascale Roméo
Composition et mise en pages : Nord Compo
Impression : ISIPRINT – F. 93210 La Plaine-Saint-Denis
Imprimé en UE, 2017

Parution : 4^e trimestre 2017
Tous droits réservés – Reproduction interdite
ISBN 978-2-7337-0993-1

« Il ne s'agit pas de fabriquer des hommes tous conformes à un modèle, ayant tous appris les mêmes réponses, mais des personnes capables de formuler de nouvelles questions. »

Albert Jacquard,
*Abécédaire de l'ambiguïté. De Z à A :
des mots, des choses et des concepts,*
Éditions du Seuil,
coll. « Point virgule », 1989



Sommaire

Remerciements.....	11
Présentation du congrès.....	13
Chap. 1 – Ouverture du congrès	15
Journée du mercredi.....	15
Discours de Rozenn Merrien, présidente de l’ANDEV	16
Allocution de Bernadette Abiven, première vice-adjointe au maire de Brest, en charge des Finances	20
Chap. 2 – Conférences du mercredi	23
Introduction : Parents premiers éducateurs ? Parents, institutions, professionnels : quelle place pour chacun ?.....	23
Première conférence La parentalité à l’épreuve de l’histoire et de la société	24
Deuxième conférence Les parents : interlocuteurs compétents et pertinents ? La construction d’une relation exigeante et bienveillante entre les parents et les professionnels de l’éducation	31
Chap. 3 – Ateliers du jeudi	37
Introduction de Catherine Le Poizat, membre de la commission permanente de l’ANDEV Parents, ville, écoles, les chemins d’une alliance éducative	37

Atelier 1 – Familles éloignées : comment leur rendre l'école et les espaces éducatifs accessibles ?	40
Atelier 2 – Conseils d'école : comment accompagner les parents délégués ?	53
Atelier 3 – Politiques éducatives locales : quelle place pour les parents dans leur construction et leur mise en œuvre ?	62
Atelier 4 – Enfants porteurs de handicap : accompagner le parcours des parents dans les différents lieux éducatifs.....	77
Atelier 5 – Mixité sociale à l'école : comment les parents peuvent-ils s'emparer de cette question ?	84
Ateliers 6 et 12 – Vivre ensemble, comment continuer malgré les actes terroristes, l'exigence sécuritaire ? Quels impacts sur la relation aux familles ? Sur les enfants ?.	91
Atelier 7 – Les représentants des parents d'élèves dans les quartiers populaires : un engagement transformateur ?.....	101
Atelier 8 (annulé, faute de participants).....	
Atelier 9 – Formation professionnelle des différents personnels de l'éducation : comment enseigner la prise en compte de la relation aux familles ?	107
Atelier 10 – Écoles alternatives et écoles à l'étranger : la place des parents	115
Atelier 11 – Participation des parents et participation citoyenne : comment cheminer de l'une à l'autre ?	125
Chap. 4 – Synthèse de Régis Cortesero, sociologue Injep.....	131
Parents, ville, école, les chemins d'une alliance éducative.....	131
Chap. 5 – Conférence du vendredi.....	135
Quelle place pour les parents dans la construction et la mise en œuvre des politiques éducatives locales ?	135

Présentation de l'association Collporterre par Gwendal Briand.....	137
Intervention du médiateur académique, Denis Schenker.....	142
Chap. 6 – Clôture du congrès	145
Allocution de Rozenn Merrien, présidente de l'ANDEV	145
Bibliographie.....	147
Les bibliographies proposées par les intervenants et les animateurs du congrès	147
Atelier 1 – Familles éloignées : comment leur rendre l'école et les espaces éducatifs accessibles ?.....	148
Atelier 2 – Conseils d'école : comment accompagner les parents délégués ?	150
Atelier 3 – Politiques éducatives locales : quelle place pour les parents dans leur construction et leur mise en œuvre ?	150
Atelier 4 – Enfants porteurs de handicap : accompagner le parcours des parents dans les différents lieux éducatifs.....	151
Atelier 5 – Mixité sociale à l'école : comment les parents peuvent-ils s'emparer de cette question ?	152
Ateliers 6 et 12 – Vivre ensemble : comment continuer malgré les actes terroristes, l'exigence sécuritaire ? Quels impacts sur la relation aux familles ? Sur les enfants ?.	153
Atelier 7 – Les représentants des parents d'élèves dans les quartiers populaires : un engagemment transformateur ?.....	156
Atelier 10 – Écoles alternatives et écoles à l'étranger : la place des parents	156
Atelier 11 – Participation des parents et participation citoyenne : comment cheminer de l'un à l'autre ?	157
Table ronde.....	157
Et pour finir.....	157



Remerciements

L'ANDEV, en la personne de Rozenn Merrien, sa présidente, remercie toutes les personnes qui ont contribué par leurs écrits ou interventions à la production de ces actes. Un grand merci donc :

À tous nos intervenants,

À notre grand témoin, Régis Cortesero,

Aux membres de la commission permanente de l'ANDEV pour leurs relectures et leurs corrections, avec un remerciement particulier à Bernard Maillard,

Aux animateurs des ateliers et tables rondes,

Aux membres du comité de pilotage du congrès,

À Janine Bouvat pour la coordination de ces actes écrits.

Présentation du congrès

« Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants » : ce postulat qualifie le rôle des parents depuis des années dans les débats autour de la coéducation. L'école républicaine elle-même – qui s'est construite à son origine contre la famille et sur la notion d'obligation scolaire – proclame aujourd'hui (et la loi de refondation de l'école le réaffirme) que les parents ont un rôle actif à jouer dans la réussite de leurs enfants. Pourtant cette affirmation d'un rôle premier ne va pas toujours de soi, et elle est en réalité loin d'être partagée par tous. Les parents sont souvent perçus par les professionnels comme intrusifs, tout-puissants, démissionnaires, démissionnés, opposés à certaines valeurs de laïcité..., postures rendant difficile la construction d'un modèle de parents coéducateurs.

Parents coéducateurs... Cette notion paraîtrait sans doute ahurissante si elle était exposée dans certains pays, ou si on la transposait ne serait-ce que 50 ans plus tôt en France. Ce sont en effet les parents qui ont dû déléguer une part de leur autorité, de leur responsabilité, à des acteurs éducatifs en qui ils ont été sommés d'avoir confiance (enseignants, animateurs, professionnels de santé, culturels, artistiques...). Ils ont subi, dans le même temps, des règles imposées par la puissance publique : droits de l'enfant, protection des mineurs, objectifs éducatifs posés par les différents acteurs, règlements divers et variés... L'ensemble de ces dispositions s'impose naturellement à tous les acteurs éducatifs aujourd'hui et les parents sont contraints de les appliquer, même lorsque leur vision de l'éducation est très éloignée de ces préceptes. L'adhésion des parents à ces – à nos – règles est réputée acquise, par la loi, ou grâce à la signature apposée sur les documents que nous leur fournissons, malgré les limites bien connues de la contractualisation entre deux entités inégales (une institution, un parent).

L'ANDEV, comme la plupart des mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, part du principe que, sans les parents, il ne peut y avoir d'alliance éducative. Pour autant, cet objectif est posé depuis plusieurs décennies sans jamais être complètement atteint, ce qui interroge les pratiques des professionnels et, au-delà, l'implication des différents acteurs institutionnels sur ce

sujet. Travailler sur la notion de parentalité doit nous conduire à élargir notre vision de cet acteur éducatif protéiforme et du rôle qui est le sien dans la communauté éducative : inégal socialement et culturellement, trop proche ou trop loin de l'école, il ne doit en aucun cas être envisagé uniquement sous la « forme » du délégué de parents d'élèves, trop réductrice. Une véritable alliance éducative ne peut être formée ni avec les seuls parents volontaires, ni avec les seuls professionnels volontaires.

Ceux-ci, en miroir, présentent en effet les mêmes postures : trop loin, trop proches, intrusifs, démissionnaires... Mobiliser les énergies autour de la question parentale doit devenir une priorité. Il s'agit de repositionner le pouvoir d'agir des parents en interrogeant nos pratiques dans les missions qui nous sont confiées. Comment le directeur de l'éducation, dans son rôle d'« ensembleur éducatif », peut-il agir pour que la parole et l'action des parents soient reconnues et considérées dans la communauté éducative ? Comment peut-il s'en faire le promoteur sans les interpréter et en faisant en sorte qu'elles soient recevables pour le reste des acteurs ?

Nous entendons faire de ce congrès un point d'étape décisif pour contribuer à construire cette « alliance éducative » faite de droits et de devoirs, mais aussi de dialogue au service de la réussite de tous les enfants et adolescents.

La commission permanente de l'ANDEV,

Avec des remerciements particuliers à Bernard Meyrand,

Novembre 2016

1

Ouverture du congrès

Journée du mercredi

Les congressistes sont accueillis par Matthieu Gallou, président de l'UBO, université de Bretagne occidentale, professeur agrégé de philosophie, spécialiste de l'histoire de la philosophie antique et médiévale.

Rozenn Merrien, présidente de l'ANDEV, ouvre le congrès, suivie par l'allocution de Bernadette Abiven, première vice-adjointe au maire de Brest, en charge des finances et la projection vidéo¹ de Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, effectuant des propositions et recommandations.

1. Lien Internet : <https://www.youtube.com/watch?v=cklyYwMBQ6A>

Discours de Rozenn Merrien, présidente de l'ANDEV

Madame la première maire adjointe,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

C'est à Brest que nous nous réunissons, au bout de la Terre, pour ce 24^e congrès de l'ANDEV, qui annonce en 2017 les 25 ans de l'ANDEV.

C'est la deuxième fois que l'ANDEV se réunit à Brest.

Je tiens à saluer Paul Monnoyer qui a eu l'heureuse idée de nous proposer cette escapade bretonne et à remercier Marc Sawicki, maire adjoint à la politique éducative locale, qui a relevé le défi de nous accueillir et a grandement facilité avec les services de la ville l'organisation de nos rencontres.

Un grand merci à l'équipe organisatrice, animée par Marie-Jo, supportée par Marion ! Nombre de personnes se sont mobilisées (animation des ateliers, des conférences et des tables rondes...) dans l'ombre et la lumière, qui ont su nous concocter un joyeux cocktail de réflexions, de débats d'idées et d'animation, mêlé de quelques surprises et nouveautés dans la vie de notre association.

Remerciements aux partenaires financiers, sans qui cette manifestation n'aurait pu se tenir, et plus particulièrement au président de l'université de Bretagne occidentale, qui nous accueille dans ses locaux.

Ce congrès réunit, vous le verrez, vous les rencontrerez, de nombreux acteurs de la vie locale :

- les compagnons de route historiques de l'association (élus, associations d'éducation populaire, acteurs de la formation et autres partenaires de la fonction publique territoriale...);
- des partenaires pertinents et adaptés au sujet qui nous réunit (des chercheurs viendront partager le fruit de leurs travaux, des parents et fédérations de parents...).

Ces participations nombreuses et spontanées démontrent la richesse du réseau d'acteurs au sein duquel notre association évolue.

Pour ce 24^e congrès de l'ANDEV, comme chaque année, nous allons vous proposer, nous proposer, de faire un **pas de côté** ensemble :

- un **pas de côté** dans notre trépidante vie professionnelle, succession de réunions, rencontres, réponses à apporter, actions à évaluer... ;
- un **pas de côté** pour prendre le temps de la réflexion partagée, se souvenir du « pourquoi nous sommes là... ».

Pour ouvrir ce pas de côté, je vous propose un petit détour par le XIX^e siècle, à travers une intervention de Jean Jaurès du 21 octobre 1886 :

« Dans quelques années, quand la plupart des écoles nécessaires auront été construites, demain quand les maîtres seront payés par l'État, quand le souvenir des sacrifices consentis par les communes et des droits que ces sacrifices leur conféraient aura disparu, que verrons-nous ? Je le crains, insouciance des communes et arrogante tutelle de l'État.

À l'avenir, les programmes seront discutés bien loin des familles, tout contrôle leur échappera. Et même jusqu'à la pensée d'en exercer un.

Le peuple sera obligé de subir passivement un enseignement qu'il n'aura pas préparé. »

Je ne reviendrai pas sur l'insouciance crainte par Jaurès des communes, l'histoire en a voulu autrement ! Mais plutôt sur la question posée de la participation et de la place des parents, débat vieux (presque) comme le monde !

Aujourd'hui, il semble exister, dans notre système éducatif, un **consensus** autour du lien établi entre implication des parents et réussite des enfants. Le principe d'une relation avec les parents s'est ainsi imposé... On ne peut donc plus rêver d'une école, d'un accueil de loisirs, « débarrassés des parents ».

Au sein des politiques éducatives locales, à l'école, parfois, les parents sont encore considérés comme un **public cible**, usager final d'une politique élaborée pour eux, souvent sans eux, productrice des inégalités du système... Les actions mises en œuvre soutiennent alors les parents, cherchent à rapprocher ceux qui sont les plus éloignés de l'école.

Est-ce vraiment les parents qui sont éloignés de l'école ? C'est probablement aux institutions de se questionner et d'inverser le regard.

Autre principe partagé par tous : la famille est le premier éducateur et c'est parce qu'elle accepte de confier son enfant qu'elle crée le concept de coéducation.

Finalement, nous, professionnels (directeurs de l'éducation, enseignants, acteurs associatifs...), n'existons que par la volonté des familles ! Cela ouvre à un peu d'humilité...

En conséquence, accepter le ou les parents comme **acteurs éducatifs**, c'est accepter de construire avec les parents tels qu'ils sont (loin du parent idéal décrit par Pierre Périer, partageant les codes et les normes institutionnels), de co-construire, collaborer avec des parents « réels », légitimes à faire entendre leur voix sur le fonctionnement des services publics et les inégalités qu'ils produisent.

Les familles sont donc reconnues comme **partenaires de l'école, de l'action publique** avec des droits affirmés. Déjà, la loi d'orientation de 1989 décrit les parents comme « *partenaires permanents et à part entière de la communauté éducative* », position confortée par la loi pour la refondation de l'école.

Reconnues, les familles sont même aujourd'hui largement invitées, voire attendues, à participer, à coopérer... paradoxalement parfois jusqu'à l'injonction, à laquelle certains parents ne répondront pas ! C'est là le risque du partenariat inégal, de la coopération inéquitable, encore une fois décrite par Pierre Périer.

La **confiance** ne se décrète pas, elle se construit dans la récurrence, l'habitude partagée du dialogue permanent, dans la communication et l'écoute.

Vous l'avez compris, à travers la problématique, nous ne sommes pas venus ici, à Brest, pour interroger uniquement le positionnement de **l'école qui s'est créée contre, ou tout du moins sans les parents**, pour observer sa métamorphose engagée, la commenter, à distance...

Nous sommes venus ici à Brest pour interroger le positionnement de chaque acteur éducatif, celui de l'école, bien sûr, mais également le nôtre en tant que **cadre des collectivités territoriales en charge des questions éducatives**, et ainsi porter notre regard non sur les parents d'élèves uniquement (en revenant sur la question largement débattue de la représentativité, par exemple) mais sur le parent tout court, citoyen à part entière !

La ville est l'interface entre les différents acteurs du territoire dans l'élaboration, la construction des politiques publiques éducatives du territoire.

Comment alors ne pas passer à côté de la place des parents dans le projet ?

Dans ce cadre, quelle peut être la participation des parents aux décisions et aux choix relatifs à leur enfant ? Quelle peut être la contribution des parents à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent, dans le respect de ce qu'ils sont des individus tous différents, probablement libres, créatifs, imaginatifs ?

Comment ce rôle de parent peut-il mobiliser plus largement l'investissement citoyen ?

Et bien sûr quel rôle peut, ou doit jouer, le cadre en charge des questions éducatives locales dans la construction partagée d'une alliance éducative forte avec les partenaires locaux de l'État, en premier lieu l'Éducation nationale, et les acteurs associatifs du territoire, capables de répondre aux défis actuels autour de valeurs partagées, capables de fédérer ensemble autour d'un projet collectif qui fasse sens ?

C'est un des défis à venir des projets éducatifs territoriaux de conjuguer ces énergies qui peuvent mûrir entre la ville, l'école et les parents, de construire des politiques éducatives pensées comme partagées et participatives, au service des enfants et des jeunes du territoire.

C'est en tout cas le défi que nous vous proposons durant ces 3 journées.

Je nous souhaite un bon congrès !

Allocution de Bernadette Abiven, première vice-adjointe au maire de Brest, en charge des Finances

Mesdames, messieurs,

Les questions éducatives sont un enjeu fort pour Brest et ce, j'y reviendrai, pour diverses raisons. C'est donc avec un très grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre ville, en ouverture de ce congrès. Je le fais en mon nom et au nom de François Cuillandre, maire de Brest. Vous serez ce soir reçus à l'hôtel de ville par Marc Sawicki, en charge à Brest de la politique éducative locale, mais je voudrais évoquer devant vous ce matin quelques sujets autour de l'éducation dans nos villes.

L'éducation est en effet un axe fort de toute politique municipale.

Elle l'est, et vous le savez bien, de par la loi.

Elle l'est, c'est le cas ici à Brest et dans beaucoup de nos villes, par l'importance que nous élus, y accordons. Cela se traduit par une double mobilisation pour nos villes : des choix budgétaires qui amènent à consacrer une part très importante de nos budgets aux questions éducatives, et des choix en matière de ressources humaines.

À l'heure où certains se plaisent à critiquer le travail des fonctionnaires et l'existence même du statut de la fonction publique territoriale, je redis ici combien de telles affirmations portent en elles de lourdes conséquences sur la manière dont nous pourrions demain mettre en œuvre le service public local – cela y compris dans tous ces domaines de politique éducative à l'échelle de nos territoires.

Par ailleurs, le contexte que vivent actuellement toutes nos collectivités en matière financière, par la contribution à la réduction des déficits publics, doit nous amener à reposer sur la table, sans crainte, **les priorités, les choix, les actions éducatives** que nous menons. Sont-ils adaptés aujourd'hui, portent-ils sur les axes qui sont pour nous prioritaires, participent-ils toujours pleinement à la construction d'une plus grande citoyenneté dans nos villes ?

Vous êtes ici dans une ville, une région, où l'éducation représente pour beaucoup de familles un levier fort. Cela représente à la fois pour nous une pression indéniable, mais aussi et surtout une opportunité formidable pour renforcer notre territoire. C'est là qu'il faut rechercher, je crois, une des raisons à

notre mobilisation sur toutes ces questions éducatives. Ainsi, vos rencontres précèdent de quelques mois les rencontres nationales des projets éducatifs qui auront lieu en mars prochain. Ainsi, vos rencontres vont se nourrir de nombreux exemples ou réflexions qui nous animent au quotidien.

En choisissant ce thème du lien aux parents – à tous les parents –, vous illustrez pleinement combien aujourd’hui les questions éducatives doivent se partager, combien une politique éducative forte à l’échelle d’un territoire est **une construction collective, une dynamique partagée**. Bien sûr, cela est plus complexe à faire émerger au quotidien, mais je suis sûre que tous les exemples qui nourriront vos échanges en montreront tout l’intérêt.

Vous êtes ici à la faculté Victor Segalen. En l’inaugurant en octobre 1994, le Président Mitterrand, disait ceci :

« Comment voulez-vous parler d’une démocratie, d’une société aussi équilibrée que possible, en tout cas de bonne volonté, de progrès, s’il n’y a pas un accès possible, égal, à tout enfant, adolescent, fille ou garçon [...], s’il y a une sélection du savoir, si une nation ne choisit pas l’éducation nationale comme la priorité absolue qui passe avant toutes les autres ? »

Dans quelques mois nous devons tous, en citoyens, faire des choix forts pour notre pays. Ces choix auront aussi des conséquences sur nos territoires, la manière dont nous mettrons en œuvre nos priorités, nos actions au quotidien. Il me semblait important, en ouverture de vos travaux, de rappeler ces quelques mots prononcés lors de l’inauguration de cette faculté qui accueille aujourd’hui, à Brest, vos travaux.

Ce partage du savoir est au cœur de nos politiques et dans quelques semaines, début janvier, nous ouvrirons à quelques pas d’ici, aux Capucins, ancienne zone militaire en cours de rénovation, une médiathèque à laquelle nous avons donné le nom de François Mitterrand. Cette médiathèque est le plus important investissement culturel de notre territoire ces dernières années, preuve s’il en était besoin de l’importance que nous accordons au partage des connaissances, à l’éducation et la culture, pour permettre à tous de se construire en citoyen libre.

Quelques mots enfin pour vous inviter, toutes et tous, à découvrir notre ville à l’occasion de votre venue. Vous y découvrirez une ville multiple, une ville maritime, une ville fière de son histoire, fière de ce qu’ici, génération après génération, des femmes et des hommes ont construit, ont reconstruit. Vous y découvrirez une métropole qui a fait de la solidarité, de l’innovation, les socles de son développement. Vous y découvrirez l’envie de revenir à Brest.

Je vous remercie !

2

Conférences du mercredi

Introduction : Parents premiers éducateurs ? Parents, institutions, professionnels : quelle place pour chacun ?

2 conférences introduisent ce congrès 2016 : « La parentalité à l'épreuve de l'histoire et de la société » et « Les parents : interlocuteurs compétents et pertinents ? La construction d'une relation exigeante et bienveillante entre les parents et les professionnels de l'éducation ».

■ Animatrices

- **Laure-Hélène Barsacq**, directrice du pôle éducation, vie citoyenne et solidarités de la ville de Buc, membre du bureau national de l'ANDEV ;
- **Aurélié Toutain-Guivarch**, directrice petite enfance-affaires scolaires de la ville de La Celle Saint-Cloud, membre de la commission permanente de l'ANDEV.

En introduction à la conférence, les animatrices improvisent sur le thème : « On en a marre des parents ! »

Première conférence

La parentalité à l'épreuve de l'histoire et de la société

Conférence de **Gérard Neyrand**, sociologue, professeur à l'université Toulouse III-Paul Sabatier, membre de l'équipe Cresco (Centre de recherches sciences sociales sports et corps).

Longtemps chercheur indépendant dans le cadre du laboratoire associatif Cimerrs (Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales), qu'il continue de diriger, Gérard Neyrand a développé son activité de chercheur dans le sens de l'étude des relations privées et leurs diverses formes de régulation. Il a abordé à de multiples reprises les effets des mutations sociales sur la sphère privée et sur les familles, tant au niveau du couple et des rapports de genre, de la parentalité et de la petite enfance, de l'adolescence et de la jeunesse.

DES MUTATIONS À L'ŒUVRE

Pour commencer, Gérard Neyrand souligne les mutations sociologiques produites ces dernières années à partir de 2 constats : on ne peut plus évoquer une famille au singulier, mais **des familles**. Par ailleurs, les unions franco-étrangères représentent 30 % des mariages.

L'effet est double : une désinstitutionnalisation et une fragilisation qui touchent le couple. Alors que le couple était institué par le mariage jusque dans les années 1960, il y a aujourd'hui déplacement de la vie sexuelle légitime par le concept de légitimité lié au consentement mutuel : les pratiques sexuelles légitimes sont désormais basées sur un échange entre 2 personnes consentantes. Par ailleurs, l'augmentation des séparations conjugales va de pair avec l'égalité et l'émancipation des femmes.

Le basculement intervient dans les années 1970, avec un taux de divorce qui passe de 10 à près de 50 % aujourd'hui. En 1950, 9 fois sur 10, les mariés n'avaient pas vécu ensemble au préalable.

Le mariage a donc perdu une part essentielle de sa fonction, sa fonction instituante. Il est aujourd'hui remplacé par le certificat de concubinage, voire le Pacs (1999), lequel concurrence à présent en nombre le mariage (il y a eu autant de Pacs que de mariages en 2015).

Enfin, 60 % des enfants naissent aujourd'hui hors mariage : c'est donc la venue de l'enfant qui fonde la famille. Les représentations de la conjugalité et de la vie en famille ont elles aussi profondément évolué : on préfère se séparer afin que l'enfant ne subisse pas les conflits. La fragilisation du couple est à l'œuvre : d'où l'émergence du conseil conjugal, de la médiation familiale, des gardes alternées (depuis 2002) et des ménages recomposés.

Les mœurs ont, elles aussi, profondément évolué, puisqu'on est passé d'un modèle de famille avec la femme au foyer (60 % en 1960) au modèle prédominant de la femme active aujourd'hui (83 %).

Et, paradoxe du double processus, on assiste à un renforcement de la politique de soutien à la parentalité depuis 40 ans.

DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES POUR FAIRE FACE À CES MUTATIONS

Face à la montée des risques de désaffiliation avec les séparations conjugales, il s'agit alors, pour préserver les liens, de renforcer les dispositifs de soutien des parents.

Le taux de désaffiliation paternelle (60 % en 1970) a chuté à 40 % en 2006. Il n'est que de 10 % pour les mères, ce qui montre peut-être l'efficacité des mesures prises par la suite.

En 1970, la puissance paternelle est remplacée par l'autorité parentale partagée. La loi dispose que désormais « *les 2 époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille* ».

La loi de 1975 (on est alors à 17 % de divorces) a facilité les procédures en adjoignant le divorce par consentement mutuel au divorce pour faute. Commence alors l'introduction de la gestion des rapports parents-enfants et de la notion de « l'intérêt supérieur de l'enfant », principe juridique international affirmé en 1989 par la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide).

On assiste dès lors à des tensions avec les associations de pères qui revendiquent leur place. Il faut attendre 1987 (pour les parents divorcés), puis 1993 (loi sur l'autorité parentale) pour que le droit considère le maintien du lien aux 2 parents comme agissant sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans le domaine de la coparentalité, l'évolution du droit a mis un certain temps à rattraper l'évolution sociétale. Il y a bascule de l'autorité paternelle à l'autorité conjointe. La boucle est bouclée en 2002 avec la reconnaissance par la loi de la résidence alternée.

Rappelons au passage que la précarisation maternelle est une réalité : plus d'une femme sur 3 chef de famille monoparentale se situe en dessous du seuil de pauvreté.

Beaucoup d'initiatives sont prises dans le monde associatif pour accompagner ces évolutions : crèches parentales fédérées en 1980 par l'Acepp (Association des collectifs enfants parents professionnels), universités populaires de parents, lieux d'accueil parents...

Des lieux d'accueil enfants-parents – parmi lesquels l'ouverture, en 1979, de la Maison verte de Françoise Dolto – sont construits pour prévenir les troubles somatiques lors des séparations précoces. On assiste aujourd'hui au développement de ceux-ci : selon l'enquête du Furet¹, on recense plus de 1 000 lieux d'accueil.

Ce sont des structures de médiation familiale quand il y a notamment besoin d'un tiers pour que l'enfant puisse maintenir un lien avec un de ses 2 parents.

En 1990, le ministère de la Justice reconnaît la pertinence de ces lieux d'initiatives pour la médiation familiale, avec la création, en 1995, d'une ligne budgétaire de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales). À la fin des années 1990, il y a injonction de l'État pour l'ouverture de ces structures et de l'école aux parents.

Les années 2000 voient la mise en soutien et l'ouverture des institutions éducatives aux parents par les textes : Reaap (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité), Comité national de la parentalité (2010) et désignation en 2013 des caisses d'allocations familiales comme pilotes des Reaap. Le maintien des positionnements est global quelle que soit la couleur politique des gouvernements, avec une volonté de formalisation des mises en réseaux. Néanmoins certaines orientations, voire les moyens à l'œuvre, peuvent varier.

2012 : UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE AUTOUR DES MODÈLES FAMILIAUX ET DES DISCOURS TENUS

Nous avons vu qu'en 1960 40 % des femmes travaillaient (pour 86 % des hommes), et qu'aujourd'hui elles sont 83 % à travailler.

Dans ce contexte, la question de l'attachement et de la séparation de l'enfant à sa famille devient prégnante. L'enfant doit en effet être accueilli de plus en plus tôt en accueil collectif.

1. Henriette Scheu (dir.), *Lieux d'accueil enfants parents et socialisations*, Le Furet, 2008, <http://www.lefuret.org/RECHERCHES/LAEPetSocialisationsRapport.pdf>

La théorie de l'attachement a pu un temps figer l'analyse : de la référence initiale au lien mère-enfant (la théorie de l'attachement formalisée par John Bowlby en 1958, confirmée en 1967 chez Donald Winnicott), la théorie a peu à peu évolué vers un élargissement de la figure tutélaire – pas forcément la mère – à la question de la place du père dans les années 1980-1990. Ainsi, l'affirmation de la mère comme seule figure d'attachement est concurrencée par d'autres figures : père, nourrice, gardienne... D'autres attachements, de niveau équivalent sur les tout-petits, sont étudiés. L'attachement n'est pas forcément monotropique : une pluralité d'attachements peut exister et serait même plutôt bénéfique pour l'enfant.

L'apparition d'un nouvel acteur peut créer un processus d'attachement : la personne professionnelle n'est pas forcément une intruse, ni un substitut parental, c'est une **partenaire** dans ce processus d'éducation. Elle est à regarder comme un processus de coordination.

L'enfant peut finir par être gardé à l'extérieur plus longtemps que dans la famille. La fusion peut s'opérer avec le père, pas simplement avec la mère : celle-ci devient alors opératrice de la « défusion » de l'enfant d'avec son père. Les acteurs éducatifs peuvent donc endosser des positions identiques selon la situation familiale et professionnelle.

Les rôles donnés, les fonctions, doivent être interrogés. La définition traditionnelle – la fonction maternelle (fonction de soins), la fonction paternelle (fonction d'autorité et de « défusion » entre la mère et son bébé) – s'efface au profit de la définition proposée aujourd'hui où le caractère construit (de par l'histoire et la culture) des oppositions femme/homme est évacué. Tout comme le sont les annexions à des fonctions traditionnelles : les papas « paternent » aujourd'hui avec leur propre style sans être des substituts des mamans. Le caractère universel de la famille nucléaire occidentale a vécu. Subsistent des débats d'actualité des effets sur l'identité sexuelle.

Chaque société a des formes familiales propres.

La possibilité d'un espace ouvert entre les enfants et un (les) parent(s) est devenue courante aujourd'hui afin de prévenir les troubles de la séparation. Ce possible est bien intégré même si les professionnels de la petite enfance se sont posé des questions à ce sujet. L'apport de la psychanalyse a été essentiel dans la connaissance de l'individu pouvant être vu comme un sujet clivé... À sa source, il y a le conflit, le décalage entre les rôles parentaux... même chez les professionnels. Gérard Neyrand cite l'exemple d'une éducatrice de jeunes enfants disant au père : « *Vous direz à la maman que je lui ai bien donné ses médicaments...* » Il est donc nécessaire de résoudre les conflits entre soi et soi...

Le processus de séparation ne met pas en jeu les mêmes temporalités selon les lieux : dans la petite enfance existe une forte expérience en ce

domaine avec des périodes d'adaptation (départ différé...). C'est un peu différent pour l'école maternelle : le moment de la séparation y est réputé plus brutal.

DES ÉVOLUTIONS POUR CES NOUVELLES DIMENSIONS DANS LES ANNÉES 1990

Certes, il y a pérennisation de ces initiatives, mais, depuis le choc pétrolier, avec la massification de la précarité, l'État social ne peut plus être l'État-providence. L'État a donc tendance à la délégation au milieu associatif (citons l'exemple des Restos du Cœur). Il y a donc un manque de moyens pour que la médiation familiale conserve le succès qu'elle mérite.

Nous sommes dans une situation paradoxale où les institutions aimeraient soutenir, mais n'en ont pas les moyens. Donc, à partir des années 1990, un nouveau modèle se développe : la mise en réseau et la coordination des actions (évoquées auparavant par le mouvement de coéducation). Les Reaap encouragent la responsabilisation des acteurs, la logique d'accompagnement des parents. La notion d'écoute est au cœur du défi des structures d'accueil invitées à traiter des situations de parentalités différentes et complexifiées dans notre logique actuelle néolibérale.

Il y a un travail à faire par rapport aux femmes en situation monoparentale précaire. Un travail sur leur difficulté à prendre de la distance de par leur relation fusionnelle avec l'enfant : leur problématique à se séparer (pour trouver du travail, se former...) oblige à la bienveillance du positionnement professionnel. Celle-ci, de grande importance, doit s'appuyer sur le croisement des approches sociologique et psychanalytique. Ces situations prédéfinies socialement sont vécues de façon profondément individuelle... La dimension du couple est basée sur l'affectif avec moins de garde-fous socio-économiques. Il est donc normal que le couple accuse une fragilisation. Chacun se concocte son petit schéma de fonctionnement familial.

Dans le maintien de l'autorité parentale partagée, entre les lieux d'accueil et les écoles, il faut un minimum de temps pour que les professionnels se situent bien dans cette configuration.

DEUX CATÉGORIES DIFFÉRENTES DE RECOMPOSITION FAMILIALE : UN MODÈLE TRADITIONNEL ET UN MODÈLE DE DÉMOCRATIE FAMILIALE

Le **modèle de substitution** fonctionne dans le milieu populaire : le beau-père se substitue au père (par un effacement progressif du père biologique).

La place du **parent additionnel** qui s'ajoute aux 2 parents actuels est à élaborer, plutôt dans les couches moyennes : le dialogue est le mode de régulation

(idéal précaire). Les enfants évoquent leurs multiples papas et mamans : soulignons l'importance de l'écoute.

Pour les **familles homoparentales**, 2 cas sont possibles : des parents ayant des enfants issus d'une union hétérosexuelle choisissent un partenaire de même sexe. Des couples homosexuels décident de faire un enfant (par don de gamètes, par déplacement à l'étranger...), avec une probabilité plus forte des couples féminins que masculins.

1982 : naissance d'Amandine, bébé-éprouvette. 30 000 bébés naissent ainsi aujourd'hui chaque année, dont 1 500 à partir de donneurs.

Pour les hommes, c'est plus compliqué. L'enfant naît souvent de 2 couples homosexuels (l'un masculin, l'autre féminin) qui ont conclu un accord. Et donc, sur la question de la garde alternée, on ne part pas du même postulat.

Du point de vue de l'éducation : la proximité des familles recomposées recommande une attention particulière à ne pas laisser transparaître un jugement négatif chez l'enfant.

Les enfants n'ont pas plus de troubles ou pas moins : le risque se situe davantage dans le dénigrement des situations perçues par l'enfant.

LES ENJEUX PORTANT SUR LA PARENTALITÉ

Il faut faire attention à la confusion sur la notion de parentalité.

Lorsque le public parle de « soutien à la parentalité », c'est généralement comme fonctionnement sociétal. Cette notion date d'une traduction de Malinowski en 1930¹.

En 1959, la vision est de type psychanalytique : maternité/paternité pour évoquer les 2 types de liens : lien construit dans un processus réciproque enfant/parent (double construction).

En 1970, la sociologie prend acte des mutations sociales : recherche de termes désignant de façon neutre un nouveau terme : famille monoparentale, monoparentalité, beau-parentalité, homoparentalité...

Que veut dire accompagner et soutenir les parents ? La notion de mode d'accueil (et non plus de mode de garde) pose les enjeux de l'éveil/épanouissement/développement de l'enfant.

1. Bronislaw Malinowski, *La Vie sexuelle des sauvages du nord-ouest de la Mélanésie*, 1930, http://classiques.uqac.ca/classiques/malinowsli/vie_sexuelle/vie_sexuelle.html

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LES MESURES DE SOUTIEN

Écouter – apporter un appui en laissant les parents au centre de la réponse, être acteurs pour élaborer. Il s'agit bien alors d'un accompagnement : un travail dans la durée.

La famille comme catégorie réalisée (Bourdieu) est mise à mal. Le conjugal s'est délié du parental, comme sexualité et reproduction ont été dissociées.

La socialisation (transmission de toutes les normes et les valeurs...) peut poser problème. Le discours sur la démission éducative des parents est souvent mis en avant comme une volonté de gérer la société par la dimension parentale. Or, l'abus de « parentalisme », revient à :

- négliger l'impact des rapports sociaux (précarité, pauvreté). La cause évoquée de la démission éducative des parents ne prend pas en compte leurs conditions de vie ;
- surresponsabiliser les parents. Réduire le sujet à sa seule fonction parentale, qui doit être la meilleure possible. Le discours social qui insiste autant sur le rôle des parents peut tendre à les désigner comme uniques responsables des problèmes ; il réduit donc de fait le rôle central de la coéducation.

DIVERGENCES ENTRE DÉMOCRATIE ET CULTURE

La coéducation et le parentalisme sont des injonctions qui ne font pas forcément bon ménage.

Parents intrusifs/parents trop présents comme trop absents : une vraie réalité à questionner, de même que les professionnels qui n'en font pas assez.

Répondre au projet démocratique, c'est inscrire la coéducation dans la socialisation : construire l'enfant dans sa dimension plurielle.

Il faut analyser la coéducation et l'intégrer en tant qu'outil de socialisation pour construire une société citoyenne plutôt que néolibérale. Il nous faut avoir conscience de l'importance de la notion d'immersion (on n'apprend pas à marcher, on va parler comme notre milieu), prendre conscience du bain culturel et questionner l'apport des nouveaux outils technologiques.

Sur cette question de l'imprégnation, une remarque : un enfant passe plus de temps devant l'écran qu'à l'école ! On voit bien que toute éducation est une coéducation, une co-socialisation également.

Deuxième conférence

Les parents : interlocuteurs compétents et pertinents ? La construction d'une relation exigeante et bienveillante entre les parents et les professionnels de l'éducation

La conférence s'est opérée à 3 voix avec le retour d'expériences du chantier « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » par :

- **Bénédicte Havard-Duclos**, sociologue, professeur de sociologie à l'université de Bretagne occidentale (UBO) ;
- **Frédéric Jésus**, pédopsychiatre de service public (1979-2014), consultant, formateur, militant associatif (droits de l'enfant, éducation populaire) ;
- **Loïc Frenay**, chargé de mission développement social urbain à Brest métropole.

Avec la participation de :

- **Marie-Christine Beydon**, chef de projet du dispositif de réussite éducative, Brest métropole ;
- **Nadia Metery**, coordinatrice du réseau de réussite scolaire, circonscription Éducation nationale de Brest Nord.

Plusieurs questions sont soulevées par le diaporama (visible en ligne sur www.andev.fr) donnant exemple du chantier brestois 2006-2015, « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir », dans le cadre de l'Inter-réseaux du développement social et urbain (IRDSU). Les actions ont découlé du slogan qui a donné lieu à un appel à projet national. Travailler avec les parents dès le départ était fondateur du chantier. 23 quartiers et 7 réseaux nationaux se sont associés pour expérimenter, chercher ensemble de nouvelles démarches éducatives, de nouveaux modes d'action.

Il s'est agi de mobiliser par le « comment » plutôt que par le « pourquoi ». ATD Quart Monde a centré les actions sur l'école.

Pour l'accompagnement scientifique, le chantier a disposé de 3 sociologues pour 3 enjeux étudiés.

PREMIER ENJEU : RECENSER ET VALORISER CE QUE LES PARENTS IDENTIFIENT COMME RESSOURCES

■ Collecte de récits d'associations contactées directement par les parents (à dimension positive)

Un sociologue a posé la question suivante : « La famille m'a dit que vous l'aviez aidée, comment avez-vous procédé ? » aux professionnels de toute nature (Association pour la fondation étudiante de la ville [Afev], orthophonistes...) qui avaient aidé des parents.

Outre le fait qu'elles permettent d'identifier les professionnels avec qui les parents s'associent, les réponses, prolifiques, ont été étudiées pour la réalisation d'un vade-mecum ressources.

Les statistiques montrent qu'une consultation massive des demandes en pédopsychiatrie est motivée par des problèmes rencontrés en temps scolaire, alors que ce temps ne constitue que 10 % du temps de vie des enfants par an. Par ailleurs, il est assez scandaleux de renvoyer aux parents la responsabilité de situations qui ne se passent pas dans le cadre familial, et alors même que l'enfant passe très peu de temps dans sa propre maison.

DEUXIÈME ENJEU : CRÉER UN CADRE DÉMOCRATIQUE OÙ LE CONFLIT PEUT S'EXPRIMER

La question primordiale posée par Frédéric Jésus est la suivante : « Comment faire éducation ensemble ? » Cette question, qu'il a abordée notamment dès 2004 dans son ouvrage *Coéduquer : pour un développement social durable*, n'est jamais à perdre de vue¹. S'appuyant sur une méthodologie de recherche-action, il aborde la création d'un cadre démocratique, par le niveau d'acceptation du conflit.

Pour cela, il nous faut apprendre :

- 1/ À réaffirmer nos convictions : qu'avons-nous appris ensemble ? Sortir du militantisme pour s'appuyer sur la pratique.
- 2/ À mieux comprendre pourquoi nous ne sommes pas toujours d'accord et revisiter nos représentations respectives : tous les parents, quelles que soient leurs conditions et les difficultés rencontrées, sont des acteurs. Une maman a rebaptisé le chantier : « En s'associant, tous les enfants peuvent

1. Paris, Dunod, 2004. « Cette proposition de faire table ronde pour redéfinir les bases solidaires et émancipatrices de l'éducation constitue sans doute l'une des alternatives les plus pertinentes aux impasses de l'individualisme, du communautarisme et de l'autoritarisme. » <http://www.lien-social.com/Co-eduquer-Pour-un-developpement-social-durable>

Deuxième conférence – Les parents : interlocuteurs compétents et pertinents ?

La construction d'une relation exigeante et bienveillante entre les parents et les professionnels de l'éducation

réussir » ; Frédéric Jésus propose de compléter : « En associant les enfants, tous les parents peuvent réussir » (réussite scolaire, sociale, bonheur, capacité de choisir, autonomie...). Il convient de prendre en compte les représentations de chacun. Par exemple, un papa, à qui on fait l'injonction d'aller voir un pédopsychiatre, résistait. Sa résistance, *in fine*, se fondait sur l'association qu'il faisait entre pédopsychiatrie et pédophile. Il demanda ainsi si un psychologue pouvait convenir.

Pour aller plus loin

« Pour en finir sur les idées fausses sur la grande pauvreté », lire ATD Quart Monde.

« Pour en finir sur les idées fausses sur la réussite scolaire », lire Frédéric Jésus.

3/ À organiser le travail ensemble.

Sur l'implication des enfants eux-mêmes et des appropriations par les familles, il est souhaitable d'avancer simultanément. S'il n'y a pas en même temps la valorisation de l'engagement des enfants et familles, il y a risque de conflits de loyauté.

Pour l'enfant, réussir sa vie c'est tout de suite, pas dans 18 ans !

LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPOWERMENT (DU POUVOIR D'AGIR)¹

Parmi les pratiques françaises, on peut citer les actions menées par ATD Quart Monde. Au niveau national, un collectif « Pouvoir d'agir » a été créé pour en diffuser les méthodes².

■ Reconnaître que l'on ne naît pas éducateur, on le devient³

Arrêtez de nous figer, on apprend, on le devient... Il ne suffit pas d'aimer ses enfants pour y arriver...

1. Dans leur ouvrage *L'Empowerment : une pratique émancipatrice* (Paris, La Découverte, 2013), Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener notent que la notion d'*empowerment* apparaît au cours des années 2000 en France comme « *modèle-type de démocratie participative* », une « *démarche collective d'intervention sociale* », mais aussi comme « *nouvelle expression de la doxa néolibérale* ». Voir la recension qu'en fait Bertrand Hériard dans la revue *Projet*, n° 336-337, mai 2013, p. 186a-187, <https://www.cairn.info/revue-projet-2013-5-page-186a.htm>

2. Voir le site du collectif à l'adresse suivante : <http://www.pouvoiragir.fr>

3. Clin d'œil à Simone de Beauvoir...

Par exemple, un papa a dit que c'est sur son rapport à la violence qu'il avait le plus appris en participant à un atelier sur la formation non violente, dans le chantier. Cela questionnait pour lui un principe éducatif probablement acquis dans sa propre histoire. Le passage « d'avoir des parents » à « être parent » est une belle évolution, comme ici de progresser par son propre changement, et non seulement du point de vue de l'acquisition de compétences.

Frédéric Jésus attire notre attention sur le contrôle des compétences parentales... qui pourraient devenir évaluables, et se transformer en contrôle social... Il ne faudrait pas pousser trop loin le parallèle entre le professionnel (payé pour ses compétences) et le parent.

■ Dérives du parentisme

Ce qui se joue dans la démocratie, c'est l'égalité des droits, de la reconnaissance, des savoirs.

Loïc Frenay précise qu'on n'a rien inventé, on a plutôt été « assembler ». Le chantier, c'est comme le jardinage, c'est un peu tous les jours. Sur les questions de nos postures professionnelles en ce chantier, elles ont nécessité des conditions matérielles, de défraiement, de modes de garde... et des méthodes actives pour garder le plaisir. Le travail par groupes de pairs était associé à une démarche de croisement : celui-ci n'a d'ailleurs de sens que s'il y a un croisement. L'importance des collectifs est à noter alors que la relation aux institutions est ramenée à l'individu. Le jeu comme élément a permis la coopération entre personnes de statuts différents. Écrire a permis de produire ensemble un travail sur le sens des mots. L'inscription s'est faite sur un temps long avec notamment le portage politique, la conciliation des temps des acteurs, la convivialité des temps informels et les espaces tiers pour dépasser les confrontations.

Il cite l'exemple de la ville de Poitiers, qui a choisi par délibération de confier à chaque maison de quartier et lieu culturel d'animer une consultation éducative permanente. Non sans conflictualité. Et celle-ci n'est pas un problème si elle s'inscrit dans un processus méthodologique et une éthique. L'analyse de l'erreur est effectuée humblement par les animateurs parlant avec les enseignants et les parents. Ceux-ci ont tourné une vidéo sur le non-jugement... Il s'agit de créer les conditions pour que les parents puissent prendre leur place et gagner du pouvoir...

Notre responsabilité est de définir ses tiers lieux pour un partage des pouvoirs entre l'école, la ville et les parents. Cela marche lorsque ce n'est pas une relation alibi... Cela ne peut pas marcher avec les parents « clientélistes »...

TROISIÈME ENJEU : ACCEPTER QUE LE SAVOIR SOIT PARTAGÉ

Le sociologue a pour vocation de faire passer le savoir des sciences sociales à égalité avec le savoir du terrain.

À partir du moment où l'on reconnaît les parents dans leur expertise d'habitants (comme les jeunes), ils deviennent alors pertinents dans un processus de consultation permanente.

La dignité, le respect et la confiance fondent un accueil non seulement dans une structure, mais également dans le processus démocratique d'élaboration d'une politique locale. Plus qu'à une conflictualité, on assiste le plus souvent à des divergences sur le fond et non pas sur la forme.

Il reste important que les enfants voient également les parents dans ce processus démocratique.

Le pouvoir des professionnels revient très vite à la surface, c'est pourquoi il faut bannir la hiérarchisation des statuts. Frédéric Jésus a questionné aussi bien le gardien d'école, les parents, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)... Il faut associer fondamentalement les parents aux prises de décision.

L'animateur se met donc en position de retrait pour la créativité du groupe de parents.

Ainsi, 4 points de vigilance sont nécessaires à côté des questions éthiques :

- se décentrer ;
- prendre conscience des réalités de l'autre ;
- expliciter ses valeurs, ses contraintes ;
- ne pas confondre l'égalité des reconnaissances et des droits, l'égalité des places et des rôles.

QUESTION DU PUBLIC

■ Comment inverser le discours qui a tendance à imputer toute la responsabilité éducative au parent ?

Pour y répondre, il faudrait tout démonter. Nous sommes confrontés au parentalisme.

Un enfant est éduqué non seulement par tout un village, mais aussi par toute la culture de la société dans laquelle il est immergé. L'imputation de la responsabilité aux parents est facile.

Lorsqu'on est confronté à une vision trop directe, une réflexion réflexe, il faut aider l'interlocuteur à se décaler pour une réflexion élaborée, le faire prendre conscience de l'aspect culturel de notre personnalité.

Il y a une relative suspicion de « démission » par rapport aux parents qui ont recours au soutien scolaire privé payant. Cette démission n'est pas renvoyée pareillement à tous les parents selon leur catégorie socio-professionnelle.

Pour Frédéric Jésus, la « faute aux parents » se dit dans un lieu scolaire qui est conditionné par une réflexion sur la faute/erreur. C'est du même registre.

La parentalité appartient à un ensemble plus vaste que la condition parentale : elle est l'ensemble des conditions objectives et subjectives. En cette définition, le proverbe wolof « *il faut tout un village pour élever un enfant* » reste actualisable aux conditions d'organisation urbaine, et pourrait ainsi devenir « *il faut tout un quartier pour élever des enfants* ».

Il faut veiller aux mots utilisés : dès que l'école abandonne le mot convocation au profit d'invitation, elle reconquiert des parents. Pour être un lieu tiers, il faut être convaincu car il y a beaucoup d'obstacles.

Enfin, avoir une image simple en tête, telle celle du jardin, est une aide précieuse car elle permet des analogies afin de prendre le temps des échanges, d'élaborer avec les outils.

3

Ateliers du jeudi

Introduction de Catherine Le Poizat, membre de la commission permanente de l'ANDEV Parents, ville, écoles, les chemins d'une alliance éducative

Les pratiques de l'ANDEV sont fondées sur l'échange, le partage, la confrontation, la construction entre et avec les acteurs de terrain intervenant dans le champ de l'éducation. Notre conception de l'éducation partagée au service des enfants, des jeunes et de leur famille nous amène quotidiennement à être à l'écoute des autres.

L'ANDEV, comme la plupart des mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, part du principe que sans les parents il ne peut y avoir d'alliance éducative. Pour autant, cet objectif est posé depuis plusieurs décennies sans jamais être complètement atteint, ce qui interroge les pratiques des professionnels et, au-delà, l'implication des différents acteurs institutionnels.

Travailler sur la notion de parentalité nous conduit à élargir notre vision de cet acteur éducatif et du rôle qui est le sien dans la communauté éducative :

- Mobiliser les énergies autour de la condition parentale demeure une priorité.
- Écouter avec bienveillance, faire participer, accompagner reste insuffisant.

De quelle manière peut-on associer les acteurs éducatifs ? Comment se donner les moyens de l'implication, de la co-construction de l'action pour permettre le « renforcement du pouvoir d'agir », dans une dynamique collective ? C'est la thématique qui est au cœur de ce congrès.

- Veut-on que les parents participent et pourquoi ?

- Comment permettre aux parents de passer de la participation à l’appropriation ?
- Comment articuler « coéducation et co-socialisation » pour reprendre la formule de Gérard Neyrand, dans son introduction d’hier ?

Les congrès de l’ANDEV sont des temps forts dans lesquels chacun peut s’enrichir de l’apport d’intervenants (chercheurs ou praticiens), mais également et surtout des échanges entre pairs. Dans cet esprit, nous avons conçu cette deuxième journée autour d’ateliers caractérisés par des formes différentes d’animation, avec le souci d’impliquer chacun d’entre vous et chacun d’entre nous dans le thème abordé.

Au-delà de la spécificité de chaque atelier, il s’agit bien de positionner le « pouvoir d’agir » des parents en interrogeant nos pratiques dans les missions qui nous sont confiées.

- Comment le directeur de l’éducation, dans son rôle d’« ensemblier éducatif », peut-il agir pour que la parole et l’action des parents soient reconnues et considérées dans la communauté éducative ?
- Comment peut-il en être le promoteur sans interpréter la parole et l’action des parents et en faisant en sorte qu’elles soient recevables pour le reste des acteurs ?
- Quels sont vos chemins pour une alliance éducative parents, ville, écoles ?

Nous vous proposons 10 ateliers au cours de cette journée, ateliers qui abordent une diversité de sujets qui vont s’articuler, se croiser, sans prétendre à l’exhaustivité.

Les objectifs que nous recherchons ensemble sont :

- une réflexion participative ;
- des échanges de pratiques et de savoir-faire ;
- des pistes de travail dont nous nous saisirons lors de la dernière journée du congrès.

Les thématiques retenues sont portées par des enseignants, des agents territoriaux, des associations, des parents eux-mêmes.

Le contenu des ateliers veillera à interroger le positionnement de chacun des acteurs de l’enfance.

Gageons qu’ils permettront à chacun d’entre nous de mettre en perspective les éléments issus des conférences introductives avec la réalité du quotidien, pour enrichir nos pratiques.

Je conclus sur quelques précisions pour la restitution des ateliers :

Régis Cortesero, sociologue, chargé d'études et de recherche sur les pratiques et politiques éducatives à l'Injep, a été sollicité et associé pour ce travail de restitution. Il présentera une synthèse demain matin, vendredi 9 décembre, en introduction des travaux de la dernière table ronde.

Pour faciliter son intervention, Bernard Meyrand et Janine Bouvat, membres de la commission permanente, ont préparé en amont du congrès une méthodologie de retour des réflexions et propositions.

Un rapporteur est prévu dans chaque atelier. Ils se retrouveront en fin de journée avec Bernard, Janine et Régis Cortesero pour préparer la synthèse et accompagner la rédaction des actes du colloque.

Nous vous souhaitons des temps de réflexions partagées et riches !

Atelier 1 – Familles éloignées : comment leur rendre l'école et les espaces éducatifs accessibles ?

■ Animateurs

- **Camille Robin**, responsable des points info parents, Nantes
- **Laurent Dauty**, directeur éducation enfance jeunesse, Mondeville

■ Témoins

- **Marylise Mourrain**, animatrice/développeuse, point info parents, Nantes
- **Gabrielle Queignec**, agent de développement social, CAF, Brest
- 2 parents de Brest

■ Rapporteur

- **Jean-Marie Cochet**, directeur des actions éducatives, Lille

PROBLÉMATIQUE

Le terme de « familles éloignées » revient de façon récurrente dans le discours des professionnels de l'éducation. Il traduit une distance réelle ou supposée entre les parents et l'école, les lieux éducatifs au sens large. Une distance qui s'exprime à travers des comportements, des paroles ou des non-dits que les professionnels peuvent interpréter comme non appropriés aux attentes de l'institution. Chacun tente ainsi, à sa façon, de réduire cet écart et d'inventer des « accès » facilités, adaptés, différents... et l'injonction tombe : les parents doivent trouver une place !

Pourtant, il ne s'agit pas d'adaptation dans un sens ou dans un autre, mais de partage et de coopération. La coopération ne se décrète pas, elle repose sur la volonté des uns et des autres à « s'allier » autour des enfants pour leur permettre de s'épanouir. Et ce ne sont pas de lieux physiques dont il est question, mais d'espaces éducatifs, autant matériels que virtuels.

Que pouvons-nous attendre les uns des autres ? Comment parvenir à une vision partagée et adopter des règles communes ? Comment favoriser la confiance et la reconnaissance de la place de chacun ?

L'atelier a centré les échanges sur la coopération entre l'école et les parents, tout en sachant que l'éducation ne se limite pas à l'école et qu'elle est l'affaire de toute une vie.

TECHNIQUE D'ANIMATION MISE EN PLACE

- Jeu de rôles : répartition des participants en groupes de pairs (enfants, parents, élus, équipe pédagogique, autres acteurs éducatifs).
- Un groupe témoin composé de professionnels et d'habitants qui ont participé au projet brestois « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » et une représentante des points info parents de Nantes.
- Première phase : réflexion individuelle puis en groupe de pairs sur le contexte, le principal problème, les leviers.
- Deuxième phase : déambulation dans la ville pour réfléchir à 3 préconisations.
- Témoignages des villes de Brest et Nantes.
- Restitution des 2 premières phases et échanges.

L'atelier a été construit à partir de techniques inspirées du croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde (pour faire écho à celle expérimentée sur Brest et Nantes dans le cadre de l'action-recherche nationale présentée par Loïc Frenay la veille), de l'entraînement mental (association Peuple et culture) et d'une technique de réflexion en marchant.

TÉMOIGNAGE BRESTOIS (I)

Situation de départ : le déménagement de la Maison des parents – lieu d'accueil enfants-parents – du quartier des Quatre Moulins, crée un problème d'accès pour les familles. Une première discussion a lieu entre professionnels au niveau du projet éducatif local (PEL), avant d'être élargie aux parents sur l'initiative de la Maison pour tous. La démarche s'est appuyée sur le retour d'expérience de l'action-recherche « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir », menée à l'échelle de la ville de Brest :

- échanges d'abord par groupes de pairs ;
- puis croisements entre groupes.

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION : QUELS SONT LES LIEUX QUI AIDENT LES PARENTS À ÉDUIQUER LES ENFANTS ? QUELS SONT LES MANQUES ?

Conclusion du groupe des professionnels : plusieurs lieux existants.

Conclusion du groupe parents en contrepoint : peu de ressources à leur disposition. Les parents ont identifié plusieurs pistes de travail pour créer le lieu qui leur conviendrait :

- **convivialité**, partage autour d'un café ;
- **écoute**, pas de barrières, travailler sérieusement sans se prendre au sérieux, attention au jugement ;
- **orientation** (document d'information sur les ressources existantes), accès libre, association des parents dans le fonctionnement du lieu (acteurs du lieu) ;
- **partage** de ses expériences, de ses doutes, de ses savoir-faire ;
- **accompagnement**, s'adapter aux besoins, aux rythmes ;
- **rencontre**, ouverture à tous, anonymat.

Au-delà de ces mots-clés, des points de vigilance ont été identifiés :

- accessibilité (transports/horaires/coût) ;
- âge de l'enfant (jusqu'à l'adolescence et pas seulement la petite enfance) ;
- accompagnement par des professionnels référents.

L'aboutissement de cette réflexion a été la création du « Moulin à parents » : échange entre générations, échanges sur le quotidien des familles (activités sur le quartier, cuisine...), participation à des activités communes. Le but du lieu est de faciliter l'entraide.

La démarche a mis en exergue un décalage entre les professionnels et les parents : lorsqu'il est question d'évoquer les lieux éducatifs sur le quartier, les parents repèrent surtout des **lieux non institutionnels permettant l'échange entre eux** (devant l'école, parcs...). La priorité des parents est de pouvoir échanger entre eux plutôt que d'échanger avec des professionnels. Les professionnels parlent surtout de lieux tels que la protection maternelle et infantile (PMI), le centre social... Néanmoins, parents et professionnels se sont rejoints autour des mots-clés constituant les piliers de fonctionnement du futur lieu.

Dès le début de la démarche, l'association des parents a légitimé le projet vis-à-vis des décideurs, rendant plus simple la recherche de financements. Elle a

permis aux parents de prendre une vraie place. Le lieu est plus adapté et les parents se mobilisent entre eux, par le bouche-à-oreille.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE AU TÉMOIGNAGE BRESTOIS

Les réponses ont été apportées par écrit, après le colloque.

■ Quelles modalités d'ouverture ? Quels horaires ?

Le Moulin à parents est ouvert tous les vendredis matin de 9 heures à 12 heures pendant les périodes scolaires. Dans le projet, l'organisation de temps directement et entièrement gérés par les parents avait été imaginée. Pour l'instant cependant, les parents n'ont pas souhaité se retrouver en dehors de la présence d'un professionnel.

■ Quelles modalités de financement pour cet espace ?

Le projet bénéficie de subventions de la mairie de Brest dans le cadre du PEL. La CAF y participe également *via* une prestation de service « espace de vie sociale ». Il est à noter que le conseil départemental a équipé le local (meubles de rangement...).

■ Quand l'espace a-t-il été créé ?

En janvier 2015.

■ Quels liens avec l'école (ou les écoles) du quartier ?

L'une des animatrices du Moulin à parents intervient sur les temps d'activités périscolaires (TAP) menés dans l'école du quartier. Elle occupe également le poste de directrice de l'accueil de loisirs qui se déroule en partie dans les locaux de l'école. Cependant, les parents qui fréquentent le lieu aujourd'hui sont rarement ceux de l'école. Par contre, l'une des personnes très investie dans la construction du projet fréquentait l'école.

Un temps de rencontre avec les enseignants a été organisé pour présenter le projet.

- **De quelle manière avez-vous mobilisé les parents du quartier ? Cela a-t-il été compliqué ? Si un centre social existe, pourquoi ne pas avoir organisé le Moulin à parents dans ses locaux ? Y a-t-il un contexte particulier ?**

La mobilisation des parents est passée par les 2 équipements socioculturels du quartier (une Maison pour tous et un patronage laïc). La Maison pour tous du Valy-Hir intervient dans un ensemble d'HLM via l'animation d'un jardin partagé et l'organisation de temps festifs. Ce sont autant de moments de rencontre et de mobilisation d'habitants. Le patronage laïc développe des activités en lien avec l'école (accueil de loisirs sans hébergement [ALSH] et TAP) et rencontre donc régulièrement des parents susceptibles d'être intéressés par le lieu. La mobilisation des parents passe également par l'identification de « parents relais » qui communiquent sur l'existence du lieu et invitent de nouveaux parents à le découvrir.

Le centre social est relativement éloigné de ce quartier ; les parents ont privilégié un local très à proximité. La référente famille du centre a participé au démarrage du projet en apportant son expérience d'actions liées à la parentalité. Elle n'a pas souhaité s'y investir plus avant : elle anime par ailleurs un projet un peu similaire dans ses locaux, un espace de rencontre parents avec enfants.

Dans le cadre des réunions du projet éducatif local qui réunit les acteurs éducatifs, le Moulin à parents est régulièrement évoqué.

TÉMOIGNAGE NANTAIS (II)

La ville dispose de 4 espaces info parents qui accueillent des permanences pour répondre aux questions et font le lien avec les écoles pour des montages de projets.

Première expérience : une école connaissant un contexte de violences entre enfants, entre parents, avec enseignants. La demande des parents était d'avoir un espace de dialogue avec les enseignants. Le directeur d'école a sollicité le point info parents (PIP).

Le PIP a rencontré les parents et les enseignants, séparément, puis ensemble.

La démarche a abouti à la création d'un espace de dialogue dans l'école ouvert une fois par semaine au départ (mardi après-midi). Les premiers constats sont une fréquence trop contraignante et des thématiques trop redondantes. La fréquence des rencontres est alors espacée à une fois tous les 15 jours. Elle prend la forme d'un temps convivial entre parents et enseignants : beaucoup d'échanges informels dans les premières rencontres, avant

de venir plus directement sur la vie de l'école. Parmi les techniques d'animation mobilisées, le photo-langage favorise la discussion à partir de photos de lieux ou de situations dans l'école.

Difficultés rencontrées : maintenir la participation des enseignants (aujourd'hui, l'espace est davantage porté par le PIP). Maintenir également la présence des parents (aujourd'hui moins nombreux). Il faut préciser qu'au départ, les parents présents étaient essentiellement revendicatifs, ce qui a provoqué les réticences des enseignants à participer aux rencontres.

Retours des participants : ils ont apprécié le moment convivial et font un retour positif sur l'approche par thématique ; les parents veulent avoir des retours sur le fonctionnement de l'école (sécurité dans l'établissement, organisation des récréations...).

Deuxième expérience : mise en place de cafés des parents. Interpellation de directeurs d'école qui avaient des difficultés à se mettre en lien avec les familles, retour sur des parents « fuyants ».

Principe de ces cafés de parents : un espace convivial mis en place une fois par mois le matin. Le directeur doit être toujours présent et, selon les cas, les enseignants, les Atsem... Sur une école, les parents d'élèves élus sont systématiquement présents et s'en servent comme appui pour des projets de parents.

Retours des participants : les enseignants découvrent la vie des familles, ce qui leur permet de mieux comprendre les comportements des enfants ; les parents veulent avoir de l'information sur les choix des enseignants (choix de sorties, choix pédagogiques...). Les enseignants ont pu dans ces cafés prendre le temps d'expliquer leur approche pédagogique suite à des questions de parents.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE AU TÉMOIGNAGE NANTAIS

■ Cafés de parents sur le temps scolaire : comment les enseignants peuvent-ils participer ?

En élémentaire, ils peuvent y participer sur un temps court avant l'entrée en classe. En maternelle, certaines équipes s'organisent afin que tou(te)s les enseignant(e)s et/ou les Atsem puissent se libérer. Ce roulement existe aussi en élémentaire, mais à la marge.

Il faut savoir que la durée d'un café est courte : une heure généralement.

■ Pourquoi pas un lieu permanent pour les parents dans l'école ?

Ce sont les préconisations de l'Éducation nationale depuis la loi de refondation de l'école (il existe un guide méthodologique à destination des personnels d'encadrement : *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire*¹). Les locaux ne le permettent pas toujours et au-delà de l'espace, la dynamique entre les parents et la posture des professionnels de l'école est le préalable.

■ Pourquoi pas d'accès plus régulier – toutes les semaines plutôt qu'une semaine sur 2 ? Avec le risque de se tromper et de se démobiliser.

Le rythme des cafés des parents est déterminé collectivement avec les parents porteurs et les professionnels associés. Il dépend de la capacité de chacun à s'investir. Rares sont les cafés qui se tiennent chaque semaine, car l'investissement demandé est important pour tous.

RESTITUTION DES ATELIERS

Une situation problématique (inspirée des témoignages) est soumise aux participants par groupes de pairs. Au sein de chaque groupe, les acteurs ont un rôle renvoyant à la thématique de l'atelier (par exemple, parent proche/éloigné).

« L'école élémentaire Verte (196 élèves) est située dans un quartier d'éducation prioritaire de la ville de Jaune (43 000 habitants).

Les représentants de parents d'élèves expriment des difficultés dans l'école (vécues ou relayées par d'autres parents) : violences entre enfants à la sortie de l'école et sur le quartier, violences verbales entre parents, agression récente du directeur d'école par un parent, absence d'enseignants non remplacés (instabilité de l'équipe pédagogique).

Les représentants de parents sont organisés, non constitués en association, mais ils sont peu nombreux à être actifs (une dizaine) et pas totalement représentatifs de l'ensemble des parents de l'école.

À l'occasion du premier conseil d'école de l'année scolaire, cette situation est exprimée. Les parents sollicitent l'équipe pédagogique et le représentant de la ville pour travailler à l'apaisement des relations entre l'école et les familles. »

1. À télécharger sur le portail Éduscol, <http://eduscol.education.fr>, rubriques Vie des écoles et des établissements > Coéducation > Parents d'élèves > Espaces parents > Guide méthodologique pour les espaces parents.

Les groupes sont invités à travailler sur cette proposition en 2 temps :

- statique (dans la salle, assis par petits groupes en îlots), réflexion individuelle puis en groupe de pairs sur le contexte, le principal problème, les leviers ;
- en mouvement (déambulation dans la ville) en groupe de pairs, pour réfléchir à 3 préconisations.

■ Groupe témoin

Problème central : la peur des uns et des autres : violence, manque de communication, non-mobilisation des membres de l'école (parents, enseignants).

Levier pour agir : la situation de crise et la volonté des parents.

Pistes d'action :

- Partager des moments conviviaux pour mieux se connaître.
- Identifier un tiers pour travailler sur une meilleure communication (parmi les ressources du quartier).
- Trouver une action commune parents/enseignants/enfants autour de l'intérêt de l'enfant (par exemple, construction de jeux de cour, communication bienveillante).

■ Enfants

Problème central : un sentiment d'insécurité, la violence des rapports entre enfants, entre adultes, problème d'application des règles de vie, « Je ne me sens pas bien à l'école », « J'ai peur ».

Question sur un sentiment d'injustice face aux réactions des adultes qui peut nourrir la violence.

Levier pour agir : expression d'un mal-être par les enfants.

Pistes d'action :

- Mettre en place un espace d'échange et de parole entre enfants, un outil vidéo ou d'enregistrement à destination des adultes, et la participation au conseil d'école.
- Travailler ensemble, avec parents et enseignants, sur les règles de vie hors l'école et dans l'école : « On veut aider les adultes à se parler. »
- Interpeller les adultes sur leur exemplarité : « Vous nous dites de ne pas nous disputer mais vous, vous vous disputez tout le temps. »

■ Parents

Problème central : chacun est seul face aux conflits dans l'école et autour de l'école. Il n'y a pas de lieu d'expression et d'échange commun. L'école est toute seule face au problème.

« Il n'y a plus d'autorité, notamment à l'école », « Où est la mairie ? »

Levier : recréer de l'échange (temps et espaces variés) entre membres de communauté éducative.

Pistes d'action :

- Créer un espace d'échange et d'écoute ; reconnaître la capacité d'autonomie des parents.
- À court terme, atteindre les parents éloignés en s'appuyant sur les parents élus ; selon les cas, avoir une approche plus claire en portant plainte dans les cas de violence avérée. Saisir un tiers médiateur (mairie, inspecteur de l'Éducation nationale).
- Reposer le sujet à l'échelle du quartier avec les partenaires associatifs.
- Travailler sur la sécurisation de l'école ?

■ Équipe pédagogique

Problème central : un manque de reconnaissance de la légitimité des différentes personnes à être des acteurs de la vie de l'école (légitimité, représentativité). Besoin de plus d'interaction entre ces différents groupes, mais les gens ne se connaissent pas, ne connaissent pas leur rôle, leur responsabilité respective. Confusion entre les situations individuelles et les problèmes collectifs.

Levier : trouver des solutions individuelles et collectives en s'appuyant sur les différents acteurs.

Pistes d'action :

- Lors du conseil d'école, exposer la situation de l'école, le climat tendu ; voir si l'équipe enseignante est prête à prendre part à une action pour lever ces difficultés.
- Nécessité d'un portage politique et institutionnel associant tous les acteurs : ville, école, parents et partenaires du quartier (ville comme tiers).
- Trouver un projet qui galvanise les énergies dans l'école et autour de l'école. Événement fédérateur et positif (par exemple, la fête d'école).

- Sur le temps scolaire, projets décloisonnés entre classes en incluant les parents. Trouver un thème apportant du positif (éviter le « lutter contre... »).

■ Autres acteurs éducatifs

Problème central : des relations violentes entre protagonistes qui révèlent un sentiment d'impuissance dans un contexte de communication difficile.

Levier : s'appuyer sur le groupe de parents qui n'appartiennent pas à la fédération, mais qui ont envie d'agir.

Pistes d'action :

- Créer un lieu d'échange et de partage avec un médiateur pour rétablir le dialogue. Instaurer un conseil de vie périscolaire : ouvert à tous les acteurs. Sujets à traiter : soigner les transitions entre les différents temps de l'enfant.
- Mettre en place des projets d'animation sur la prévention de la violence dans les activités proposées. Partir de ce fil rouge pour amener les enseignants et les parents à s'exprimer sur le sujet. Solliciter les conseils de quartier (rôle des élus).
- Travailler autour de la fête d'école : se rapprocher de l'association qui l'organisait, et proposer d'y participer par des ateliers périscolaires et extrascolaires.

Questions : le conseil de vie périscolaire : quels membres ? Quelle articulation avec le conseil d'école ?

■ Élus

Problème central : un manque de communication entre les acteurs, de connaissance mutuelle. Le vivre-ensemble n'existe pas. Manque de lien entre les acteurs.

Levier : s'appuyer sur le conseil d'école où les élus sont présents.

Pistes d'action :

- Saisir les élus par l' élu au conseil d'école pour les sensibiliser à la situation. Demander aux élus de s'impliquer sur leurs domaines respectifs de compétences.
- Construire un projet à l'échelle du quartier en mobilisant toutes les ressources : services municipaux (sociaux, culturels, enfance, quartiers...), associations, partenaires.

- Interpeller la direction académique pour identifier quelle est leur perception de la situation, comment travailler ensemble pour l’améliorer. Voir s’ils sont prêts à accompagner/légitimer un projet ou une action et y prendre part.

SYNTHÈSE DES ATELIERS

■ Diagnostic

- 1/ Une école marquée par des conflits entre enfants, entre parents et entre parents et enfants.
- 2/ La situation porte sur un éloignement global des parents vis-à-vis de l’école, et ne se focalise pas sur le cas des parents les plus éloignés.
- 3/ Principaux problèmes identifiés :
 - sentiment de peur, d’insécurité et d’injustice (du point de vue des enfants) ;
 - manque de communication, cloisonnement entre les acteurs ;
 - manque de reconnaissance des différents acteurs (parents, enseignants, autres acteurs éducatifs) ;
 - prise en compte du territoire sur lequel est située l’école ;
 - question de la représentativité des parents élus.

■ Objectifs poursuivis – méthode

- Jeu de rôles : répartition des participants en groupes de pairs : enfants, parents, élus, équipe pédagogique, autres acteurs éducatifs.
- Un groupe témoin composé de professionnels et des habitants qui ont participé au projet brestois « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » et une représentante des points info parents de Nantes.
- Première phase : réflexion individuelle puis en groupes de pairs sur le contexte, le principal problème, les leviers.
- Deuxième phase : déambulation dans la ville pour réfléchir à 3 préconisations.
- Témoignages des villes de Brest et Nantes.
- Restitution des 2 premières phases et échanges.

La méthode a été discutée par certains participants.

■ Réflexion sur les préconisations

Constat que les participants sont arrivés à un consensus sur plusieurs préconisations.

Conditions préalables :

- Identifier les actions à court/long terme ;
- Identifier ce qui relève de l'individuel (prise en charge médicale, sociale, éducative...), ce qui relève du collectif ;
- Identifier les ressources qui existent dans l'école, dans le quartier, au niveau de la ville ;
- Reconnaître la capacité d'autonomie des parents.

Renouer le dialogue parents-école :

- Partager des moments conviviaux pour mieux se connaître ;
- Mettre en place des projets décloisonnés entre classes en incluant les parents ;
- Créer un espace d'échange et d'écoute : au sein de l'école et/ou hors de l'école (dans d'autres lieux du quartier) ;
- Identifier un tiers pour travailler sur une meilleure communication (parmi les ressources du quartier) ;
- Mettre en place un conseil de vie périscolaire en complément du conseil d'école ;
- Se saisir de l'outil conseil d'école : à préparer pour échanger, poser les problèmes et/ou identifier des pistes de travail. En tout cas, interroger les différents membres sur leur rôle, leurs pistes d'actions.
- Accroître la présence de l'équipe pédagogique auprès des parents, sa disponibilité, son écoute.

Favoriser le dialogue entre parents :

- Comment réintégrer les familles les plus éloignées ? Se servir de parents relais ;
- Identifier des lieux tiers : jardins partagés, parcs... pour permettre une expression plus libre sans la médiation des professionnels.

Lancer des projets communs au sein de l'école :

- Mettre en place des projets de collaboration dans l'école : tutorats des grands vers les petits, projets entre niveaux... ;
- Travailler sur la prévention de la violence dans les activités proposées. Partir de ce fil rouge pour amener les enseignants et les parents à s'exprimer sur le sujet.

Lancer des projets en lien avec le quartier :

- Trouver un projet qui galvanise les énergies dans l'école et autour de l'école. Événement fédérateur et positif (par exemple, la fête d'école) ;
- Construire un projet à l'échelle du quartier en associant les élus au-delà de l'élú au conseil d'école.

Travailler sur la place des enfants :

- Instaurer un espace d'échange entre enfants. Support intéressant : petits films qui seront montrés aux parents ;
- Mettre en place leur participation au conseil d'école ;
- Favoriser la médiation entre pairs.

■ Questions non résolues

- Conseil de vie périscolaire : quelle articulation et complémentarité avec le conseil d'école ?
- Comment aller chercher les familles qui ne viennent pas à l'école ?

Atelier 2 – Conseils d'école : comment accompagner les parents délégués ?

■ Animateur

- **Gabriel Fraga**, directeur de l'éducation de la ville des Ulis, membre de la commission permanente de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Loïc Frenay**, chargé de mission développement social urbain à Brest métropole
- **Martine Le Henanf**, présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) du Finistère
- **Nadia Metery**, coordinatrice du réseau de réussite scolaire, circonscription Éducation nationale de Brest Nord

■ Rapporteurs

- **Bernard Meyrand**, membre de la commission permanente de l'ANDEV
- **Nolwenn Lecuyer**, directrice de l'éducation, Brest

Questionner le rôle des parents au sein des conseils d'école, c'est répondre à une **interrogation marquée dans le temps**. Dans l'inconscient public, l'école s'occupe de l'**instruction**, les parents de l'**éducation**. Pourtant, l'école a tendance depuis plusieurs années à vouloir « s'ouvrir » et, par conséquent, à inviter davantage les parents à participer à l'action éducative.

Dans la vidéo projetée lors de l'ouverture du congrès¹, Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a notamment pu rappeler à quel point la **loi sur la refondation de l'école en 2013** avait ambitionné un renouveau sur ce point.

Cette tentative d'ouverture doit « casser » un historique sur le sujet où la distance et le **cloisonnement** étaient la norme.

À ce propos, plusieurs rapports de l'Éducation nationale laissent apparaître sur certains points une insatisfaction des parents vis-à-vis de l'école (sanction,

1. Vidéo à consulter à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=cklyYwMBQ6A>

autorité, notation, handicap...) dont la principale cause serait **l'absence d'échange et de coopération**.

Ensemble, acteurs de la relation **tripartite école-mairie-parents**, nous tenterons de poser un diagnostic sur cette situation, en observant nos réalités des conseils d'école. Il sera nécessaire de saisir les freins qui existent et, plus encore, d'apporter réflexions et préconisations dans le cadre de cet atelier.

L'atelier est participatif. Après un rappel du cadre réglementaire du conseil d'école et de la place des parents en son sein, 2 travaux en équipe sont proposés :

- Utopie et réalité : quelle communauté éducative ?
- Un partenariat tripartite à développer, des innovations à créer

UTOPIE ET RÉALITÉ : QUELLE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ?

Si la mission des parents au sein des conseils d'école est cadrée par les textes, elle ne se traduit pas toujours en un rôle actif en dehors des festivités et de sujets consensuels.

Il est en effet difficile de se mesurer aux professeurs ou de donner un avis toujours consultatif sur les conditions d'application des programmes et les projets d'école. Il est enfin compliqué de tenter de se positionner en coéducateur, quand l'école ne reconnaît pas une telle légitimité à ces parents.

Ce constat ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui.

Prenons l'étymologie du mot éducation : du latin **ex-ducere** : conduire, guider hors ! Mais **hors de quoi ?**

Si l'éducation de l'enfant repose sur la famille, l'école, la société, il convient de remarquer qu'au travers du temps **c'est la famille** qui pourrait être considérée comme « hors de » :

- À la **Renaissance**, les bases du système scolaire français sont posées. Le secondaire est notamment créé en un lieu fermé pour éviter les « interférences ». L'école est ainsi devenue un corpus de contenus qui lui est propre et dont elle n'a pas à rendre compte.
- Avec la **Révolution** a lieu la rupture école-église : l'État reprend la main sur l'école.
- Avec **l'école de Jules Ferry**, le savoir devient un bien public dispensé par un pouvoir public. Les parents sont à l'extérieur ! C'est l'enfant qui amène l'école et ses valeurs républicaines à la maison.

- **Le début de la V^e République** et les bouleversements sociétaux des années 1960 entraînent une démocratisation globale, où chaque parent devient un parent d'élève. Les attentes changent. On valorise alors le principe d'égalité des chances.
- Au début du **xx^e siècle**, l'ambition de **réussite scolaire** devient une volonté de **réussite éducative**. Cela englobe donc forcément les parents. Les enjeux d'action de parentalité se posent.

Les parents, en conséquence, attendent plus encore une réussite de l'enfant à l'école. Les parents jugent l'école sur la réussite de leur enfant, parfois en prenant en compte leur propre rapport à leur histoire scolaire.

C'est justement cette relation à l'école, parfois cette inquiétude des parents par rapport à leur propre expérience, qui va faire fleurir les premières actions originales, notamment sur la parentalité.

Mais alors, pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Pourquoi depuis des décennies la place des parents dans les conseils d'école n'est-elle que **celle d'un auditeur** ?

Au regard du cadre réglementaire, de la volonté officielle que les entités mairie, école, parents travaillent ensemble, pourquoi globalement les parents ne sont-ils pas une entité plus active au sein de ces conseils ? Par conséquent, comment accompagner les parents dans une instance qui ambitionne de réunir, créer l'échange, faire vivre la communauté éducative ?

ÉCHANGES DURANT L'ATELIER

■ Le rôle actuel des parents délégués

- Rôle administratif : obligation que des parents élus soient présents.
- Des parents « auditeurs passifs ».
- Rôle de financeurs de projets.
- Facilitateurs quand il existe des crises.
- Support revendicatif dans les demandes entre l'école et la mairie (« marionnette instrumentalisée »).
- Militants engagés (politique ou par rapport à l'association).
- Être un alibi pour l'école ou pour la mairie ou sur le fait d'être juste présents.
- Représentants d'intérêts individuels.
- Des consommateurs de l'école.

- Des membres de la communauté éducative.
- Ils donnent du lien entre les différents espaces et temps scolaires et périscolaires.
- Ce sont des messagers !
- Le rôle des parents n'est pas le même selon que l'on est sur un territoire urbain ou rural, sur des quartiers prioritaires...

■ Ce que doit être le rôle des parents délégués

- Partenaires reconnus de par leur spécificité.
- Force de proposition, « pas juste sur des actions de collecte ».
- Soutien à la réalisation de projets pédagogiques.
- Co-construire le projet d'école et donc participer à l'évaluation de celui-ci : questionnement sur la présence pendant le conseil des maîtres.
- Questionner les méthodes, la pédagogie : la liberté pédagogique serait-elle devenue un monopole pédagogique ? (pas de consensus de l'atelier 2 sur le sujet : attention de ne pas confondre avec un autre sujet : connaître le rôle de chacun, et donc reconnaître « l'autre »).
- Un acteur « positif » ayant la vision de la globalité de la vie de l'école mais aussi des temps périscolaires...
- Un acteur du collectif, représentant des **autres** parents.
- Une capacité de proposition pour faciliter la cohérence, la coéducation, la continuité éducative.

■ Quelles limites actuelles ?

- Manque de vision globale des parents (seulement la vision de l'école où leurs enfants sont scolarisés).
- Manque de temps de préparation des conseils d'école, bien en amont.
- 6 heures de réunion par année scolaire : c'est insuffisant !
- Manque de formation des directeurs d'école sur la conduite de réunion.
- Manque de formation des parents : méconnaissance du cadre d'action, des codes, des vocabulaires, des textes.
- Former les parents, c'est devoir trouver du temps !
- Ordre du jour : un calibrage parfois « orienté ».
- Les parents seraient conditionnés à être « demandeurs » et non initiateurs.

- Absence d'instance entre le conseil des maîtres et le conseil d'école : le projet d'école n'est qu'un sujet d'**information**, et non de concertation et d'échange (le conseil d'école est-il pleinement « utilisé comme espace de coopération » ?).
- Le conseil d'école devrait tendre vers plus de parité.
- Méconnaissance du projet d'école ou d'un projet éducatif du territoire.

■ Responsabilité de l'école et des collectivités

- Les textes officiels sont des freins.
- Les parents ont beaucoup d'attentes vis-à-vis de l'école et sont présents sur les conseils d'école... mais il existe peu de participation aux élections. Les candidatures sont rares.
- Le conseil d'école est une instance d'échange... mais c'est souvent une liste de courses pour les mairies, et les élus présents sont rarement au fait des sujets... quand ils sont là !
- Les parents appartiennent à la communauté éducative... mais le système éducatif est opaque, chacun a une attitude d'évitement !
- Les parents sont associés aux activités de l'école... quand l'école a besoin de personnes pour assurer la sécurité et l'encadrement.

UN PARTENARIAT TRIPARTITE À DÉVELOPPER, DES INNOVATIONS À CRÉER

- On serait une communauté... mais les parents ne se sentent pas considérés comme un acteur éducatif.
- L'école est un carrefour de partenaires éducatifs... mais les parents ne les connaissent pas.
- Le directeur est l'acteur central pour impulser une dynamique... mais il n'a pas toujours de décharge.
- Les parents participent au conseil d'école... mais pas au conseil des maîtres !
- Le projet d'école, c'est important... mais les parents en sont seulement informés.
- La mairie nous écoute... parce que nous sommes des électeurs avant d'être des parents.
- L'article 313-2 du Code de l'éducation rend obligatoires les relations d'information mutuelle... Les réunions collectives de rentrée sont importantes, mais les réunions parents-enfant sont trop courtes, avec trop d'attente, sur des mobiliers peu adaptés.

- La mairie doit être plus présente et à l'écoute des parents et de l'école, mais elle ne fait pas partie dans les textes de la communauté éducative.
- Le conseil d'école, c'est l'expression de la communauté éducative... mais l'ordre du jour est rarement travaillé de façon collaborative.
- Les parents sont utilisateurs du système éducatif, ils doivent être associés aux décisions, pourtant certains parents élus voient comme mission principale la nécessité de valoriser leur fédération.
- On aimerait tous que cela évolue... et c'est vrai !

DES PRÉCONISATIONS

■ Une information accrue

- Développer des supports nationaux de communication sur le fonctionnement de l'école adaptés au plus grand nombre.

(La présidente de la FCPE du Finistère intervient pour dire toute l'importance du rôle de la fédération et des associations de parents d'élèves pour sensibiliser, mobiliser, conseiller et soutenir les parents dans un rôle d'acteurs éducatifs au sein des écoles.)

- Ouvrir les classes aux parents. L'école n'est pas un sanctuaire.
- Valoriser toutes les initiatives des enseignants, des parents ou des collectivités territoriales même hors de notre territoire.

■ Améliorer les relations enseignants-parents-mairie

- Former les enseignants à la relation aux parents.
- Favoriser des vrais temps d'échange (remise de bulletin, rendez-vous réguliers).
- Être attentif aux conditions matérielles d'accueil.
- Faire en sorte que les trois entités ne se retrouvent pas uniquement lors des conseils d'école.
- Associer plus efficacement les interlocuteurs au projet éducatif du territoire.
- Former les élus.
- Créer une instance paritaire.
- Créer un lieu d'échange identifié.
- Favoriser davantage de réunions parents-enfants-enseignants, et pas seulement quand il y a un problème.

- « Désanctuariser » l'école : l'ouvrir pour des réunions thématiques pendant les vacances, les samedis.

■ Repenser la place des parents

Développer une formation accrue des parents, pas uniquement par le biais des fédérations, afin de générer une vision plurielle de leurs missions.

Créer un livret d'accueil à chaque rentrée pour les parents, de manière spécifique à chaque établissement et retravaillé chaque année.

Insérer le partenariat tripartite dans le projet d'école.

Permettre aux parents délégués de s'engager dans une instance entre le conseil des maîtres et le conseil d'école, afin notamment d'être davantage impliqués sur le projet d'école.

L'évolution de l'école et son ambition de démocratisation, la volonté des acteurs de l'école font que l'on dépasse aujourd'hui la simple ambition de partenariat.

L'enjeu aujourd'hui est celui de la mise en place d'une coéducation, où les parents délégués ont vocation à porter leur mandat de représentativité. La coéducation n'est pas simplement à développer quand il existe des difficultés scolaires. C'est bien en fait remettre au premier rang les « éducateurs » principaux des enfants, à savoir les parents et l'école. Cette coéducation nécessite donc le principe d'altérité et de réciprocité entre les parents et l'école, quasi inexistant aujourd'hui.

C'est donc bien cette mutation à développer qui semble pouvoir donner des perspectives.

■ Des initiatives originales

Les initiatives attractives sont portées aussi bien par l'école que par des parents ou des mairies :

- Le « village des parents » : créé par les 3 entités en Essonne, il permet à chaque parent de bénéficier d'une permanence concernant la scolarité de son enfant.
- Le « café des parents » : un espace convivial d'écoute et d'accompagnement pour dénouer les situations problématiques du quotidien.
- Des actions Reaap : ateliers de parents, éveil culturel parents-enfants, espace d'information et ressources pour les parents, création de courts-métrages sur la scolarisation des enfants issus de la culture tzigane.

- La découverte de l'école élémentaire avec son enfant de grande section maternelle.
- Des actions récurrentes « faisant entrer les parents dans la classe ».
- Une formation commune école-parents-élus de la collectivité sur les conseils d'école et la politique éducative du territoire.
- Des réunions thématiques parents-enseignants-mairie.
- La création de conseils de vie périscolaire (tels qu'à Lyon) souvent adossés aux conseils d'école.
- Un débat sur la restauration dans les conseils d'école, qui permet une réflexion sur la mixité sociale.

La place des parents au sein de l'école, et donc du conseil d'école, est reconnue par les textes¹.

Pourtant, la collaboration n'est pas toujours effective ni harmonieuse.

Les attentes communes font pourtant bien des relations parents-école-mairie une communauté. Les rôles sont différents, et il est indispensable d'éviter une confusion des genres.

Chacun a la responsabilité, à son échelle, de participer à l'éducation des enfants. Ce travail des 3 entités engendre forcément des difficultés.

Chacun s'inquiète que l'autre puisse empiéter sur le territoire de l'autre. C'est donc bien une question de « bonne distance » et de complémentarité à créer qui est l'enjeu de cet atelier.

La place des parents en conseil d'école est liée à la place qui leur est laissée. Il est par conséquent indispensable de poursuivre les réflexions sur plusieurs axes :

- permettre aux parents de dépasser leur présence formelle aux instances ;
- développer des moyens de communication plus adaptés sur le système éducatif et scolaire ;
- développer les événements réunissant les différents acteurs (école, parents, mairie) ;

1. Article L. 411-1 du Code de l'éducation modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JO n° 157, 9 juill. 2013, texte n° 1).

Article D. 411-1 du même code créé par le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'éducation (JO n° 66, 18 mars 2008, texte n° 114).

- mobiliser aussi les parents n'appartenant pas à des fédérations ;
- former les enseignants, les parents et les élus à travailler ensemble ;
- développer des solutions adaptées à chaque territoire et plus encore à chaque établissement ;
- préparer en amont le conseil d'école ;
- développer des espaces d'échange et d'accueil ;
- acter que la mairie fasse partie de la communauté éducative et ne soit pas un simple « prestataire de services ».

Alors que la loi sur la refondation de l'école a affirmé avec conviction la mobilisation à développer vers les parents dans l'action éducative, il semble que beaucoup reste à faire.

Si la volonté semble commune, il est indispensable de définir des modalités d'action.

L'enjeu final n'est pas un partenariat mais bien une alliance forte pour créer la démocratisation de la réussite des enfants. C'est bien cet enjeu qui est derrière le sujet, sur le rôle des parents délégués en conseil d'école.

Si l'école joue un rôle primordial face à ces enjeux, elle ne peut les atteindre seule. C'est par **l'action continue de l'école, des parents et des collectivités** que l'école peut jouer pleinement son rôle.

L'enjeu est donc bien de créer une culture de travail commune, permettant de faire vivre une communauté éducative dynamique !

L'unité n'est pas l'uniformité !

Atelier 3 – Politiques éducatives locales : quelle place pour les parents dans leur construction et leur mise en œuvre ?

■ Animatrices

- **Marie-Claire Mercier**, coordonnatrice du projet éducatif local (PEL) de la ville de La Roche-sur-Yon, membre de la commission permanente de l'ANDEV
- **Nicole Obrecht**, directrice de l'éducation de la ville de Châlons-en-Champagne, membre de la commission permanente de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Marie-Christine Delaunay-Félix**, directrice de la réussite éducative de la ville de Nantes, membre de la commission permanente de l'ANDEV
- **Jacques Bernardin**, président du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN)

■ Rapporteur

- **Agnès Tritz**, directrice de la petite enfance de la ville de La Ciotat, membre de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

Depuis une trentaine d'années, les politiques éducatives – qu'elles soient menées par l'État ou les collectivités – invoquent toutes la nécessité de travailler avec les parents.

La participation des familles est souvent l'une des principales orientations du PEL. Elle est maintenant inscrite dans la loi de refondation de l'école et les projets éducatifs territoriaux (PEdT). Pour autant, les professionnels peinent toujours à mettre en place ce dialogue : faire venir les parents dans les réunions peut s'avérer laborieux et, lorsqu'ils y viennent, les sujets qu'ils souhaitent aborder ne sont pas toujours les nôtres. Cette confusion crée souvent plus de frustration que d'effets positifs. Alors, ingérables, ces parents ?

La circulaire du 15 octobre 2013¹ précise la forme que ce dialogue continu doit prendre à l'école :

- rendre effectif le droit à l'information et à l'expression des parents. Un guide pour accompagner le développement des espaces parents a été édité en novembre 2016 par le ministère de l'Éducation nationale, *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire*² ;
- construire de nouvelles modalités de coopération pour une école plus accueillante ;
- développer des actions d'accompagnement à la parentalité, notamment *via* les PEdT.

La direction reste prudente sur la mise en œuvre.

Cet atelier s'est attaché à trouver des pistes pour rendre concrète la notion de participation... et à questionner les enjeux de pouvoir qu'elle implique. Jusqu'où peut aller la volonté d'associer les parents à la prise de décision, en particulier pour les élus ? Jusqu'où accepter de « céder la place » ? Quelles expériences réussies dans nos collectivités, quelles erreurs éviter pour progresser ?

L'IMPLICATION DES PARENTS EST-ELLE VRAIMENT SOUHAITÉE PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉDUCATIFS ? QUELLES SONT LES ATTENTES CONCERNANT LA PAROLE DES PARENTS, QUELLE PLACE LUI DONNE-T-ON ?

■ Du point de vue réglementaire, pour l'Éducation nationale

Malgré la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 rappelée ci-dessus, le **rapport 2014 de Valérie Corre sur les relations parents-école**³ dresse un état des lieux sévère du fait d'une méfiance mutuelle. Ainsi est-il noté qu'enseignants et parents portent des jugements *a priori* sur leur capacité respective à éduquer, pouvant conduire à des relations conflictuelles, voire agressives et intrusives, jusqu'au point de rupture.

1. Circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la collaboration entre les parents et l'école dans les territoires (BO n° 38, 17 oct. 2013), à consulter à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338

2. À télécharger sur le portail Éduscol, <http://eduscol.education.fr>, rubriques Vie des écoles et des établissements > Coéducation > Parents d'élèves > Espaces parents > Guide méthodologique pour les espaces parents.

3. Valérie Corre, *Rapport d'information n° 2117 sur les relations entre l'école et les parents*, 9 juillet 2014 – à consulter à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2117.asp>

Le cadre réglementaire encourage de plus en plus explicitement les collectivités territoriales à assumer un rôle de médiation entre école, familles et territoire. Cela devrait se traduire dans les PEdT, dont l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre se veulent partagés. Pour autant, la relation école-parents reste source d'incompréhension. Le 25 novembre 2016¹, le ministère de l'Éducation nationale a rappelé, sous forme du guide méthodologique cité *supra*², le rôle des conseils d'école et du statut de représentant de parents d'élèves, pour lesquels le lien aux délégations départementales n'est pas forcément adapté à ce qui se pratique dans les établissements du premier degré. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les parents se regroupent, de plus en plus souvent, par création d'associations spécifiques à l'école concernée, ou au territoire, plus qu'à des fédérations.

Des propositions concernant l'information, l'orientation, la formation des enseignants sur cette relation école-familles et la place du PEdT pour renforcer la coéducation visent à accompagner le développement des espaces parents par exemple.

Il serait souhaitable que le partenariat avec les collectivités soit abordé du point de vue de l'impact pour une communauté éducative réunie autour de la réussite de l'enfant plutôt que du point de vue de l'usage des locaux et d'une mise à disposition logistique, ce qui est trop souvent le cas.

Concrètement, les collectivités se retrouvent en situation de médiation, par la mise à disposition d'espaces physiques qui supposent des investissements, sans poser la question de la mobilisation des acteurs et du sens commun à partager.

■ Un projet éducatif de territoire, dans une politique publique éducative, pour les collectivités territoriales

S'engager dans la coéducation, sans occasionner de nouvelles incompréhensions ou frustrations au détriment du premier bénéficiaire que doit être l'enfant, est un défi pour toute la communauté éducative, dont le pilotage revient le plus souvent aux collectivités. La loi sur la refondation de l'école, par la mise en place des PEdT, pose la question de l'articulation avec les projets éducatifs locaux (PEL), les contrats éducatifs locaux (CEL), ou plus globalement les politiques publiques. Pour l'ANDEV, le PEdT est un outil du PEL dans la mesure où celui-ci préexistait. Inscrit dans la loi, il a eu le mérite de reconnaître légalement les politiques éducatives locales et de les dynamiser

1. Chantal Blandel, Thierry Leouffre et Janine Bouvat, « Rencontre le 3 avril 2015 du réseau Sud Méditerranée sur le thème de la cohérence des projets d'école et des activités des NAP », *La Communale*, n° 55, octobre 2015, p. 35-38.

2. *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements scolaires*, op. cit.

sur tout le territoire. Le PEdT, par son côté pragmatique, a permis et permet de revisiter les questions du PEL.

Les expériences échangées dans cet atelier (cf. infra) qui s'est voulu ouvert et participatif posent la question de cette « place des parents » dans nos politiques publiques. Elles posent aussi celle du droit à l'information : jusqu'où aller ? Entre diffusion de l'information et co-élaboration de celle-ci, cela suppose la définition commune des besoins, des attentes et des réponses apportées. Comment rendre concrète la notion de participation ? Jusqu'où peut aller la volonté d'associer les parents à la prise de décision, dans une politique publique dont nous devons assurer la mise en œuvre ? Comment définir ce qui est, ou n'est pas, mis au débat ? Quel suivi et quelle évaluation ? Comment permettre à tous les parents de s'exprimer ? Comment ne pas penser pour eux, mais bien avec eux, en assurant leur place de premier éducateur de l'enfant ?

■ La coéducation est inscrite dans la convention des droits de l'enfant (art. 5 et 18) et affirmée dans l'élaboration des projets éducatifs de territoire

L'articulation entre l'atelier et les apports réflexifs de Frédéric Jésus¹ intervenant dans ce congrès permet de rappeler que si le PEdT défini dans la réforme reste scolaro-centré, ce peut être une opportunité de relever 3 défis :

- bâtir une continuité éducative jusqu'à 18 ans ;
- s'appuyer sur l'éducation pour abolir les inégalités sociales et culturelles ;
- associer les parents et les enfants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des PEdT.

À l'instar de ce qui est partagé dans l'atelier, le PEdT invite à s'appuyer sur les témoignages des parents et à bénéficier de leur expertise. Concrètement, il propose de s'appuyer sur les différentes formes possibles de participation des citoyens définies par la Commission nationale du débat public².

Ces formes de participation citoyenne vont de l'information, utile et utilisable, à la consultation pour avis sans certitude sur les suites données, pour aboutir à la concertation qui, si elle laisse libre l'autorité dans sa prise de décision, influe les politiques éducatives par une élaboration en co-construction, voire à la coproduction qui suppose une technicité maîtrisée en intégrant les propositions à la prise de décision collective. Seuls les 3 premiers niveaux sont évoqués par la Commission nationale du débat public.

1. Voir Frédéric Jésus, *La Participation des parents, des enfants et des jeunes aux PEdT : arguments et méthodes*, DEI France, 2013.

2. Voir « Vous donner la parole lors de l'élaboration des grands projets d'aménagement », sur le site de la commission, [https://www.debatpublic.fr/rubriques La Commission > Son rôle](https://www.debatpublic.fr/rubriques/La%20Commission%20Son%20r%C3%B4le).

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET MISE EN DÉBAT

■ L'exemple de La Roche-sur-Yon : du PEL au PEdT, une forme de participation affichée mais limitée dans ses effets

Au-delà de la volonté des acteurs politiques qui inscrivent la participation des parents comme l'une de leurs priorités éducatives, notamment *via* les projets éducatifs locaux (PEL et PEdT), la mise en œuvre peut se révéler complexe, indépendamment des alternances politiques. Par exemple, la ville de La Roche-sur-Yon a maintenu cette orientation lors de l'élaboration des PEdT et du nouveau PEL, mais a rencontré des difficultés pour associer des parents autres que les représentants de parents élus aux conseils d'école, ou fédérations structurées, la représentation de ces derniers pouvant être contestée par les autres parents non élus. Ce fut le cas en 2016 lorsque des groupes de travail ont élaboré de nouveaux scénarios d'organisation horaire, dont les conclusions ont été parfois contestées par d'autres parents mettant en cause la non-représentativité de ces groupes de travail.

Et quelle valeur accorder à la parole des parents dans les conseils d'école lorsque la direction académique ne valide pas le scénario voté, faute de point de vue partagé entre parents et enseignants, le point de vue des enseignants étant privilégié ? Là encore, la question de la participation renvoie aux valeurs de la démocratie.

La volonté de coéducation peut aussi se heurter à de simples questions de logistique : les horaires de réunion, les termes de l'invitation, les conditions matérielles ne doivent pas être sous-estimées, comme l'ont mentionné Jacques Bernardin et des participants de l'atelier.

L'actualité nationale depuis 2013 a prouvé que certains sujets sont mobilisateurs et sensibles, tels les PEdT. Les parents se sentent plus concernés quand l'intérêt personnel de leur enfant est en jeu. Ce constat, même s'il peut être regrettable, peut aussi être mis à profit pour mobiliser sur les questions qui fédèrent la participation. Les travaux structurants dans les écoles constituent des occasions de dialogue intéressantes pour associer la communauté éducative, y compris les parents, les enseignants et le personnel municipal.

À La Roche-sur-Yon, des groupes de travail ont été mis en place pour accompagner 2 projets de construction d'école. La règle du jeu doit cependant être claire dès le départ sur les formes de participation et sur la marge de décision que la municipalité est prête à laisser aux autres acteurs : participation pour informer ou réelle participation aux décisions ? Les élus sont-ils prêts à revoir les projets présentés ?

La pression des parents et des enseignants conduit parfois à revoir sa copie et à décaler l'échéance des travaux prévus, les impacts de ce choix politique pouvant être lourds de conséquences...

La question de la participation citoyenne renvoie ainsi à nouveau à la question de la temporalité... Temps politique, temps citoyen... Comment concilier la durée d'un mandat et la nécessité de laisser le temps à une réelle concertation ?

■ **L'exemple de Châlons-en-Champagne : une expérience de place accordée aux parents sur 2 temps qui a engendré des frustrations**

En décembre 2013, un séminaire a été organisé, réunissant 35 délégués de parents d'élèves et 27 enseignants pour élaborer ensemble la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sachant que de nombreuses activités étaient déjà proposées par la ville sur les temps périscolaires.

Ce temps de rencontre avait pour double objectif d'expliquer la mise en place des nouveaux temps éducatifs à la rentrée 2014 et de rassurer des parents fortement inquiets des changements d'organisation personnelle que cette réforme allait engendrer. Cette démarche, qui était annoncée comme participative entre acteurs, invitait parents et enseignants à s'interroger sur la qualité de la pause méridienne, les activités associatives sur les différents temps de l'enfant, la prise en compte de l'âge de l'enfant dans le PEdT, la réussite éducative de l'enfant.

En octobre 2014, une réforme de la cartographie des écoles entreprise à la demande du maire conduisait concrètement à la fermeture de 6 écoles sur 2 ans, soit un passage de 31 à 25 écoles. Les représentants des fédérations de parents d'élèves (FCPE, Peep, peu représentés dans les écoles châlonnaises) ont été associés dans les groupes d'appui organisés par secteur en décembre 2014 et janvier 2015. Un groupe de suivi mensuel a été mis en place avec quelques parents délégués pour les tenir informés et prendre en compte leurs remontées du terrain.

CONSTAT

Au final, la mobilisation des parents lors de l'organisation de réunions publiques animées par le maire a été faible. Les administrés ont même eu le sentiment de ne pas avoir été associés à la prise de décision de fermeture des écoles par le conseil municipal. Il y a eu un décalage entre une démarche qui se voulait participative et la consultation réelle, qui a pu s'avérer parfois être une simple communication aux acteurs éducatifs.

Cela s'est inévitablement traduit par un sentiment de frustration, voire un sentiment de manipulation des parents, devant une décision politique vécue comme subie et non décidée collectivement.

Ces 2 exemples illustrent le décalage entre la volonté exprimée par les élus d'une coéducation partagée avec les parents d'une part, et la réalité de la participation des parents tant du point de vue de la démarche que de la prise en compte de leurs attentes d'autre part.

TÉMOIGNAGE DE JACQUES BERNARDIN, PRÉSIDENT DU GROUPE FRANÇAIS D'ÉDUCATION NOUVELLE (GFEN)¹

Une politique volontariste et partagée des élus est un préalable, comme le démontrent les expériences citées. Cette volonté peut prendre appui sur les éléments récents de l'actualité éducative :

- l'esprit de la refondation de l'école : une volonté exprimée, formalisée dans la loi d'orientation et reprise dans d'autres textes officiels (comme le référentiel de l'éducation prioritaire), de coopérer avec les parents. Le PEdT est, dans ce cadre, une opportunité à saisir ;
- le guide méthodologique pour les espaces parents² qui vient de paraître ;
- la rémunération des représentants de parents d'élèves avec reconnaissance d'un statut.

Cette redondance dans les textes de lois – loi Haby en juillet 1975, loi Jospin sur la communauté éducative en juillet 1989, et enfin loi d'orientation de 2013 – témoigne de la difficulté à mettre en œuvre cette coéducation, qui s'appuie sur un double besoin : besoin d'adaptation des formations aux évolutions sociales et besoin de justice, face à une discrimination sociale qui perdure.

Les travaux de recherche confirment les effets positifs de la place faite aux parents sur l'amélioration des résultats des élèves, implication qui contribue conjointement à l'apaisement du climat scolaire.

L'implication des parents « fait la différence », et a un effet d'un bout à l'autre du parcours éducatif.

1. Voir le dossier « Familles-écoles-quartiers : pour une dynamique éducative » de la revue *Dialogue*, n° 146, octobre 2012. Voir aussi Jacques Bernardin, « Bien veiller aux parents », *Diversité*, hors-série n° 16, *Écoles, territoires & partenariats*, novembre 2015.

2. *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements scolaires*, op. cit.

■ Ces mesures sont-elles pertinentes et faisables ?

Certaines font appel aux mairies comme les espaces-parents. Concernent-elles tous les parents et répondent-elles réellement à leurs attentes ?

Les élus sont-ils prêts à laisser plus de place aux parents dans le processus décisionnel démocratique, en particulier dans le domaine de l'éducation ?

La participation de proximité (mentionnée dans le guide DE1¹), au plus près des territoires, peut-elle constituer une solution pour mobiliser et faire participer les parents ?

Sur la pertinence des mesures : l'attente est légitime et, faute d'éclaircissement, chacun des partenaires peut – tout en voulant bien faire – contrarier le travail éducatif des autres instances. Il y a un réel besoin de cohérence et la nécessité de construire une école plus accueillante, ce qui est encore trop peu le cas aujourd'hui. On a besoin de textes pour sortir de « l'école citadelle ». Les parents démunis délèguent volontiers à ceux qu'ils estiment plus compétents. Pour beaucoup, l'école a laissé un souvenir douloureux. Les relations avec les enseignants sont difficiles, avec une forte dissymétrie ressentie sur les plans institutionnel, culturel et langagier. Quand l'école promet la réussite et que celle-ci n'advient pas, elle crée un sentiment d'injustice.

Si l'espace scolaire est – pour bien des raisons – difficile d'accès, les collectivités peuvent proposer des espaces plus neutres, où il est plus facile de reprendre la main, notamment en termes de diagnostic et de besoins. C'est la dynamique du PEdT. Elle permet de mettre en synergie les divers acteurs dans des espaces communs.

Est-ce faisable ? Certaines mesures sont déjà à l'œuvre. Pour créer des espaces, il faut surtout trouver des locaux, ce qui relève du choix et des possibilités offertes par les collectivités. Cela paraît plus facile lorsque des dynamiques éducatives existent préalablement (présence d'équipements culturels et sportifs nombreux et de qualité, fort engagement associatif soutenu par les collectivités).

Cela suffit-il à lever les résistances ? Pas toujours. Quels sont les freins potentiels ?

Concernant les enseignants, les freins sont :

- l'existence d'une fragilité institutionnelle : l'école est critiquée pour ce qu'elle ne réussit pas (encore) et, à travers elle, les enseignants qui y exercent. Or, il faut se sentir assez solide pour s'ouvrir à l'extérieur ou, tout

1. Frédéric Jésus, *La Participation des parents, des enfants et des jeunes aux PEdT*, op. cit.

du moins, mettre à distance cette interpellation critique. Certains ont du mal à faire la part des choses ;

- une réelle appréhension vis-à-vis des parents, car en réalité les peurs sont réciproques. Il faut être assuré dans sa pratique professionnelle et dépasser les stéréotypes sociaux pour s'ouvrir aux partenaires ;
- l'idée de rester « maître chez soi », tant vis-à-vis des parents que de la collectivité, au nom du principe de la liberté pédagogique. Certains appréhendent de perdre le contrôle sur leur espace professionnel, de devoir « rendre des comptes », de se sentir – à tort ou à raison – moins libres.

Concernant les parents, les freins sont :

- des résistances liées à des souvenirs personnels difficiles ;
- une forte dépréciation d'eux-mêmes et de leurs compétences éducatives qui entraîne une dissymétrie des échanges et un questionnement sur leur légitimité à intervenir.

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE NANTES : « BIEN GRANDIR À NANTES »¹

Une démarche territorialisée pour l'élaboration du projet éducatif avec tous les acteurs de la communauté éducative, dont les parents, a été mise en place dès le départ².

Le projet éducatif de la ville de Nantes, dans son affirmation de coéducation et de ville éducatrice, poursuit son combat contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui ne s'arrêtent ni au temps scolaire ni à la réussite scolaire, mais qui accompagnent le jeune tout au long de son parcours pour le conduire à la réussite. C'est ce qui conduit la ville et ses partenaires vers une évolution plus globale et affirmée du projet autour de l'enfant et du jeune.

Il s'agit de partager plus précisément la démarche participative et son développement sur les 11 quartiers nantais pour identifier les conditions de réussite, mais aussi les limites de la mise en œuvre d'une politique éducative qui affirme la place des parents comme fondamentale pour une coéducation qui bénéficie à l'enfant et au jeune.

À Nantes, il a été décidé d'écrire avec tous les acteurs éducatifs, dans une charte nantaise de la réussite éducative³, ce qui définit le socle commun de

1. Voir la page « La réussite éducative : une priorité » du site de la ville de Nantes, [http://www.nantes.fr/rubriques Ville de Nantes > Enfance > Éducation > La réussite éducative](http://www.nantes.fr/rubriques/Ville%20de%20Nantes%20>%20Enfance%20>%20Éducation%20>%20La%20réussite%20éducative).

2. Voir Marie-Christine Delaunay-Félix, « Nantes : une évaluation partagée et concertée de la mise en œuvre de la réforme des rythmes », *La Communale*, n° 57, avril 2016, p. 10-13.

3. À télécharger sur le site de la ville de Nantes, [http://www.nantes.fr/rubriques Ville de Nantes > Enfance > Éducation > La réussite éducative](http://www.nantes.fr/rubriques/Ville%20de%20Nantes%20>%20Enfance%20>%20Éducation%20>%20La%20réussite%20éducative).

la réussite éducative. L'objectif affirmé de l'écriture collaborative de cette charte était de travailler ensemble afin de porter collectivement l'ambition de Nantes pour la réussite de ses enfants. Validée en mars 2014, elle s'est poursuivie par l'élaboration collective d'un projet éducatif, « Bien grandir à Nantes », qui accompagne l'enfant et le jeune vers son autonomie. Ce projet a été co-signé en décembre 2014 pour une mise en œuvre jusqu'en 2020. Nous avons ainsi pris acte d'une écriture participative à partir des diagnostics partagés et de l'existant, pour co-construire un projet éducatif à l'échelle de la ville de Nantes, et sa déclinaison en objectifs opérationnels dans les 11 quartiers nantais.

Il est important de préciser que l'organisation territorialisée de plusieurs services techniques et le soutien d'un pôle évaluation/dialogue citoyen, interne, nous aident à construire nos rencontres et sont utiles pour accompagner la prise en compte et le respect de la parole des différents acteurs afin que chacun puisse s'exprimer sans échelle de valeur.

Ainsi, la mobilisation des parents pour ces différents ateliers d'écriture ou ces temps de travail collaboratif pour identifier les enjeux éducatifs prioritaires sur chacun des 11 quartiers a pu se faire en prenant appui sur les concertations territoriales avec les parents d'élèves élus, ou sur la base du volontariat lors d'événements et temps forts qui réunissent la communauté éducative, comme le comité d'évaluation et de suivi de la réforme des rythmes ou encore par le partenariat avec les ressources que sont les points info parents dans les quartiers politiques de la ville.

■ Constat de mobilisation inégale selon les rendez-vous

Il est d'ores et déjà possible de noter que lorsqu'il existe des dynamiques territoriales fortes et préexistantes, la mobilisation des acteurs non institutionnels est nettement facilitée. Concernant la participation du public, des parents élus en particulier, quelques éléments d'explication peuvent éclairer le déficit de mobilisation identifié. La période connaît une surmobilisation du fait de réunions de secteurs sur les activités périscolaires et des conseils d'école notamment. Par ailleurs, à la vue des remontées des parents présents, ce public nécessite une mobilisation de proximité, par des tiers de confiance capables de déclencher l'acte de participation. Or, les liens qui existent entre la direction de l'éducation et les parents élus sont très variables d'un territoire à l'autre et ne sont, sur la quasi-totalité des secteurs, pas de nature à permettre une participation massive des parents élus.

L'organisation et l'animation des ateliers nécessitent une prise en compte des représentations, de l'hétérogénéité des publics, une adaptation du discours, mais surtout une clarté sur les attendus et ce qui est à discuter ou non. On l'appelle le « mandat » des rendez-vous. Le point de vue des parents ne se limite pas

aux représentants des fédérations de parents d'élèves élus, même si le statut de parents d'élèves élus est reconnu par la ville de Nantes. Ainsi la ville a-t-elle mis en place un soutien associatif, des formations, des supports de communication au bénéfice des initiatives parentales (comme un bureau des projets¹).

Dans une démarche de coéducation, il est nécessaire de former la communauté éducative à mieux se comprendre, à accepter les différences et les complémentarités. Le rôle de la collectivité est essentiel dans cette coordination qui porte et met en œuvre une politique éducative volontariste. À Nantes, cela a donné lieu à des engagements prioritaires et opérationnels au nombre de 2 par quartier, définis sur chacun des 11 quartiers en mai et juin 2016. Ils ont été partagés lors de la conférence Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) de novembre 2016 dans le cadre du forum « Rue des écoles » avec France Culture². Le suivi et l'évaluation se poursuivent par des concertations à l'échelle des établissements scolaires ou du territoire, selon les enjeux définis collectivement.

Au-delà de ces temps dédiés, les modes de participation des familles sont travaillés avec les points info parents. Ceux-ci sont au nombre de 4 (les 4 points cardinaux), implantés dans des quartiers en politique de la ville. L'une de leurs missions est d'aller vers les parents les plus éloignés de l'offre éducative pour s'assurer de la pluralité des besoins et des attentes. Cela peut s'organiser selon des modalités très diverses, comme les cafés des parents, des rencontres dédiées au cours d'événements comme « Bouge ton été » en partenariat avec la direction des sports, des outils comme un cyclo-parents qui va à la sortie des écoles ou sur les marchés, etc. Le principe est bien d'aller vers les parents (et ne pas seulement attendre leur mobilisation) par une action de proximité et des conditions de participation claires et explicites pour tous.

ÉCHANGES DE PRATIQUES ET QUESTIONNEMENTS

■ Témoignage et échanges avec Anne Le Naour, présidente départementale de la FCPE

Pour s'être impliquée dans la rédaction d'un guide « Espace parents », Anne Le Naour évoque plusieurs constats identifiés, comme le fait pour des parents investis de ne pas trouver leur place dans un projet partagé ni pour l'élaboration des projets d'école. Elle évoque la reconnaissance des présupposés et représentations entre parents et enseignants. Enfin, elle conclut sur le

1. Voir le site de la ville de Nantes, <http://www.nantes.fr> rubriques Jouons collectif > Nantes&co > Les quartiers nantais > Les bureaux des projets.

2. « Comment aider les parents à aider leurs enfants ? », une émission à écouter sur le site de France Culture, <https://www.franceculture.fr/emissions/rue-des-ecoles/comment-aider-les-parents-aider-leurs-enfants>

manque d'anticipation par les collectivités et partenaires pour une information des parents en amont des sollicitations.

Il importe pour cette fédération que les espaces parents soient gérés avec les enseignants, dans l'école.

Conclusion provisoire : il y a donc bien nécessité de construire un projet éducatif partagé, à l'échelle de proximité territoriale la plus appropriée, y compris l'école elle-même, mais sans le déconnecter de son environnement parce que l'enfant et sa famille évoluent entre les différents temps et espaces éducatifs.

■ Témoignage et échanges avec le chargé de mission PEdT de Metz

Il souligne l'importance d'être clair et explicite sur la participation des parents. Celle-ci est à différencier des sollicitations des parents, en ayant pris soin de définir préalablement les moyens, les marges de manœuvres des collectivités pour répondre à ces sollicitations.

Les questions de l'égalité et du poids de la parole entre les parents, les enseignants et les collectivités locales sont interrogées, même s'il est collectivement admis que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a modifié la place des différents acteurs, avec la nécessité d'instaurer une confiance réciproque pour réussir.

Ainsi, aujourd'hui, les centres socio-culturels sont reconnus comme des partenaires éducatifs incontournables sur les questions éducatives.

Ce qui reste en débat est la temporalité entre les acteurs, les actions, leur évaluation, les mesures d'impact. Mettre en place des moyens, c'est aussi donner du temps, inscrire une démarche dans un processus, un cheminement, et donc accepter l'incertitude.

Mais c'est aussi la garantie de s'adresser à tous les parents, pour leur laisser un pouvoir d'agir, de s'exprimer, dans la cité, les associations, le quartier, des lieux neutres, autres que l'école... tout en étant vigilant sur les antagonismes internes aux collectifs de parents.

■ Témoignage du département Val-de-Marne

Le projet éducatif a été élaboré pour renforcer les liens entre les acteurs, à partir d'une balade urbaine animée par les parents pour présenter leur quartier (balades ludiques avec possibilité d'associer les enfants : comment lire et écrire la ville ?).

Dans ce projet, les parents (collège) font découvrir leur territoire et donc celui de leurs enfants aux professeurs et responsables de cet établissement qui connaît un *turn over* très important des professionnels. Ce qui a été très intéressant dans cette action, c'est qu'il y a eu une inversion dans les rôles de « sachant » et de « non-sachant ».

Il importe de garder à l'esprit que l'action ne doit pas rester un « *one shot* » : il faut par la suite continuer à la faire vivre, avec des expositions de photos ou autres et ne pas oublier la vision de l'enfant sur « c'est quoi, grandir dans mon quartier ? ».

Cela a permis de mettre en place des actions qui s'inscrivent dans le temps, d'inverser le rapport entre acteurs, de concevoir un « kit d'atterrissage » sur le territoire, avec l'association *Ne pas plier*, pour tout nouvel acteur éducatif, parent, enseignant, association, qui se trouve ainsi accueilli par des parents qui se sont approprié leur pouvoir d'agir.

La notion d'appropriation pose la question de la formation entre acteurs, qui nécessite d'avoir un vécu commun pour être dans une démarche de coopération, mais aussi un même langage.

Dans ces démarches de coopération, il est souhaitable de :

- faire très attention au langage : s'agit-il des « parents les plus éloignés de l'école », ou de ceux que l'école a éloignés ?
- penser à l'importance de l'installation pour mieux échanger : table ou non, cercle... Tous les participants doivent être sur le même plan ;
- faire un jeu pour supprimer les postures « sachant » et « non-sachant » (voir les formations à ces techniques sur le catalogue du Centre national de la fonction publique territoriale). Par exemple, construire une démarche projet à partir de Lego : chacun rajoute une pièce sans parler, jusqu'à ce qu'on dise stop. La réalisation représente le projet.

DES PISTES ET PROPOSITIONS PARTAGÉES POUR FACILITER LA PARTICIPATION ACTIVE DES PARENTS

- Identifier les ressources du territoire par une cartographie par quartier, une carte d'identité par école partagée entre tous les acteurs éducatifs du territoire.
- Organiser des temps de réunion en prenant en compte les contraintes des acteurs éducatifs. Dans l'exemple nantais, les réunions se déroulent plutôt en soirée (ce qui résout le problème de garde) pour prendre le temps d'écrire par groupes (enseignants, parents, associations) ; on mélange ensuite les différents acteurs en les réunissant un samedi matin avec organisation d'une garde pour les enfants. Il existe également des réunions territorialisées pour les parents élus, 2 fois par an, à charge pour les services d'adapter leurs horaires.

- Aller vers les parents sans attendre qu'ils viennent ; ce sont les services qui se déplacent pour rencontrer les parents là où ils sont : sorties d'école, mise en place de cafés des parents dans les écoles sur une thématique en impliquant les parents dans leur mise en œuvre, en associant la collectivité en soutien de la direction de l'école. Missionner un agent pour aller à la rencontre des parents ; faire en sorte que le parent se sente invité.
- Agir par la formation des enseignants puisqu'il appartient à chaque directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) d'inscrire cette formation dans le plan de formation. Il existe aujourd'hui un volet obligatoire sur la coéducation qui doit être inscrit dans le projet d'école, mais qui reste toutefois un concept abstrait pour grand nombre d'enseignants. Sur ce point précis, une piste est évoquée, celle de présenter le PEDT dans la formation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe).

QUELQUES TRUCS ET ASTUCES

- Pour mixer des acteurs éducatifs dans des temps de production collective, prévoir des cartons de couleur pour les invitations, une couleur par partenaire pour mieux mixer les groupes. Préférer l'invitation à la convocation, en évitant les écrits surchargés et complexes. Penser au rappel par oral.
- Veiller à l'équilibre dans la constitution des groupes : le nombre de professionnels ne doit pas être supérieur à celui des parents.
- Penser l'organisation du lieu de réunion, qui a aussi son importance : sans table par exemple, au risque de perturber les pratiques professionnelles.
- Favoriser la communication innovante et interactive pour briser la glace, encourager les échanges, laisser un réel espace d'expression pour chacun. Éviter les propos moralisateurs ou bienveillants à l'excès.

CONCLUSION SUR L'ATELIER PAR JACQUES BERNARDIN

Le premier constat de Jacques Bernardin est que « *la situation est dramatique mais pas désespérée* », et que « *concrètement, les choses avancent* ». Pour cela, il faut garder des traces de ce que l'on fait, valoriser les actions et les montrer. Il préconise de s'interroger sur le fait de modifier nos pratiques, et surtout sur ce que l'on peut y gagner. Et il insiste sur ce qu'il faut éviter :

- bannir le mot convocation, faire des invitations ;
- éviter les horaires impossibles (trop tardifs ou trop précoces ; problématique récurrente du choix de la rencontre entre les acteurs de l'éducation qui sont sur du temps professionnel et les parents qui sont souvent hors du temps professionnel) ;
- proscrire les écrits surchargés et complexes.

Il rappelle l'importance de l'oral et du lieu de la rencontre au portail au moment des sorties et entrées d'école. Il suggère également des lieux de réunion neutres favorisant la convivialité.

Enfin, il revient sur l'importance des 3 objectifs qui sont : connaître, informer et valoriser.

1/ Connaître

L'objectif est de mieux sortir des peurs réciproques. Toutes les occasions – notamment celles à caractère convivial – sont propices pour « casser la glace » et faire un premier pas vers l'autre. Chacun doit se savoir écouté et entendu, être assuré (et rassuré) dans ses prérogatives. Au-delà de la connaissance, c'est la **reconnaissance** qui est en jeu : la reconnaissance réciproque du rôle de chacun et des espaces d'intervention. C'est la condition *sine qua non* pour harmoniser ensuite les modalités les plus propices au développement de l'enfant. Il faut en effet se sentir attendu et accueilli pour accepter l'invitation de l'école, afin d'aller plus loin.

2/ Informer

- La communication, et donc la diffusion de l'information, est à penser très tôt dans l'action. Il faut penser des modalités diverses (écrites avec rappels oraux pour les invitations ; vidéos, classes ouvertes, situations vécues ou ateliers participatifs pour les réunions d'information) et, autant que possible, rompre avec l'information descendante.
- Il faut aussi savoir imaginer les relais et les relances. Les enfants peuvent être de bons ambassadeurs.
- Il faut enfin favoriser la découverte par les parents de certains lieux et certaines ressources. Privilégier une animation souple pour faire avancer le problème, privilégier la souplesse d'usage et d'accessibilité. Il faut penser les modalités de la rencontre (configuration de la salle).

3/ Valoriser

Les parents ne sont pas toujours convaincus d'être porteurs de richesses ni d'avoir de réelles compétences éducatives. On peut les engager dans le faire ensemble (sorties, projets...) mais aussi solliciter leurs compétences spécifiques : connaissance du quartier, expérience professionnelle ou personnelle (passions, loisirs favoris), histoire de vie (par exemple, des parents migrants), mais aussi accompagnement de nombreux apprentissages dans l'espace domestique (marche, langage, jeux, natation, vélo...) qui peuvent être partagés et collectivement réfléchis, contribuant – outre le plaisir de revivre ces beaux moments – à une prise de conscience d'interventions éducatives pertinentes.

Atelier 4 – Enfants porteurs de handicap : accompagner le parcours des parents dans les différents lieux éducatifs

■ Animateur

- **Bernard Maillard**, directeur de l'éducation de la ville d'Évry, vice-président de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Marion Ardouin**, directrice d'accueil de loisirs adolescents, association Esca'l
- **Grégory Gandon**, directeur d'accueil de loisirs sans hébergement, association Esca'l
- **Yann Ménard**, responsable du pôle éducatif de la ville d'Angers

■ Rapporteur

- **Janine Bouvat**, responsable du pôle ingénierie des services à la population, coordonnateur PEL-PEdT de la ville de La Ciotat, vice-présidente de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

L'éducation des enfants porteurs de handicap, en débat depuis le XVIII^e siècle, n'est entrée dans le champ de l'obligation que depuis 40 ans. La loi de 2005 a permis une arrivée significative de ces enfants à l'école publique et, de ce fait, dans nos services éducatifs. Comment les parents, soucieux d'intégration mais aussi inquiets des conditions d'accueil, sont-ils accompagnés, encouragés par les professionnels, à s'impliquer au sein de la communauté éducative, aux côtés des autres parents ?

Les dispositifs existants sont souvent méconnus, et le chemin vers la reconnaissance du handicap puis des droits peut se révéler long et douloureux pour les parents. Les partenaires locaux (inspecteurs de l'Éducation nationale, enseignants, services communaux et départementaux) peuvent-ils travailler ensemble pour faciliter ces démarches et aider à l'intégration des enfants dans les espaces éducatifs ? Quel rôle particulier pour le directeur de l'éducation ?

Le compte rendu fait état des éléments abordés que les participants ont jugés les plus pertinents dans la perspective d'objectifs possibles pour les directeurs de l'éducation.

CONSTAT POUR LES FAMILLES ET LES VILLES

Les difficultés pour les parents d'enfants porteurs de handicap de trouver un lieu d'accueil adapté en milieu ordinaire sur les temps péri et extrascolaires sont une dure réalité. Si la loi encadre la scolarisation de l'enfant en milieu ordinaire, rien n'oblige un responsable d'accueil de loisirs à mettre en place ce type d'accueil... Est évoquée alors la problématique de la compétence appartenant aux conseils départementaux qui a longtemps entravé la mise en place de politiques publiques du handicap dans les communes. C'est l'ensemble de ces contraintes qui crée un véritable parcours du combattant pour les familles concernées.

La réforme des rythmes scolaires a affiché clairement le concept d'école inclusive avec pour conséquence des incitations institutionnelles – notamment par la CAF – que l'inclusion soit également une valeur des temps périscolaires.

Néanmoins, aussi parce que l'accueil des enfants porteurs de handicap est directement lié aux volontés politiques de donner aux services les moyens d'y pourvoir, il existe – malgré la loi qui encadre cet accueil – une réelle disparité, voire inégalité, territoriale.

DES SOLUTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES AUX PARENTS DANS CE CONTEXTE ?

- **Un rôle éminent : celui du directeur de l'Éducation, dont la gestion de l'accompagnement des parents pour la meilleure inclusion de ces enfants dans tous les moments de la journée est très importante**

Le directeur de l'Éducation, par son positionnement stratégique, le plus souvent à la croisée des politiques éducatives en matière d'enfance, accompagnant celles de l'Éducation nationale, en contact direct avec les familles et l'ensemble de leurs préoccupations, joue un rôle important dans la prise en compte de la question de la place de l'enfant en situation de handicap dans les structures d'accueil de la commune.

Ce positionnement lui permet d'avoir une vision globale des situations qui se présentent. Il peut ainsi aider dans l'accompagnement des familles et s'appuyer sur l'ensemble des ressources existantes dans la ville. Son statut,

reconnu auprès des divers partenaires institutionnels ou associatifs des territoires, lui assure leur soutien et leur écoute dans ses propositions.

■ **Une action primordiale : la formation des encadrants d'enfants, tant ceux qui accompagnent pendant les temps scolaires que lors des temps péri ou extrascolaires, est une action indissociable d'un bon accueil de l'enfant porteur de handicap**

Si cet objectif apparaît évident, il ressort néanmoins des témoignages que cette formation apparaît insuffisante dans bon nombre de lieux d'accueil, voire inefficace. Que ce soit dans l'accompagnement des enfants en temps scolaire par des auxiliaires de vie scolaire (AVS) recrutés à cet effet par l'Éducation nationale, ou dans les temps périscolaires (restauration, accueils périscolaires ou accueils de loisirs) par des animateurs spécifiques recrutés par la commune, les uns comme les autres se retrouvent souvent en difficulté face à des situations de handicap mal connues, donc difficilement maîtrisables.

Des efforts importants sont à faire dans ce domaine. Beaucoup de communes ont d'ores et déjà réfléchi ou mis en œuvre des programmes de formation pour ces accompagnants. Mais le niveau d'une meilleure prise en charge des enfants demande aussi une réponse à la hauteur de celle-ci. Un travail de qualification, voire de professionnalisation, est la réponse la plus pertinente. Les familles sont de plus en plus demandeuses d'une prise en charge appropriée pour leur enfant en situation de handicap dans les structures d'accueil en milieu ordinaire (écoles, accueils de loisirs...). Confrontées à ces réalités, les diverses institutions ou administrations chargées de ces accueils se doivent de prendre en compte ces demandes légitimes, tant il est prouvé que ceux-ci sont extrêmement positifs, tant pour ces enfants que pour leurs pairs. Cela est d'autant plus vrai que la loi réglemente ces accueils et contraint tant l'Éducation nationale que les communes à y répondre efficacement.

Bien sûr, ces programmes de formation demandent à être construits et adaptés, puisque les accueils de loisirs comme les écoles ne peuvent se doter d'éducateurs spécialisés dans tous leurs équipements d'accueil collectif. L'inégalité des territoires, en lien avec leurs moyens respectifs, est illustrée dans la difficulté d'atteindre cet objectif. L'État doit aussi prendre en compte cette réalité.

■ **Un axe essentiel : le développement d'un axe « handicap » dans les politiques de parentalité sera un réel soutien aux familles confrontées aux difficultés d'accueil de leur enfant**

En lien direct avec le rôle des directeurs de l'éducation, mais aussi avec la qualification des encadrants, dans un cadre partenarial fort, le développement d'un axe « handicap » dans la politique parentalité de la commune apparaît être une réponse appropriée à la problématique. Parce que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, il est nécessaire que ceux-ci soient associés aux actions et réflexions à mettre en œuvre dans les politiques d'accueil qui se développent sur les territoires.

La difficulté pour ces parents, confrontés aux réalités de l'inexistence de solutions dans certaines situations, peut générer de l'incompréhension et de la frustration. Souvent, la méconnaissance des difficultés auxquelles sont confrontées les institutions d'accueil exacerbe ces sentiments légitimes. Créer une dynamique qui permette à l'ensemble des coéducateurs de l'enfant la mise en œuvre d'une solution d'accueil globale pour ce dernier aiderait chacun à mieux appréhender les problèmes et à y apporter la meilleure réponse concertée possible.

De manière plus générale, aussi parce que les parents d'enfants « ordinaires » ont une vraie méconnaissance des divers handicaps auxquels leur enfant peut être confronté dans sa vie en collectivité, un travail important doit être entrepris auprès d'eux pour générer une vraie sensibilisation. C'est par cette reconnaissance de l'existence des différences entre enfants que l'adaptation des enfants porteurs de handicap dans un environnement collectif ordinaire pourra être facilitée.

■ **Des réalisations : présentations d'expériences mises en œuvre localement autour de l'enfant porteur de handicap et de l'accompagnement de la famille**

Pour Angers (49) a été exposée en particulier l'expérience menée par l'association Esca'l 49. Esca'l est un service de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales du Maine-et-Loire (Adapei 49)¹. Elle propose des outils de formation active des personnels encadrants, pouvant aussi s'étendre aux parents. Cette action s'inscrit dans un projet plus global avec la commune en lien avec l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep). Elle permet aux parents/adultes « valides » de mieux appréhender les handicaps en se mettant dans la situation d'adultes porteurs de handicap mental. Ces formations sont axées sur la différenciation

1. Voir le site de l'association, <http://escal.adapei49.asso.fr>

du regard porté sur l'environnement de la personne en modifiant ses repères spatiaux et temporels. Elles s'effectuent dans le cadre d'un jeu élaboré et encadré par les éducateurs d'Esca'l 49, nommé Saps Ball.

Il est aussi développé un accueil de loisirs adapté, qui permet à des enfants présentant un handicap mental et/ou des troubles psychiques de pratiquer des activités avec des enfants valides. Cet accueil ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, à la demi-journée ou journée les mercredis et les vacances scolaires, propose des activités créatives et sportives, des grands jeux, des jeux d'expression et des sorties ludiques et culturelles. Des séjours sont également proposés. Un encadrement spécifique est mis en place afin d'assurer le meilleur accompagnement possible (un animateur pour 3 enfants).

Par ailleurs la ville d'Angers, qui développe depuis plusieurs années un gros travail autour des populations en situation de handicap, a créé un poste de chargé de mission handicap au sein de la direction de l'éducation.

À Istres (13), il existe un service municipal centré sur l'accueil des enfants en situation de handicap en complément de l'accompagnement qui leur est fait sur les temps d'apprentissage scolaire (avec l'aide des accompagnants des élèves en situation de handicap [AESH], nommés par la maison départementale des personnes handicapées [MDPH], et des agents insertion handicap [AIH] mis à disposition par le service communal *ad hoc*). Ce service s'efforce de faciliter leur intégration dans les nouvelles activités périscolaires (NAP) en collaboration avec la direction éducation.

À Évry (91), une collaboration a été mise en place avec le programme de réussite éducative (PRE) sur l'accompagnement des familles. Cette collaboration étroite permet d'accompagner non seulement les enfants mais aussi les parents pour la mise en place d'un accueil en milieu scolaire et périscolaire. Cette collaboration peut aller de la mise à disposition de personnel jusqu'à l'accompagnement médical et/ou psychologique des familles. L'idée principale est en l'occurrence de mettre en relation des parents démunis avec des professionnels médicaux ou éducatifs, aptes à les soutenir dans leurs démarches. En s'appuyant sur le réseau développé par le PRE, les démarches des familles et leur prise en compte du handicap de l'enfant sont facilitées.

Dans le département des Bouches-du-Rhône (13), il existe un diagnostic territorialisé avec animation de réseaux par le mouvement Parcours Handicap 13¹ permettant des réponses appropriées aux besoins du territoire tels que la nécessité d'un espace ressources pour les familles mis en œuvre par le centre communal d'action sociale (CCAS) sur ville de La Ciotat.

1. Voir le site du mouvement, <http://www.parcours-handicap13.fr> rubriques Organisation > Présentation.

Sur la ville de Colomiers (31), des postes d'auxiliaires de vie de loisirs (AVL) ont été créés afin de développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs. Pendant des AVS qui accompagnent les enfants sur les temps d'apprentissage scolaire, ils peuvent aussi être aidés par des animateurs non spécialisés mais formés et dédiés à cet accompagnement.

LES QUESTIONS, LES PROBLÉMATIQUES

Ce qui ressort de ces réalisations est la nécessité d'un accompagnement fort des familles à développer (espaces parents, cafés rencontres, commission parents Adapei...). Les parents doivent pouvoir être acteurs de la prise en charge de leur enfant. L'aide apportée par des professionnels – médicaux, sociaux ou éducatifs, également sur des temps informels – peut dédramatiser certaines situations compliquées.

Cela passe aussi par d'autres solutions :

- un diagnostic médical préalable pluridisciplinaire pour un meilleur accompagnement de l'enfant. Face à des situations aux comportements compliqués, dont les symptômes peuvent apparaître plutôt d'ordre psychique, recourir à un diagnostic médical pluridisciplinaire partagé permet d'adapter la réponse à apporter aux familles dans leur prise en compte du handicap de l'enfant ;
- une spécialisation de l'animateur qui accompagnera l'enfant sur l'ensemble de ses temps d'accueil afin de répondre au constat d'un manque de formation globale ;
- la mise en œuvre d'une vraie communication entre les acteurs sans « éviter » l'enfant, et ainsi lui montrer que les adultes travaillent ensemble ;
- une politique locale forte sur la question du handicap, afin de développer les moyens adéquats. Cette politique s'accompagne d'un véritable partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par le handicap, les institutionnels (la ville, l'Éducation nationale, la CAF, la MDPH), les associatifs (Adapei...), les parents ;
- un travail à mener sur l'image que les parents pensent que les autres ont de leur enfant (expérience d'Esca'l 49 à la formation Saps Ball).

LES QUESTIONS NON RÉSOLUES EN CET ATELIER

- Le déni des familles sur la situation de handicap de leur enfant : parce qu'un diagnostic n'a pas été fait et parce qu'ils refusent une certaine réalité, des parents s'enferment dans des processus de refus d'un handicap de leur enfant. Ceci est à rapprocher de la méconnaissance globale de la population de cette question du handicap.

- Les conséquences du dépistage tardif pour l'enfant
- Le positionnement des collectivités territoriales (en particulier des communes) face à la question de l'accueil dans les structures de loisirs. La loi de 2005 ne définit aucune obligation pour les structures périscolaires, les politiques locales sur la question sont insuffisamment portées et les moyens, de fait, ne sont pas à la hauteur de l'importance de cette question. Il est noté qu'un financement CAF est envisageable sur le fonds d'accompagnement « publics et territoires »¹.

1. Consulter la fiche consacrée au sujet à l'adresse suivante : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-garonne/medias/collectivites-territoriales-associations/fiche-7-le-fonds-d-accompagnement-publics-et-territoires>

Atelier 5 – Mixité sociale à l'école : comment les parents peuvent-ils s'emparer de cette question ?

■ Animateur

- **Thierry Leouffre**, directeur de l'éducation de la ville de Nîmes, membre de la commission permanente de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Marie-Laure Goude**, représentante de l'union des parents d'élèves (UPE) de la ville de Nantes, association affiliée à la Confédération syndicale des familles (CSF) du 44, membre du conseil d'administration du collège Debussy à Nantes
- **Michel De Neuville**, représentant de l'UPE de Nantes, membre du conseil d'administration du collège Debussy à Nantes
- **Gérard Neyrand**, sociologue, professeur à l'université Toulouse III-Paul Sabatier
- **Valérie Rouverand**, adjointe au maire déléguée à l'enseignement scolaire de la ville de Nîmes

■ Rapporteur

- **Peggy Félix-Faucher**, directrice de l'éducation de la ville de Toulon, membre de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

La mixité sociale est capitale dans nos espaces éducatifs, car nous y préparons le monde de demain. Les enfants issus des différentes classes sociales doivent s'y fréquenter pour ne pas engendrer une société morcelée. Mais l'importance de la mixité sociale est également désormais connue pour la réussite de tous les enfants grâce à la recherche scientifique. Ainsi, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a récemment mis ces travaux en exergue¹. Et dans le même temps, sur le terrain, des actions impliquant des

1. Voir Nathalie Mons (dir.), *Inégalités sociales et migratoires : comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?*, septembre 2016, à télécharger sur le site du Cnesco, [http://www.cnesco.fr/rubriques Publications > Inégalités](http://www.cnesco.fr/rubriques/Publications%20>Inegalites).

parents sont menées pour améliorer la mixité du contexte scolaire. 2 de ces actions sont présentées par leurs porteurs :

- À Nîmes dans un quartier REP +, une expérience en cours impliquant familles, enseignants et chercheurs vise la « déségrégation scolaire ».
- À Nantes, un groupe de parents s'engage depuis une dizaine d'années dans une série d'actions afin d'améliorer l'attractivité d'un collège « socialement ségrégué ».

Dans le cours des discussions sont aussi présentés d'autres exemples d'implication des parents.

Le sociologue Gérard Neyrand intervient tout au long des échanges en apportant son expertise sur les politiques publiques sociales dans l'accompagnement des parents. La question de la capacité des parents à s'approprier l'institution scolaire est posée, avec un focus sur les populations précaires et celles d'origine étrangère.

Au fil des échanges, les témoignages, débats et éclairages scientifiques ont fait émerger quelques préconisations concrètes.

INTRODUCTION

Si la mixité sociale est reconnue comme facteur de réussite scolaire, le rôle que veulent et peuvent jouer les parents ne va pas de soi, en particulier dans les territoires menacés par la ségrégation sous toutes ses formes, où les parents sont particulièrement éloignés, voire méfiants vis-à-vis de l'institution scolaire.

Éducation ne rimaient pas avec fatalité, plusieurs leviers existent pour lutter contre la ségrégation scolaire. Cette action n'est pas l'apanage des pouvoirs publics, Éducation nationale et collectivités territoriales en tête, décideurs respectivement des affectations des enseignants et de la sectorisation scolaire. C'est bien le parent, premier acteur éducatif, qui inscrit son enfant dans un établissement scolaire. Cette inscription, à l'école maternelle et plus tard au collège, est d'ailleurs un moment fort de la vie de parent, lequel est soucieux de son bien-être présent et de sa réussite future. C'est vrai pour tous les parents, quel que soit leur contexte social, comme le rappelle Gérard Neyrand.

Rappelons également que l'école primaire est une école de (forte) **proximité**, particulièrement de fait en milieu urbain. L'ancrage d'une école dans un secteur, un quartier, voire une cité, une enclave, est prégnant. Dès lors, la mixité scolaire est le reflet de la mixité « tout court » de ce territoire. Les effets de la ségrégation scolaire trouvent leur origine dans les politiques d'urbanisme,

de logement, d'équipement menées en ces territoires. Ainsi, la sociologue Marie Duru-Bellat rappelle en 2003 qu'« *il ressort que les inégalités à l'école sont autant sinon plus dépendantes des politiques de réduction des inégalités entre adultes (entre les parents, entre les positions professionnelles elles-mêmes) qui passent par d'autres politiques (de l'emploi, du logement, de la ville...).* En la matière, il convient donc de donner leur place, mais rien que leur place, aux politiques scolaires¹ ».

L'APPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR OBJECTIVER LE DÉBAT

Plusieurs études, classements ou cartographies² montrent les liens entre pauvreté et échec scolaire, particulièrement en France. Ainsi le **Cnesco a mené en 2015 un travail d'analyse³ assorti de préconisations** pour lutter contre la ségrégation scolaire. Ses constats sont sans appel :

- ségrégation forte dans les collèges et les lycées, appuyée sur la ségrégation résidentielle ;
- existence d'établissements ghettos accueillant un public socialement très défavorisé. À l'opposé, certains établissements sont « réservés » aux élèves issus des milieux les plus favorisés ;
- dans près de la moitié des collèges, il existe bien des classes de niveau alors que cette pratique est légalement interdite.

Concrètement, et c'est désormais étayé scientifiquement, la ségrégation est néfaste aux apprentissages scolaires et plus globalement à la réussite sociale. L'absence de mixité nuit à la construction des enfants en tant qu'élèves et aussi en tant que futurs citoyens ; elle est associée à des attitudes moins citoyennes, moins tolérantes, des capacités de communication moins approfondies. *A contrario*, la recherche montre dans quelles conditions davantage de mixité – sociale et scolaire – garantit des apprentissages bénéfiques pour **l'ensemble** des élèves.

1. Marie Duru-Bellat, « Les inégalités sociales à l'école : des analyses sociologiques aux interrogations politiques », *Comprendre*, n° 4, octobre 2003 ; repris sous le titre « Les causes sociales des inégalités à l'école », 11 mai 2004.

2. Voir notamment *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et Dom (données 2011)*, à consulter sur le site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-academique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.html>

3. Voir « Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ? », juin 2015, sur le site du Cnesco, [http://www.cnesco.fr/rubriques/Publications > Mixités à l'école](http://www.cnesco.fr/rubriques/Publications/Mixités_à_l'école).

■ Témoignage de l'initiative locale d'action de « déségrégation scolaire » pour une école à Nîmes dans le quartier REP+ du Mas de Mingue

À la faveur d'une opération de reconstruction-extension de l'école élémentaire existante, une initiative ambitieuse a été prise pour renouer avec une mixité sociale et ethnique, grâce en outre à l'appui d'un sociologue et d'un anthropologue. Dès le début du projet, la volonté était d'impliquer fortement les parents, en mettant en œuvre une **démarche « d'empowerment »**, terme qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir¹ ».

Le groupe qui s'est emparé de ce « pouvoir d'agir » est constitué de parents déjà impliqués dans la vie de l'école, d'enseignants, de professionnels territoriaux, de responsables associatifs du quartier et des 2 sociologues. Ce collectif a formulé des préconisations pour le projet de la future école, étayées par la consultation de tous les acteurs intervenant auprès des enfants, et par les constats issus de la recherche. Ce travail a abouti à un programme architectural visant non seulement une école mais aussi un **espace éducatif** accueillant une médiathèque, les activités du centre social et d'autres acteurs éducatifs associatifs et institutionnels.

Ce projet a généré une vraie dynamique partenariale, autour d'un objectif commun : développer des actions, contribuer à la réussite scolaire. **Au-delà d'un projet d'équipement, c'est un projet territorial** qui se dessine désormais, avec un travail scientifique accru.

COMMENT RENDRE LES PARENTS MOTEURS ?

La conduite de ce projet et ses soubresauts montrent que l'implication des parents ne se décrète pas ; elle s'organise et prend du sens dès lors que :

- la confiance est instaurée : le **climat scolaire**² de certaines écoles ghettos est alors favorable. Les tensions entre parents et école au sens large (enseignants, services municipaux, académiques, etc.) peuvent être fortes, allant jusqu'au rejet de l'institution scolaire. Une relation de confiance est nécessaire, et entretenue dans le temps, renouvelée. À ce titre, l'appui sur une association de quartier est utile – pour ne pas dire indispensable – pour identifier des relais, des personnes-ressources, agir en médiateur ;
- le parent est considéré comme acteur éducatif à part entière, à « compétence entière », capable de comprendre les contraintes réglementaires, budgétaires, de se former, d'apporter des connaissances, de faire des pro-

1. Voir la page « Empowerment » sur Wikipédia, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Empowerment>

2. Voir le numéro spécial de la revue *Éducation & formations, Climat scolaire et bien-être à l'école*, n° 88-89, décembre 2015, à télécharger sur le site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid96049/climat-scolaire-et-bien-etre-a-l-ecole.html>

positions, de choisir. Il s'agit pour l'opérateur **de passer à une habitude de consultation à une force de contribution**, au service d'un objectif partagé, la réussite scolaire. C'est tout l'intérêt de la démarche d'*empowerment*, qui met les partenaires en situation d'action et de décision¹ ;

- la dimension culturelle de la population est prise en compte. Dans une école où diverses nationalités et langues se côtoient, cela complexifie le partage, la compréhension commune du projet ; mais cela l'enrichit simultanément en ouvrant d'autres champs : animation sociale, offre culturelle, histoire du quartier...

Cette dynamique avec les parents en suscite d'autres : leur mobilisation a stimulé – parfois malgré eux – d'autres acteurs, a bousculé d'autres habitudes de travail :

- Un effort de contribution a ainsi été demandé à tous les acteurs éducatifs, et au sein de la ville à tous les services susceptibles d'œuvrer pour les enfants (culture, sports, action sociale...), y compris les services techniques qui ont dû sortir de leur schéma habituel pour bâtir un programme au départ purement scolaire. Les cloisonnements administratifs doivent être dépassés, au profit d'une **transversalité**, promue de longue date par l'ANDEV, qui encourage et motive le groupe projet.
- Le programme architectural découle dans son élaboration d'un projet pédagogique. Ces 2 aspects, dans la création de locaux, sont trop souvent dissociés. Le fonctionnement de l'espace éducatif, y compris au quotidien, a été imaginé, réfléchi et partagé en amont. Cet aspect est souvent négligé, faute de temps et d'intérêt, alors qu'il détermine l'accès et l'appropriation de l'école par les enfants et leurs parents, son attractivité et donc, *in fine*, la mixité sociale et ses bénéfiques. Autrement dit, comme dans d'autres domaines, la forme est indissociable du fond !

■ Témoignage de l'initiative locale d'action de « déségrégation scolaire » : les parents d'élèves UPE-CSF² du collège Debussy à Nantes

Il s'agit d'un collège REP+, situé au cœur d'un quartier prioritaire politique de la ville, Bellevue, concerné par un plan Anru 2. Configuré pour 400 élèves, il est fréquenté par environ 200 enfants ; 14 nationalités et 21 langues s'y côtoient. Comme dans nombre de collèges relevant de l'éducation prioritaire, l'établissement est évité par les familles, qui scolarisent leurs enfants dans un autre collège, public comme privé.

1. Dans le projet nîmois, les parents sont associés à l'analyse des offres faites par les architectes dans le cadre du marché public lancé pour cette opération.

2. L'Union des parents d'élèves/Confédération syndicale des familles est une association présente au niveau national essentiellement dans les quartiers populaires.

Si la mixité sociale à l'école est un enjeu commun à tous les niveaux de scolarité, de la maternelle à l'université, en revanche l'implication des parents est évidemment très différente. **Ainsi un premier fossé se creuse entre le premier et le second degré** : alors que les parents du primaire se côtoient quotidiennement au portail de l'école, cette proximité se délite dès l'entrée en sixième. À Bellevue, malgré tous les efforts des parents de l'association des parents d'élèves (APE), la participation des parents à la vie de l'établissement est moindre, et se résume souvent aux réunions formelles du conseil d'administration.

Il est d'autant plus difficile de sensibiliser les parents au maintien de la mixité au sein du collège, quand le processus d'évitement existe dans ce quartier depuis la maternelle. Cette fuite des effectifs concerne prioritairement les milieux sociaux plus favorisés, mais aussi beaucoup de familles en difficultés.

Les parents de l'APE militent pour le maintien de la mixité, gage d'ouverture culturelle, de diversité, d'apprentissage du vivre-ensemble : « cette diversité tire tous les enfants vers le haut ». Sur le plan pédagogique, ils font valoir auprès d'autres parents le fait que les enfants bénéficient d'un enseignement en petits effectifs, d'enseignants investis et soudés, porteurs d'une pédagogie adaptée.

Leur action ne se limite pas au dialogue avec leurs pairs, parents d'élèves du primaire et du collège. Depuis 2000, ils demandent à l'Éducation nationale et aux élus de réviser la carte scolaire, de répartir les niveaux de classe entre les deux collèges de proximité et/ou de mettre en place une **offre pédagogique inédite** sur le collège Debussy pour gagner en attractivité. Hélas, aucune de ces propositions n'a réellement abouti.

Dans le second degré, la fuite vers le privé ou la dérogation au secteur se banalisent. Elles sont pratiquées par de nombreux parents, notamment des enseignants¹. Néanmoins, l'APE « ne lâche rien », depuis plus de 10 ans, et est convaincue que la voie réglementaire, à savoir la révision et l'application stricte de la carte scolaire sont déterminantes pour ramener la mixité sociale au collège Debussy, et dans les établissements alentour. Rappeler cette ligne de conduite à tous, en premier lieu aux parents, est impératif pour que l'intérêt général l'emporte enfin sur les intérêts particuliers guidés par la pression scolaire ou électorale.

1. Sur ce sujet et d'autres : voir « L'école, cette désillusion », entretien avec François Dubet, *Politique*, n° 60, juin 2009, <http://www.revuepolitique.be/lecole-cette-desillusion>

FACE À UNE SITUATION PARTICULIÈREMENT DÉGRADÉE, FAUT-IL EN ARRIVER À FERMER UNE ÉCOLE « GHETTO » ?

À Nîmes, Nantes et ailleurs, se pose parfois l'épineuse question de la fermeture d'une école où les tentatives de déségrégation sont vaines. S'il n'y a pas de réponse type à cette question, cette piste n'est pas toujours une solution et peut avoir des incidences non négligeables. Pour les parents comme pour les enseignants, elle est vécue comme une contrainte, et un aveu d'échec. De plus, elle peut être mal accueillie par les établissements environnants, et créer des situations où les nouveaux élèves issus de l'école fermée sont encore plus stigmatisés.

CONCLUSION

On l'a vu, la confiance et la conviction sont des leviers importants pour impliquer les parents dans la recherche de mixité sociale. L'enjeu est de garantir une vision partagée de l'intérêt de la mixité sociale à l'école. Autrement dit, comment être sûr que tous les acteurs veulent cette mixité et y voient un gage de réussite scolaire ? Cette question concerne les parents, mais aussi les élus, les responsables de services communaux, les enseignants.

La méthode employée est aussi questionnée. L'exemple de Nîmes montre l'efficacité d'une démarche travaillée sur le terrain (disons pragmatique) et celui de Nantes pointe la nécessité de la contrainte, la force du règlement et de la sectorisation scolaire (démarche plus empirique).

Ces expériences et leur vécu croisent les préconisations du Cnesco¹ en la matière : conjuguer le soutien aux initiatives locales et l'action au niveau national. Ainsi, il recommande d'autoriser et évaluer des expérimentations locales, en fonction du territoire, afin de mieux connaître les mécanismes et les effets de la mixité sociale à l'école. Aux acteurs d'imaginer de nouvelles organisations, de sortir de la sectorisation classique de proximité. Par exemple :

- dans un contexte urbain, résidentiellement mixte : expérimentation d'un secteur comprenant plusieurs collèges, avec liberté de choix des parents dans le secteur ;
- dans une métropole : expérimentation de la construction d'une carte scolaire autour d'une ligne de transport ;
- en milieu rural : expérimentation d'un réseau d'établissements intégrés, complémentaires par leur offre de formation.

1. Voir *Mixités sociales et scolaires à l'école : agir, impliquer, informer*, juin 2015, à télécharger sur le site du Cnesco, <http://www.cnesco.fr> rubriques Publications > Mixités à l'école > Synthèse et préconisations > Préconisations du Cnesco.

Ateliers 6 et 12 – Vivre ensemble, comment continuer malgré les actes terroristes, l'exigence sécuritaire ? Quels impacts sur la relation aux familles ? Sur les enfants ?

■ Animateurs

- **Stéphanie Boutier**, directrice générale adjointe de la ville de Guyancourt, membre de la commission permanente de l'ANDEV
- **Marie-Agnès Chopin**, directrice du service enfance de la ville de Saint-Herblain, membre de la commission permanente de l'ANDEV
- **Frédéric Jésus**, pédopsychiatre de service public (1979-2014), consultant, formateur, militant associatif (droits de l'enfant, éducation populaire)

■ Intervenants

- **Olivier Bodic**, psychiatre et coordonnateur régional de la cellule d'urgence médico-psychologique du CHU de Nantes
- **Daniel Kerdraon**, chef adjoint, service sécurité de proximité du commissariat subdivisionnaire de Brest de la Police nationale

■ Rapporteur

- **Caroline Guyet**, coordinatrice ALSH de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, membre de la commission permanente de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

Les récents attentats ont fait naître au sein de la population un sentiment d'insécurité, chacun percevant qu'il pourrait être touché n'importe où et à n'importe quel moment. Les acteurs éducatifs, soucieux de la sécurité des enfants, ont parfois connu des réactions très vives pouvant conduire au repli sur soi. Il nous est donc apparu nécessaire de prendre du recul afin de réfléchir à la façon dont chacun peut intervenir pour que les enfants se sentent en sécurité, mais aussi pour que les parents les confient sereinement aux structures éducatives.

Au niveau des ministères, le traitement de cette angoisse sécuritaire s'oriente actuellement vers le déploiement de dispositifs vidéo, d'équipements divers et variés des bâtiments (protection des fenêtres, interphones, clôtures...). Mais cette surenchère assure-t-elle vraiment la sécurisation d'un espace éducatif ? Peut-on trouver des alternatives ou des actions complémentaires à cette demande de l'État ? La mise en place des plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) peut-elle être une réponse ? Ou au contraire risque-t-elle d'entraîner à terme chez ces enfants, adultes de demain, un sentiment de peur de l'autre, de manque de confiance dans le monde qui les entoure, et donc de générer de l'anxiété ?

Et dès aujourd'hui, quels impacts cette sécurisation peut-elle avoir sur le comportement et le psychisme des enfants mais aussi sur la relation avec les parents, lorsque ceux-ci sont sommés de rester hors de l'école ?

Œuvrer ensemble à notre réassurance, c'est permettre à tous de vivre en collectivité et d'envisager en toute confiance le monde de demain.

PROPOS INTRODUCTIFS DE FRÉDÉRIC JÉSU

L'un des enjeux de cet atelier consiste à repérer les moyens – matériels, humains, organisationnels – de « continuer à vivre ensemble » :

- malgré les menaces de tous ordres (environnementales et, plus récemment, terroristes) perçues et anticipées comme telles, en ceci qu'elles sont devenues permanentes mais qu'elles restent relativement imprévisibles ;
- sachant aussi que ces menaces pèsent sur tous les espaces publics et parapublics, et en particulier sur les différents espaces éducatifs que fréquentent les enfants, les jeunes et les adultes présents à leurs côtés : établissements scolaires du premier et second degré¹, espaces de temps périscolaires et extrascolaires dans leur diversité ;
- le vivre-ensemble concernant alors non seulement l'accueil et l'encadrement des enfants et des jeunes, mais aussi et surtout la pédagogie et les activités éducatives qui doivent continuer à leur être destinées au titre des missions de base solidairement confiées à ces établissements et services, en lien coéducatif avec leurs parents.

Du point de vue de la pédagogie, de l'éducation et des projets partagés qui les structurent, les exigences et les objectifs « sécuritaires » ne sauraient en effet être considérés comme extérieurs, contradictoires ou abusivement contraignants, voire comme des facteurs de régression. On sait depuis longtemps que la sécurité physique, la sécurité affective et la sécurité relation-

1. Sans oublier les crèches collectives, municipales et associatives.

Ateliers 6 et 12 – Vivre ensemble, comment continuer malgré les actes terroristes, l'exigence sécuritaire ?
Quels impacts sur la relation aux familles ? Sur les enfants ?

nelle des enfants et des jeunes sont des conditions incontournables – et parfois même des conséquences – d'un enseignement ouvert, de l'apprentissage de la liberté et de l'émancipation par l'éducation. Autrement dit, la dialectique de la sécurité et de la liberté, de la protection et de l'émancipation, de la main tenue et de la main lâchée est et reste au cœur de toute démarche éducative. Il n'est donc pas incongru de vouloir accroître, quantitativement et qualitativement, la part que peut y prendre une pédagogie raisonnée – et donc ni paniquée ni anxiogène – de l'anticipation et de la gestion des risques, des plus banals aux plus exceptionnels.

Dans l'absolu, la pédagogie (progressive, collective, coopérative, participative, etc.) de la liberté peut donc s'articuler avec la pédagogie de la sécurité, à condition qu'elles ajustent leurs méthodes aux contextes matériels et institutionnels de leurs déploiements ainsi qu'aux âges des enfants et des jeunes concernés. En situation sinon d'alerte du moins de vigilance renforcée, la fameuse injonction, réitérée depuis plusieurs années dans les transports publics – « Attentifs ensemble ! » –, s'avère pertinente dans les espaces éducatifs collectifs. L'attention n'est-elle d'ailleurs pas une façon d'être et une disposition de l'esprit et du corps fortement attendues, à juste titre, des « élèves » en classe¹, mais aussi des enfants et des jeunes quand ils participent à des activités éducatives non scolaires ainsi qu'à plusieurs composantes de la vie familiale ?

Encore faut-il ne pas confondre les registres sémantiques. Ainsi, l'*attention* ici requise ne doit-elle pas être exclusivement corrélée à des risques d'*attentats*. L'*attention* (du latin *attendere*, « tendre vers ») désigne un effort résolu et soutenu de perception et de compréhension progressives du monde, indispensable comme tel aux apprentissages, notamment collectifs (y compris à ceux de la vigilance, de la prévention et de la gestion des risques). L'*attentat* (du latin *attemptare*, « tenter quelque chose contre quelqu'un ») désigne en revanche une intention ponctuelle et généralement violente de déstabiliser les lieux, les principes et l'organisation du vivre-ensemble.

De ce point de vue, l'ancienneté et les différents degrés d'application – parfois abusive – du plan Vigipirate avaient déjà contribué à créer et entretenir des conceptions discutables de ce qui est censé protéger les établissements scolaires des attentats pouvant les viser. S'agissant par exemple des parents, les récents PPMS promus par plusieurs textes des ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur prolongent et aggravent à plusieurs égards ces ambiguïtés du plan Vigipirate. Les parents y apparaissent ainsi, entre les lignes, comme des cibles possibles en même temps que comme des auteurs potentiels des attentats redoutés. Leur présence est considérée comme moins désirable que jamais (mais on sait qu'il y a à cela des motifs qui, chez certains enseignants, ne

1. Jusqu'à susciter, depuis une vingtaine d'années, une incidence et une prévalence éminemment critiques des prétendus « troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité » en milieu scolaire.

relèvent que de très loin de préoccupations sécuritaires). Les limitations plus ou moins arbitraires de l'accès des parents aux locaux scolaires sont désormais redoublées par des consignes de limitation de leurs regroupements devant ces mêmes locaux. Ce qui, dans tous les cas de figure, risque de réduire la possibilité de les considérer comme des partenaires actifs des mesures et des approches éducatives visant la sécurisation de leurs enfants, et de les y associer. Quant aux enfants et aux jeunes eux-mêmes, la tentation s'accroît de leur faire croire – et de finir par croire avec eux – que seule la clôture (dite « sanctuarisation ») réelle ou symbolique de leur école, collège ou lycée, peut les protéger des menaces « extérieures », alors même qu'ils se sentent en général surtout rassurés par la nature bienveillante et ouverte des relations qui s'y déroulent, ainsi que par la garantie de regards extérieurs attentifs et confiants sur celles-ci.

Dans un même ordre d'idées, les instructions thématiques des 22 décembre 2015 et du 29 juillet 2016 (et les documents qui les accompagnent) sont étonnamment signées des seuls ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, mais pas de celui en charge de l'Éducation populaire – même si elles interpellent les représentants des collectivités locales (villes, départements, régions) au seul titre toutefois de leurs responsabilités en matière d'aménagement et d'équipement des bâtiments. Elles donnent plus généralement à percevoir une conception de la « communauté éducative » en retrait sur celle introduite par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation : les parents semblent, on l'a dit, repoussés en dehors des locaux scolaires (alors même qu'a été récemment publié un guide méthodologique sur la mise en place des espaces parents¹ prévus par la loi du 8 juillet 2013) ; les animateurs des anciennes et nouvelles activités périscolaires, pourtant plus présents que jamais depuis la réforme des rythmes éducatifs et scolaires, n'y sont qu'à peine mentionnés ; et les autres personnels municipaux éventuels (gardiens, Atsem, agents de la restauration scolaire, etc.) y sont carrément scotomisés.

Le risque existe donc que, au motif des nécessaires renforcements de la sécurité et de la sécurisation des établissements scolaires (mais aussi de celles des autres espaces de temps éducatifs, qu'ils se déroulent ou non dans les locaux de ces établissements), les efforts de coopération et de mise en cohérence des différents acteurs éducatifs (parents compris) encouragés par la quasi-généralisation et l'approfondissement progressif des projets éducatifs de territoire (PEdT) ne connaissent un coup de frein, voire des régressions ou même des interruptions. Les éventuelles orientations politiques issues des élections de 2017 pourraient également contribuer à renforcer ces tendances, pour ne pas dire ces tentations.

Aussi, pour conjurer ce risque, ma proposition personnelle, dans le cadre du présent atelier et du présent congrès de l'ANDEV, serait-elle d'inscrire délibérément les attendus et les composantes des PPMS et, plus largement,

1. *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire, op. cit.*

d'une pédagogie – présentée et assumée comme telle – de la prévention et de la gestion des risques dans un volet, spécifique ou non, des PEdT (qu'ils soient en cours d'évaluation et/ou de renouvellement). Et de veiller, en cette occasion comme en tant d'autres, à ce que tous les acteurs locaux de l'éducation – personnels de l'Éducation nationale, des collectivités locales, associations, parents, enfants et jeunes – puissent y prendre une part éclairée, active, concertée et partagée. À défaut de quoi, les auteurs effectifs ou potentiels d'actes terroristes ou délinquants, par leur hostilité attentatoire à l'existence et à la cohérence des structures se consacrant ensemble à l'éducation globale des enfants et des jeunes, auraient remporté une bien triste victoire supplémentaire sur les libertés publiques, les promesses d'égalité et la solidarité des acteurs.

LES QUESTIONS POSÉES

- Comment répondre aux exigences sécuritaires tout en respectant l'enfant ?
- Comment l'enfant peut-il être impacté suite aux exercices de mise en sécurité préconisés ?
- Que veut dire sécurisation des locaux ?
- Quelle cohérence sécuritaire entre les différents temps de l'enfant ?
- Nouveau PPMS vigilance attentat : trop de PPMS n'est-il pas contre-productif ?

L'**objectif de l'atelier** est une invitation à prendre de la distance par rapport au contexte réglementaire et à la pression sociale. Il s'agit de favoriser la réflexion en vue d'**aborder la question de manière sereine** selon la déclinaison suivante de chacun des intervenants :

- **Daniel Kerdraon** : la mise en sécurité des bâtiments ;
- **Olivier Bodic** : la préparation des adultes et enfants à l'agression notamment impensable ?
- **Frédéric Jésus** : partir sur une base très large à partir de la question « Qu'est-ce que la pédagogie de la sécurité ? ». Comment mettre en cohérence protection et liberté de l'enfant, deux logiques éducatives complémentaires, sans céder à la panique ? Doit-on considérer le parent comme une menace ?

DANIEL KERDRAON

Du point de vue de la sécurité, les réponses doivent être opérationnelles. À Brest, toutes les écoles ont été visitées avec l'ensemble des acteurs éducatifs : directeur de l'Éducation nationale, inspecteur de l'Éducation nationale

(IEN) ou conseiller pédagogique, responsable du site (concierge ou agent de l'éducation), services techniques, et parfois représentants des parents d'élèves.

Tous les acteurs ont travaillé avec l'objectif de trouver des solutions de mise en sécurité acceptables par tous. Le milieu scolaire est dépassé, car il a une méconnaissance du terrorisme et est en même temps motivé et intéressé par les questions de sécurité. L'objectif est de garantir l'école comme étant le sanctuaire des apprentissages : la sécurité doit en être préservée tout en ne perturbant pas la quiétude intellectuelle et le confort des enfants.

La solution est la recherche du juste milieu.

L'État islamique a proféré des menaces à l'encontre des écoles (même si l'école arrive en fin de liste des institutions cibles).

La stratégie de la Police nationale est de dissuader le passage à l'acte du terroriste ou délinquant, et de faire face à l'attaque violente.

L'école a l'image d'un lieu ouvert perméable aux terroristes. Il est nécessaire qu'elle soit perçue comme hors d'atteinte. Ainsi elle ne sera plus une cible.

Pénalement, toute pénétration dans l'école sans y être invité est passible d'une contravention de 5^e classe (site Seveso : 1^{re} classe).

Répondant à des faits divers médiatisés, la loi n° 2010-201 du 2 mars 2010 a inséré dans le Code pénal un article 431-22 afin de réprimer l'intrusion dans les établissements scolaires. L'infraction est punie d'un an d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. Cette disposition a été déclarée conforme à la Constitution dans une décision du Conseil constitutionnel n° 2010-604 du 25 février 2010.

Ce délit n'est constitué que si les faits sont commis « *dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* ».

Plusieurs pistes sont proposées pour **transformer l'image d'accessibilité facile** :

- un affichage évoquant l'article ci-dessus ;
- le contrôle d'accès : organiser le contrôle d'accès entre les différents acteurs, voire nommer une personne dédiée.

Ces propositions ont suscité des réactions quant à la mise en place de ces solutions, conditionnées par plusieurs situations inégales selon les établissements : présence ou non de concierge, taille et aménagement des établissements, aménagement et amplitude horaire du temps de travail de la ou des personnes chargées de la surveillance.

■ Information des faits répréhensibles

Quand il y a des faits répréhensibles causés par des personnes à l'encontre de l'institution scolaire, il est important d'en informer les forces de police. Toute insulte proférée à l'encontre d'un agent chargé d'une mission de service public constitue un délit au regard du Code pénal. Toute attitude déviante doit être traitée notamment par la venue au sein de l'école d'un agent en tenue. Cela participe du **changement d'image de l'école**.

Il arrive qu'en dépit du signalement effectué par l'institution scolaire, la police ne se déplace pas. C'est souvent en fonction du fait relaté que la police n'intervient pas. La non-intervention appartient au gardien de la paix dépositaire du fait d'apporter les explications.

■ Bloquer les accès aux écoles

Il faut se méfier des voitures-béliers. On peut envisager par exemple de placer des blocs de béton devant les accès, quitte à les agrémenter avec des bacs à fleurs.

■ Alarme de protection

Aujourd'hui, les exercices d'incendie sont banalisés. La sûreté doit emprunter le même chemin. Il faut monter le niveau de sûreté par rapport à la délinquance et la prendre en compte dès la conception des bâtiments, comme c'est déjà le cas à Londres.

Il est important de codifier l'accès, fait remarquer Frédéric Jésus.

Le terrorisme est une thématique de la Police nationale (PN), et non de la police municipale (PM). Il est toutefois constaté que selon les territoires, PN et PM se partagent les missions relatives à la sécurité.

À Vitry-sur-Seine, la PM a effectué la visite des écoles.

■ La sécurisation peut engendrer des travaux

Reste la question de leur financement. Des discussions importantes ont lieu sans qu'il y ait des modifications faute de moyens.

■ Selon les administrations sécuritaires, les logiques sont différentes

La PN préconise des mesures réalisables à moyen terme comme les procédures applicables à tous les temps de l'enfant en cas de colis suspect.

Pour faire face à l'attentat, la fuite doit être organisée. Le ministère de l'Éducation nationale a demandé des exercices de confinement (plan B), la PN préconise l'évacuation (plan A). Reste la problématique de l'évaluation du danger. Que fait-on avec un groupe d'enfants et comment choisir entre le plan A et le plan B face à l'état de panique ? D'où la nécessité des exercices de préparation.

■ La procédure doit être simple et globale

Il faut pouvoir donner l'alerte le plus rapidement possible et avoir des boutons partout. On peut s'inspirer de l'exercice d'évacuation incendie avec 2 sonneries – l'une incendie, l'autre sûreté – avec la mise en place d'un système technologique de géolocalisation. Ivry a mis en place une procédure commune selon les temps.

Il faut penser à l'imprévisible et imaginer des procédures avec des schémas proches : on sort par la porte la plus proche et le portail le plus à couvert. Si on tombe sur l'assaillant, on fait demi-tour.

OLIVIER BODIC

■ Rappel concernant la définition des mots suivants

- Victime : personne directement concernée.
- Impliqué : aucun dommage, mais personne liée à l'événement car proche de la victime.
- Sinistré : personne ayant subi un préjudice suite à l'événement.
- Proche : personne ayant un lien d'encadrement avec la victime.
- Déplacé : personne devant se déplacer suite au sinistre.
- Trauma immédiat : entre 0 et 48 heures jusqu'à une semaine.
- Trauma post-immédiat : après un mois.
- Trauma différé : ultérieur aux périodes précédentes.
- Peur : en lien avec un objet précis.
- Angoisse : l'objet n'est pas présent, mais il est générateur d'angoisse.
- Effroi : peur de l'événement à un instant où on ne s'y attend pas.

■ La préparation augmente la résistance à l'événement

Les personnes moins en souffrance sont celles qui sont préparées : elles auront plus de maîtrise psychique. Elles garderont la capacité de penser plus longtemps.

■ Le niveau de préparation doit être différent selon l'âge des enfants

Les alarmes sont « paniquantes » pour les enfants de première année, font peur aux enfants de deuxième, et sont intégrées pour les enfants en dernière année de section de maternelle.

■ Il n'est pas nécessaire de parler de terrorisme avant la sixième

Il est important d'avoir un bon niveau d'exercices. Il faut transmettre la vigilance et la bienveillance le plus longtemps possible dans la sérénité. La répétition, notamment pour les adultes, permet d'automatiser les bons réflexes. La mise en commun d'un référentiel sécurité pour adapter les comportements ainsi que la mise en place de formation/partage s'avèrent nécessaires.

L'État travaille sur la mise en place de ce référentiel applicable à tout établissement recevant du public (salle de spectacle, hôpital...).

Actuellement, selon les territoires, les préconisations locales peuvent paraître fantasques ; il n'est pas très grave de fantasmer des solutions décalées : elles permettent des discussions et des adaptations.

■ Et la place du parent dans tout cela ?

Il est important de pouvoir penser les choses collégialement et d'avoir l'assentiment des parents. Et si la question de la sûreté était inscrite dans le PEdT avec plusieurs déclinaisons ?

- la question de l'accès à l'école ;
- la sensibilisation des enfants ;
- l'association des agents municipaux et des enseignants.

Se pose la question de la pédagogie de la sécurisation auprès des parents. Il est nécessaire que l'information circule mieux, car les parents ont un rôle à jouer dans l'accompagnement à la prévention des risques.

Le temps du changement de culture se compte en années et cette temporalité n'a pas été suffisamment prise en compte, notamment en termes de formation des adultes avant une mise en œuvre auprès des enfants. Aujourd'hui, on est beaucoup dans la réactivité, il manque une instance qui prenne de la hauteur pour envisager des solutions à moyen et long terme plus opérationnelles. Il faudrait aussi faire des évaluations des exercices réalisés et des mesures de sécurité prises, à chaud et à froid. L'exercice sert à vérifier la pertinence des procédures et à les adapter si nécessaire.

CONCLUSION ET SOLUTIONS POSSIBLES

- Être attentifs ensemble pour la mise en place de perspectives d’actions pragmatiques et harmonieuses quels que soient les temps de l’enfant.
- Prendre de la hauteur et inviter les décideurs à considérer les expériences de terrain. Envisager un PPMS global (Évry-sur-Seine).
- Faire un inventaire des problèmes identifiés : collecte d’informations et d’observations.
- Travailler sur des solutions adaptées au local en y associant tous les coéducateurs.
- Accueillir les questions ouvertes.
- Mettre en lien le secteur associatif.
- Observatoire des actions menées dans chaque ville et chaque établissement, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), cellule municipale pour recueillir les signaux faibles.

■ Anticiper est préparateur

Dans un dialogue imaginaire avec un enfant, le romancier et poète Tahar Ben Jelloun répond sans ambages aux questions sur les ressorts de la fabrique djihadiste¹.

Il faut dire la vérité aux enfants. Surtout ne pas sous-estimer leur capacité à entendre des choses dérangeantes et horribles. Non qu’ils soient plus forts que les adultes, mais leur sensibilité peut être mise à l’épreuve sans que cela ait des conséquences désastreuses sur leur développement. Le mensonge et le déni peuvent laisser chez eux des séquelles et des complexes. Enjoliver le monde, mentir sur la gravité des faits, soit en les niant soit en les enrobant dans de la ouate ou du papier-cadeau, risquerait de les isoler de la vie, qui est faite aussi bien de beauté que de violence.

1. Voir Tahar Ben Jelloun, « Le terrorisme expliqué aux enfants », *Le Monde*, 27 novembre 2015, http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/27/le-terrorisme-explique-aux-enfants-4818625_9232.html
Né au Maroc en 1944, Tahar Ben Jelloun est écrivain et poète. Prix Goncourt 1987 avec *La Nuit sacrée* (Éditions du Seuil), il a notamment publié *Le Racisme expliqué à ma fille* (1997), *L’Islam expliqué aux enfants* (2002) et *Mes contes de Perrault* (2014).

Atelier 7 – Les représentants des parents d'élèves dans les quartiers populaires : un engagement transformateur ?

■ Animatrice

- **Claire Britten**, ancienne directrice de l'éducation en communes et départements, membre de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Fabrice Amaudruz**, association Université du citoyen à Marseille
- **Hinda Bennour**, présidente de l'association Les Minots de Saint-Charles à Marseille
- **Philippe Pesteil**, chargé de mission cellule des politiques éducatives, direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône
- **Anaïs Ribière**, association Université du citoyen à Marseille

■ Rapporteur

- **James Poitevin**, ville de Tours

CONTEXTE : LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES : UN ENGAGEMENT TRANSFORMATEUR ?

Cette question a été abordée à partir de l'expérience de l'association de parents d'élèves Les Minots de Saint-Charles dans le 3^e arrondissement de Marseille. L'implication des parents au quotidien a permis de transformer l'école, avec par exemple plus de solidarité entre les familles du quartier, des sorties scolaires pour tous les enfants, l'animation de la bibliothèque au sein de l'école... Ainsi, ce groupe de parents d'élèves a su fédérer d'autres parents, produisant une dynamique collective au sein de l'école maternelle et élémentaire mais également au sein du quartier.

Par cette association, les parents ont par la suite poursuivi leur participation et leur engagement au sein du collège de leur enfant. L'expérience acquise à l'école leur a permis de s'investir au collège, tout en découvrant de nouvelles formes de fonctionnement et un nouveau degré d'investissement par rapport à l'école (maternelle et élémentaire). En effet, les parents délégués

au collègue doivent participer à une multitude d'instances (conseil d'administration, conseil de discipline, commission éducative, commission permanente, conseils de classe). Ils participent également à des réunions avec les équipes de la politique de la ville ou avec les partenaires sociaux du quartier sur des questions concernant le territoire.

L'implication des parents contribue, au sein du collège et des écoles, à une atmosphère apaisée avec les équipes éducatives, favorisant le dialogue, la confiance et surtout la co-construction. Cette expérience démontre la formidable richesse des familles, mais aussi l'âpreté de cet engagement qui implique une disponibilité sans commune mesure.

■ Les ingrédients

- Des parents qui s'engagent pour leurs enfants, pour leurs écoles et pour leur quartier.
- Le personnel de l'Éducation nationale engagé et bienveillant.
- Un accompagnement des parents délégués et des parents d'élèves, proposé par l'association Université du citoyen, au travers d'« ateliers citoyens » avec les parents, des temps de formation animés par une retraitée engagée, membre de l'ANDEV, des temps de rencontres inter-écoles, et des temps de rencontres et de médiation avec les équipes éducatives.

INTERVENTION DE FABRICE AMAUDRUZ, DE L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ DU CITOYEN, AUTOUR DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES PARENTS DÉLÉGUÉS

Depuis 2011, l'association Université du citoyen intervient avec les écoles du 3^e arrondissement de Marseille autour du renforcement du lien entre les familles et les écoles. L'intervention est partie du constat/objectif que les représentants des parents d'élèves sont une des composantes essentielles de la médiation entre les familles, les équipes pédagogiques et les différents acteurs de l'éducation du quartier. L'action menée vise en priorité à développer les compétences individuelles et collectives afin de favoriser la participation des parents d'élèves délégués à la vie de l'école et de leur quartier.

Ainsi, l'Université du citoyen propose un accompagnement aux parents d'élèves et aux parents délégués, sous la forme de différents temps de rencontres, comprenant des ateliers citoyens, des temps de rencontres avec les équipes éducatives, des temps de formation et des temps inter-écoles.

La particularité de cet accompagnement réside dans la neutralité vis-à-vis des parents, de l'école et la collectivité. En effet, l'Université du citoyen n'a pas d'autres attentes que d'accompagner des citoyens dans leur place de parents délégués.

■ Objectifs généraux du projet

- Renforcer le lien entre les familles et les écoles de Marseille pour permettre aux parents d'être plus à même d'accompagner la scolarité de leurs enfants.
- Renforcer les compétences des parents d'élèves délégués dans leur implication au sein de l'école et dans leur quartier.
- Renforcer la prise en compte par les acteurs institutionnels des problématiques identifiées à l'école en favorisant la rencontre constructive entre parents d'élèves, professionnels et décideurs.

Les « ateliers citoyens » permettent aux parents délégués :

- d'exprimer leurs vécus, leurs besoins et leurs propositions pour améliorer le fonctionnement de l'école ;
- de partager leurs connaissances et de nouer de nouvelles solidarités ;
- de développer leurs connaissances et compétences individuelles et collectives en matière d'accompagnement de la vie de l'école et de la scolarité de leurs enfants.

Les temps de rencontre avec les acteurs de l'éducation permettent :

- de renforcer la place des parents d'élèves délégués et des parents d'élèves en général, en tant qu'acteurs de l'éducation ;
- de mieux prendre en compte les problématiques vécues et les propositions faites par les parents d'élèves pour améliorer la vie de l'école, la scolarité et la parentalité.

Les temps de formation permettent d'apporter des connaissances et des compétences aux parents d'élèves et parents délégués, concernant le Code de l'éducation, leurs droits et leurs devoirs.

TÉMOIGNAGE D'HINDA BENNOUR, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION LES MINOTS DE SAINT-CHARLES

■ Diagnostic du territoire

- Le 3^e arrondissement de Marseille est un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), le plus pauvre de France et d'Europe. C'est un quartier situé en plein centre-ville, enclavé entre deux autoroutes, la gare Saint-Charles et le complexe universitaire. On y retrouve des problématiques en termes d'emploi, de logement, de précarité, etc.
- L'investissement des parents délégués s'étiolait (avant l'arrivée de l'association de parents d'élèves) et les parents s'éloignaient peu à peu de l'école de par la barrière de la langue, leur vécu personnel vis-à-vis de l'école, du système scolaire, des différentes cultures...

- Les parents rencontraient une difficulté à s’organiser et à travailler au travers d’une démarche collective.
- Les directeurs et personnels de l’Éducation nationale sont dans une démarche bienveillante envers les familles et montrent l’envie d’avoir des liens avec les familles.

■ Objectifs des parents

- S’engager dans une dynamique collective/agir collectivement pour la réussite de tous les enfants.
- Créer un réseau de partenaires sur lequel s’appuyer.

■ Bénéfices et transformations réalisés

L’implication des parents a entraîné une reconnaissance de la part des autres parents, de l’équipe enseignante, des acteurs de l’éducation et des élus du territoire.

1/ Au niveau des parents :

- Les compétences des parents sont montées en puissance.
- Les parents ont développé leur capacité à porter en conseil d’école la voix d’autres parents qui n’est pas forcément la leur.
- Il s’est instauré un climat de confiance et de solidarité entre les parents.
- Sur certains sujets ou problématiques, les parents délégués et les membres de l’association font de la médiation entre l’école et les familles.
- L’association relaie les informations concernant l’école.
- Les parents ont trouvé un intérêt, des objectifs communs et portent une parole collective.
- Les parents d’élèves sont reconnaissants de l’implication et de l’engagement des membres de l’association.
- Les nouveaux parents sont accueillis et accompagnés par l’association.
- S’est instauré le plaisir de faire et de réussir ensemble, y compris avec les enseignants.

2/ Au niveau de l’école et du collège :

- La montée en exigence des parents a impliqué la montée en exigence des enseignants.
- L’investissement des parents au collège est en train de transformer et redorer l’image de ce dernier, qui avait mauvaise réputation aux yeux des familles, préférant jusqu’à aujourd’hui le collège privé voisin.

Atelier 7 – Les représentants des parents d'élèves dans les quartiers populaires : un engagement transformateur ?

- Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, inexistant jusque-là, a été remis en place durant l'année scolaire 2016-2017, au sein du collège, avec l'aide et l'appui des parents.
- Le café des parents est organisé par l'association Les Minots de Saint-Charles, au sein du collège.
- Le programme « Plus fort que la violence » animé par l'association Plus fort a été une demande des parents et a débuté dès la rentrée 2016-2017.
- Une relation de confiance s'est instaurée avec l'équipe éducative, qui s'appuie réellement sur les parents et encourage leur participation.

Au niveau du quartier :

- La création d'un collectif de parents inter-écoles est un nouvel objectif de l'association.
- L'association de parents d'élèves est membre du conseil citoyen du quartier.
- Une mise en réseau avec les différentes associations et acteurs du territoire commence à se mettre en place.

■ Freins

- Aller vers les parents n'est pas simple, surtout au collège où les parents sont beaucoup moins présents aux abords du collège que pour l'école maternelle et/ou élémentaire.
- Un décalage peut s'opérer entre les parents délégués, les parents membres de l'association et les parents d'élèves.
- Être neutre n'est pas toujours évident.

INTERVENTION DE PHILIPPE PESTEIL, CHARGÉ DE MISSION CELLULE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES, DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES BOUCHES- DU-RHÔNE

Philippe Pesteil insiste sur l'importance de prendre en compte le poids du passé et de nos héritages vis-à-vis de l'école et de l'institution. Il faut ainsi s'autoriser à expérimenter et à faire différemment, que ce soit au niveau des parents ou des institutions.

Pour lui, 3 enjeux ressortent concernant l'implication des parents :

- un enjeu institutionnel : depuis 1980 environ, des circulaires rappellent des injonctions, dont celle de travailler avec les parents. En effet, avant, l'école était fermée aux parents ; aujourd'hui, des espaces pour les parents se créent au sein des écoles ;

- un enjeu éducatif : la réussite scolaire est un objectif commun à tous et envahit l'espace public. Les parents sont eux aussi usagers, « consommateurs » de l'école et partagent cet objectif de réussite scolaire. Sans implication des parents, il y a moins de réussite scolaire ;
- un enjeu civique : travailler avec les habitants des quartiers prioritaires et favoriser leur pouvoir d'agir.

CONCLUSION

De par leur implication sans commune mesure, les transformations réalisées au niveau de la réussite scolaire, du bien-être des enfants, du fonctionnement de l'école ou encore au niveau du quartier, il y a, dans le statut des parents délégués, une réelle reconnaissance à apporter ou à repenser.

« La place du village d'autrefois, lieu de débat démocratique, est aujourd'hui le portail de l'école. »

■ Le statut des parents d'élèves

Près de 300 000 parents participent aux instances scolaires. Selon un rapport réalisé pour le ministère de l'Éducation, on compterait 250 000 parents participant aux conseils d'école, 45 000 aux conseils des collèges et lycées, et 907 membres des instances académiques ou nationales.

Le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* du 16 mars 2017 (circulaire n° 2017-032 du 1^{er} mars 2017) a publié les modalités d'indemnisation des représentants des parents d'élèves siégeant dans les organismes collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques.

Cette indemnisation ne concerne que les 907 parents élus aux structures académiques ou nationales. Ils seront indemnisés à hauteur de 7,10 € par heure de présence effective avec un maximum de 18 demi-journées par an.

Cet atelier a mis en exergue la difficulté d'être représentant des parents d'élèves, dans un quartier confronté à des difficultés économiques et sociales, qui doivent participer à une multitude d'instances (conseil d'administration, conseil de discipline, commission éducative, commission permanente, conseils de classe). Ils participent également à des réunions avec les équipes de la politique de la ville ou avec les partenaires sociaux du quartier sur des questions concernant le territoire.

Hinda Bennour nous a révélé lors du congrès avoir déjà participé à 15 conseils de discipline depuis la rentrée scolaire. En juin, sa présence aura été requise à 30 réunions de cette instance ! Au-delà des représentants des parents d'élèves siégeant dans les organismes collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques, n'est-il pas temps de penser au statut des parents d'élèves siégeant dans les collèges des quartiers en difficulté ?

Atelier 9 – Formation professionnelle des différents personnels de l'éducation : comment enseigner la prise en compte de la relation aux familles ?

■ Animateur

- **Thierry Vasse**, directeur général adjoint éducation, enfance, jeunesse de la ville d'Orvault, vice-président de l'ANDEV

■ Intervenantes

- **Claire Burdin**, formatrice doctorante Espe de Nantes
- **Catherine Tanguy**, responsable du pôle action éducative du CNFPT
- **Sophie Dargelos**, déléguée nationale éducation à la Fédération nationale des Francas

■ Rapporteur

- **Carole Mortelecq**, directrice vie scolaire et restauration de la ville de Beauvais, commission permanente de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

Questionner la construction d'une alliance éducative entre écoles, villes et familles peut s'appréhender à partir de différents angles d'attaque, parmi lesquels celui de la formation des acteurs apparaît incontournable.

Il s'agit d'identifier en quoi cette question est réellement traitée dans le cadre des formations (initiales et continues) des différents professionnels de l'éducation, qu'il s'agisse des formations d'enseignants ou d'agents des collectivités territoriales en charge des politiques éducatives.

Les éclairages et exemples apportés ont permis de mieux comprendre les formats de formation actuellement à l'œuvre ainsi que les évolutions constatées et attendues au regard de cette problématique. La réflexion partagée entre les intervenants et participants à l'atelier a pour but d'identifier des leviers pour enseigner cette prise en compte de la relation aux parents dans les futurs plans de formation.

INTRODUCTION

La place des parents dans les dispositifs éducatifs institutionnels a démarré timidement en 1968 dans les collèges et lycées, en 1977 dans le primaire. Les textes de 1979, 1985 et plus récemment 2015 amplifient leur rôle, la pertinence du concept de parent coéducateur finissant par s'imposer.

Se poser la question de cette relation aux familles et de sa prise en compte dans la formation laisse néanmoins à penser que celle-ci ne va pas de soi.

■ Technique d'animation mise en place

Dans l'idée du *work* café, l'animateur propose de former 3 groupes de réflexion, afin que chacun, à tour de rôle, réponde aux questions suivantes :

- Pourquoi traiter cette question de la formation ? Quels en sont les enjeux ?
- Comment faire, quels leviers pour avancer sur cette question ?
- Constats, problèmes rencontrés et réussites pour avancer sur cette question.

Émerge rapidement la nécessité de bâtir un socle commun, de communiquer dans la bienveillance pour favoriser l'alliance éducative. Reconnaître la compétence et la légitimité de l'autre, donner du sens et de la cohérence à l'action, accompagner l'enfant et faciliter les transitions.

Concernant les constats du terrain, les affirmations des groupes s'accordent sur les points suivants :

- La temporalité des temps d'échange et de pratiques entre acteurs du PEdT s'est multipliée de manière inégale selon les territoires. Les temps d'échange pâtissent des indisponibilités entre enseignants et agents d'animation par exemple, le manque de temps de formation des enseignants, les parents souvent écartés des processus de décision.
- La notion de relation à la famille est absente dans les formations initiales. Peu de formations font place à ce thème, l'offre aux professionnels exposés à ce type de relation relève plus de l'expérimentation ou de l'occasionnel ; chacun s'accorde à penser qu'elle doit se développer.
- L'articulation entre professionnels et/ou structures d'accueil et familles est insuffisante : les filières et les rythmes d'intervention se croisent peu et les occasions d'échanges restent difficiles.
- Le *turn over* important dans les métiers de l'animation constitue un frein au développement des relations avec les familles et à leur pérennité.

Parmi les leviers pour avancer et progresser :

- Inscrire la relation école-famille dans la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation et de l'animation.
- Mobiliser les organismes de formation et les fédérations d'éducation populaire sur ces questions.
- Co-construire des dispositifs de formation avec les parents (Canopé).

INTERVENTION DE CLAIRE BURDIN, FORMATRICE À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) DE NANTES

Les Espe forment depuis 2013 les enseignants du premier et du second degré, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les étudiants en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Les objectifs sont :

- une formation au niveau du master avec des unités d'enseignement à valider en contrôle continu ;
- une préparation aux concours d'enseignants du premier et du second degré, au concours de CPE ;
- une professionnalisation avec des périodes de stages.

La relation école-famille n'est pas au cœur des préoccupations en formation initiale malgré une prescription à coopérer avec les parents.

La densité du programme de formation explique en partie pourquoi les questions de la relation école-famille ne sont pas au cœur de la formation. Cette préoccupation est cependant présente dans le référentiel de compétences des professeurs et des CPE de 2013, dans la compétence 12 qui mentionne la coopération avec les parents d'élèves : il y est question « *d'œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents, d'analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider l'enfant dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel* ».

Cette question n'est pas au cœur du métier des enseignants, notamment pour des raisons historiques, comme le rappelle Valérie Corre en juillet 2014 dans son rapport à l'Assemblée nationale : « *Même atténuée, cette coupure historique perdure encore aujourd'hui. Elle se traduit notamment, comme l'a souligné le président du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative, le sociologue Didier Lapeyronnie, par le fait que le statut des enseignants, et donc leur service, ont été conçus sans aucune référence aux parents d'élèves, "indépendamment" de ces derniers.*¹ »

1. Rapport d'information n° 2117 sur les relations entre l'école et les parents, op. cit.

Pour l'enseignant débutant, l'apprentissage des savoirs à enseigner et des savoirs pour enseigner représente déjà un programme très dense. Sur le terrain, faire la classe, la gérer, vont être des enjeux premiers pour des enseignants débutants. Les missions des personnels de l'école sont vastes. On leur demande de lutter contre le décrochage scolaire, de permettre aux élèves d'entrer dans l'ère du numérique, de faire partager les valeurs de la République, etc.

Un autre élément d'explication : les réticences à traiter cette question en formation seraient-elles le reflet des réticences des enseignants à travailler avec les familles ?

Quelques éléments peuvent nuancer ces propos :

1/ **La formation à la relation aux parents prend plus de place chez d'autres professionnels de l'école**, les CPE notamment, mais aussi chez les enseignants spécialisés, les infirmières scolaires, les assistants sociaux, les psychologues et les médecins scolaires.

À Nantes, quelques exemples témoignent de cette démarche :

- Un colloque « santé » : depuis 2 ans, une journée sur le thème de la co-éducation est proposée aux étudiants du premier et du second degrés sous la forme d'une conférence le matin et d'ateliers l'après-midi en présence de nombreuses associations.
- Dans la formation en master 2 CPE, la relation aux parents est abordée dans le cours sur le climat scolaire ou sur la communication. Dans le cadre d'un cours spécifique de 6 heures sur cette thématique, on aborde les différends école-familles en vue de les comprendre, les raisons de travailler avec les parents, on questionne l'implication parentale et le comment faire. Nous abordons également la question des familles populaires et en grande pauvreté, le mythe de la démission parentale, les notions de partenariat, de coopération, de coéducation...
- Contexte d'exercice : dans tous les masters de l'Espe, une unité d'enseignement peut être l'occasion d'aborder la question de la relation aux parents de façon transversale à l'occasion d'une situation : l'inclusion par exemple.

2/ Quelques réflexions pour améliorer les relations parents-enseignants

- Au niveau individuel : il est aujourd'hui indispensable d'envisager le travail avec les parents comme un incontournable de l'activité professionnelle, et donc de former les professionnels à cette question, notamment par le biais de la **formation continue**. Une des directions à investir peut être l'**analyse des pratiques** pour réfléchir à ses propres compétences psycho-sociales pour prendre du recul et analyser ce qui peut faire obstacle. Quand on prend en charge les élèves, la question de ce qu'on va partager avec les parents est importante à envisager. La place de l'élève dans cette relation est aussi à prendre en compte.

- Au niveau collectif : la relation aux parents est aussi une affaire collective qui doit être « pensée » en équipe et qui peut être développée si on en fait **un des axes d'une politique d'école ou d'établissement**. La loi de refondation permet l'ouverture d'« espaces parents », lieu de transition qui peut rapprocher les familles de l'école ; il est important de promouvoir une véritable place des familles en qualité de partenaire de l'école, tout en acceptant une pluralité de modes de relation avec l'école et l'égalité dignité de tous.

INTERVENTION DE CATHERINE TANGUY, RESPONSABLE DU PÔLE ACTION ÉDUCATIVE DU CNFPT

Le CNFPT, interlocuteur historique et privilégié des collectivités territoriales, compose et développe une offre à la fois globale et exhaustive à travers son catalogue, mais aussi particulière dans ses relations avec les collectivités comme dans l'élaboration des plans de formation.

Les offres inscrites au catalogue s'adressent au plus grand nombre. On y retrouve, nous concernant, des formations sur la relation aux familles sous l'angle de la relation à l'usager avec les services de la collectivité.

Certaines collectivités ont inscrit dans leur plan de formation des sessions communes ouvertes aux filières éducation, animation, voire aux professionnels de l'Éducation nationale ; rien ne leur interdit d'aller plus avant dans le domaine de cette relation école-famille.

Le CNFPT se dote, sur le secteur de l'éducation, de deux e-communautés, ouvertes à toute personne intéressée, professionnelle ou non. C'est une communauté virtuelle qui se promet de formaliser des échanges de pratiques, de permettre la mise en œuvre d'un réseau complétant l'offre d'apprentissage, d'information et le partage entre pairs.

INTERVENTION DE SOPHIE DARGELOS, DÉLÉGUÉE NATIONALE ÉDUCATION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCS

En préalable, même si la réalité territoriale de la réforme des temps éducatifs a conduit nombre de collectivités à recruter des personnels titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et de directeur (BAFD), il semble important de rappeler que ces brevets d'État ressortissent à l'animation volontaire et ne sont pas des diplômes professionnels.

En préalable encore, il peut être opportun de porter à votre connaissance un élément statistique à propos des animateurs salariés dans le champ associatif. 20 % de ceux-ci sont titulaires d'un diplôme professionnel et cette proportion

n'évolue guère. En effet, malgré l'effort de formation professionnelle que la branche animation réalise tous les ans, ces animateurs ne restent en moyenne que 7 ans dans le champ associatif, préférant à un moment intégrer la filière territoriale, souvent pour des raisons de sécurité face à l'emploi. On pourrait donc considérer que la branche animation contribue au financement de la formation professionnelle des animateurs de la fonction territoriale que le CNFPT ne finance pas.

■ Les référentiels de formation professionnelle

Les référentiels des formations professionnelles du secteur ne font guère référence de façon explicite à la relation animateurs-parents. Le diplôme qui est le plus explicite à ce sujet est le **certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur périscolaire**. Une de ses unités de compétences indique en effet que « *l'animateur accueille les publics, enfants et familles, dans des temps d'accueil périscolaire* » et le texte précise cette fonction avec plusieurs items :

« *L'animateur :*

- *conduit des projets d'animation en y associant les co-éducateurs (familles et enseignants) présents auprès de la structure, en prenant en compte les besoins et les possibilités des enfants, [...]*
- *articule les différents temps de vie des enfants et organise la vie quotidienne durant les temps d'accueil, [...]*
- *favorise l'accueil, l'information et la participation des familles. »*

Le brevet professionnel « loisirs tous publics » évoque quant à lui la relation aux familles à propos de leur exigence de qualité éducative :

« *Les besoins d'accueil se sont développés considérablement.*

Ils se sont encore renforcés compte tenu de la diversification du temps éducatif et de la réforme des temps éducatifs qui a nécessité le développement d'accueils périscolaires déclarés en accueils collectifs de mineurs (ACM), dans la proximité de l'école, le plus souvent dans l'enceinte des établissements scolaires. Ce nouveau développement et cette activité dans la proximité des temps scolaires ont induit en outre une demande de qualité éducative renforcée tant par les institutions et collectivités que par les parents. »

■ La formation continue

De nombreuses initiatives en termes de formation continue se sont développées. Ainsi, des ateliers Canopé avec des acteurs associatifs mettent en place

des actions de formation pluri-acteurs, à destination d'enseignants, d'animateurs (salariés de collectivités territoriales ou d'associations) et d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Ces initiatives devraient se développer et se structurer.

Le Collectif des associations partenaires de l'école (Cape) a élaboré dans le cadre d'une convention avec l'École supérieure de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) un parcours de formation en distanciel à destination des enseignants, qui est parfaitement adapté à des cadres de l'animation.

La formation initiale, la formation continue de l'ensemble des acteurs éducatifs est donc indispensable. Ceci étant posé, il est nécessaire de décrire les contenus de formation, qui vont nourrir les contenus des PEdT et des projets des différents espaces éducatifs, école et temps péri et extrascolaires.

■ Une ambition affirmée par l'éducation populaire, dont les Francas

Les parents sont souvent considérés comme « usagers », moins comme citoyens, ayant droit de cité sur les questions éducatives, disposant sur leurs territoires de ressources pour conquérir une puissance d'agir.

■ Animer la participation des acteurs

Une acception globale de l'éducation ne vise pas à gommer les spécificités de chaque espace éducatif, ni à les fondre en un tout. L'éducation nécessite des intervenants aux statuts et aux rôles différenciés.

Cette approche de l'éducation doit susciter la coopération entre les acteurs éducatifs afin que l'éducation de l'enfant et de l'adolescent soit davantage pertinente. Il s'agit en particulier de conforter les parents dans leur rôle et leur expertise d'usage. Les parents ont leur propre projet éducatif. Celui-ci est notamment nourri des contributions des autres espaces et acteurs éducatifs. Ils ont besoin que leur projet soit reconnu, et parfois d'accompagnement afin de prendre la parole pour expliciter ce projet, voire leurs besoins. Ici notamment, les dynamiques d'éducation populaire s'avèrent pertinentes.

Il s'agit donc de travailler dans le cadre des formations initiales et continues, mais aussi de **penser en construisant les projets des espaces d'accueil éducatifs, des ACM à :**

- **la fonction d'accueil des parents** : l'école, l'accueil de loisirs périscolaire doivent être des espaces bienveillants et accueillants, peuvent être des lieux de vie où les parents prennent le temps d'échanger avec d'autres adultes, avec d'autres parents, d'autres enfants. Le ministère de l'Éducation

nationale veut développer dans chaque école un espace d'accueil parents. Nous nous en félicitons ! Les accueils périscolaires peuvent être un de ces espaces ;

- **rendre lisible et explicite l'action conduite dans les temps péri et extrascolaires** : certains parents se situeraient dans des logiques consuméristes vis-à-vis des acteurs des temps de loisirs, des animateurs des temps péri et extrascolaires. La relation avec les parents doit permettre d'explicitier le sens de l'action éducative conduite, de les convaincre que les professionnels de l'animation contribuent à la réussite éducative des enfants et des adolescents. Cette démarche sera facilitée par le fait de favoriser la participation des parents ;
- **la participation des parents** : ceux-ci ne peuvent être seulement des usagers que l'on sollicite pour appuyer le travail scolaire, pour contribuer à la réalisation d'une sortie ou de la fête de fin d'année. En outre, les éducateurs ne peuvent pas seulement être en interlocution avec les parents délégués, ceux qui siègent dans des espaces institués. Il s'agit plutôt d'inviter les parents, tous les parents, à identifier avec les éducateurs et les élus locaux les problématiques éducatives et les priorités d'une action éducative.

Les projets des accueils périscolaires doivent donc situer les parents comme des co-éducateurs au même titre que les enseignants et tous les personnels intervenant dans l'école.

Ici, **le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est un outil de dialogue** pertinent. Le nouveau socle favorise en effet une approche plus globale de l'acte éducatif qui ne ressortit pas au disciplinaire.

Enfin, les ambitions et les processus décrits ci-dessus appellent à installer en préalable à toute action éducative, à la définition et mise en actes d'un PEdT, à la définition et mise en œuvre d'un projet d'école, d'un projet d'accueil collectif de mineurs, un **travail d'identification des besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescents d'un territoire**. Cette démarche, parce qu'elle sera partagée par les co-éducateurs, parents, enseignants, animateurs et élus, donnera sens et corps à des politiques éducatives territoriales de qualité.

CONCLUSION

Professionnels du secteur de l'éducation ou de l'animation, mais également de la formation initiale et continue, s'accordent sur la nécessité de développer les liens avec les familles. Alors qu'il ne suffit pas de le décréter, et même si les PEdT ont permis de renforcer ce lien, les actions de formation sur la thématique de la relation aux familles s'avèrent incontournables et nécessitent d'être fortement amplifiées. Les formations pluri-professionnelles déjà mises en œuvre ici ou là sur cette thématique constituent un levier qu'il conviendrait de généraliser.

Atelier 10 – Écoles alternatives et écoles à l'étranger : la place des parents

■ Animateur

- **Caroline Guyet**, coordinatrice ALSH de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, membre de la commission permanente de l'ANDEV

■ Intervenant

- **Jacques Bernardin**, président du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN)

■ Rapporteur

- **Nicolas Debucquet**, directeur de l'éducation de la ville de Cholet, secrétaire national de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

Comment, dans les écoles dites alternatives ou à pédagogie différenciée, les parents sont-ils investis ? Quelle place ont-ils dans les écoles à l'étranger ?

Une poignée de parents est souvent à l'origine de la création des écoles alternatives. Une fois l'école ouverte, il serait tentant pour certains d'entre eux de s'immiscer dans la classe de leur enfant. Existe-t-il des documents, collégalement établis entre fondateurs et enseignants, qui répartissent les rôles de chacun pour assurer l'équilibre entre le pédagogique et l'éducatif ?

Quelles fonctions pour ces parents souvent bénévoles ? Gestionnaires de l'école ? Animateurs de commissions ? Pourvoyeurs de fonds ? Co-organisateurs de temps forts de l'école (kermesse...)?

La pérennité de l'équilibre n'est-elle pas fragilisée lors de la venue de nouveaux parents non fondateurs ? Et qu'en est-il des enfants ? Peut-on constater que les enfants de ces écoles où le parent est acteur sont plus épanouis et ouverts aux apprentissages ? Dans ce triumvirat, quelle plus-value pour l'enfant, l'enseignant et le parent ? Peut-on imaginer que certaines expériences puissent être transposables dans les écoles publiques en France ?

Et à l'étranger, où est la place du parent dans l'institution scolaire ? Les pays, évoqués en atelier, se posent-ils la question de la place du parent comme acteur de la réussite scolaire et/ou éducative de son enfant ?

Autant de questions qui ouvrent l'espace au débat destiné à l'émergence d'exemples modélisables ou non.

De nombreuses invitations ont été adressées à des parents d'élèves scolarisés dans des écoles à pédagogie différenciée par l'animatrice de l'atelier, afin qu'ils témoignent de leur expérience et de la plus-value induite par une relation de proximité avec le corps enseignant. Si chaque sollicitant a été honoré par l'invitation, leur indisponibilité et l'éloignement ont cependant été pour la quasi-majorité les raisons de leur refus d'être présents au congrès de Brest.

L'animation de l'atelier a donc été ajustée à partir des témoignages transmis par des parents sollicités qui ont été lus aux participants de l'atelier. Les témoignages ont suscité des réactions à partir desquelles Jacques Bernardin et l'animatrice se sont complétés pour enrichir le débat autour de la pertinence ou non de certaines actions des parents au sein de l'école.

Le cadre posé par l'intervenant a clarifié que l'objectif de l'atelier était d'extraire des témoignages qui pouvaient être une source d'inspiration pour une transposition possible dans les écoles publiques. Les motivations des parents quant au choix de confier leurs enfants à des écoles aux pédagogies différenciées ne devaient pas être le centre du débat.

Les écoles sollicitées ont été :

1/ L'école Diwan de Brest

Elle fait partie d'un réseau français d'écoles associatives, gratuites et laïques où l'enseignement est dispensé en langue bretonne. La majeure partie des écoles et collèges est sous contrat d'association avec l'État, sauf les établissements créés depuis moins de 5 ans. L'État prend donc en charge les salaires de ces enseignants, comme il le fait avec tout établissement scolaire sous contrat. Les enseignants suivent les programmes officiels français et sont inspectés comme leurs homologues de l'enseignement public. *Diwan* est un mot breton signifiant « germer, sortir de terre ». La première école a été créée en 1977 en Bretagne. En 2016, les écoles Diwan scolarisent 4 242 élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat dans les 5 départements de Bretagne historique.

2/ L'école Living School située à Paris¹

Living School est une école maternelle et élémentaire privée innovante dont la raison d'être est de permettre, par l'éducation et la formation, l'émergence

1. Voir le site de l'école à l'adresse suivante, <https://www.livingschool.fr/fr>

de citoyens épanouis et responsables, contributeurs d'une réelle évolution de l'humanité. Les 3 axes clés de sa pédagogie sont le savoir-être, l'écocitoyenneté et l'aide à la parentalité.

L'école accueille en soirée, de 19 heures à 21 heures, des ateliers pour tous les parents, qu'ils soient de l'école ou non. C'est l'occasion de faire connaître sa pédagogie. Les ateliers abordent différentes thématiques dans l'objectif de développer une relation parents-enfant la plus épanouissante possible. Par exemple :

- développer une écoute véritable des besoins de son enfant ;
- avoir une autorité juste et bienveillante ;
- apprendre à reconnaître et valoriser le potentiel de son enfant.

3/ L'école du Colibri dans la Drôme¹

L'école du Colibri est une école primaire qui accueille chaque année 35 élèves du CP au CM2. Cette école privée sous contrat suit les programmes scolaires de l'Éducation nationale, et met en œuvre une pédagogie dite coopérative.

Cette pédagogie permet aux enfants de construire leurs savoirs en travaillant dans un premier temps en recherche personnelle, puis en échangeant leurs stratégies mentales par groupe de 3, afin d'élaborer collectivement les règles à retenir. L'enseignant joue un rôle de facilitateur en proposant un cadre favorable à ce type de travail, un projet pédagogique spécifique.

4/ L'école Le Tourrihou dans le Gard²

Le Tourrihou est une école privée laïque hors contrat, gérée par l'association Grandir ensemble. Elle s'inspire de plusieurs pédagogies (Freinet, Steiner, Collot et bien d'autres...).

5/ L'école Calandreta à Orange dans le Vaucluse³

La Calandreta d'Orange est une école privée laïque qui regroupe les classes de maternelle et élémentaire et où l'on enseigne le provençal et le français.

Elle est reconnue par l'Éducation nationale et les enseignants de l'école sont titulaires du concours de professeur des écoles. Les pédagogies sont celle de Célestin Freinet et la pédagogie institutionnelle participative.

L'école est gérée par les parents regroupés en association qui préside différentes commissions. Elle appartient à la Confédération des calandretas qui regroupe aujourd'hui une quarantaine d'écoles dans toute la France. Parmi

1. Voir le site de l'école à l'adresse suivante, <http://www.lesamanins.com/ecole>

2. Voir le site de l'école à l'adresse suivante, <https://www.ecoletourrihou.com/l-%C3%A9cole>

3. Voir le site de l'école à l'adresse suivante, <http://www.ecolecalandretaorange.com/provençal.php>

elles, la Fédération des calandretas de Provence regroupe 3 écoles : à Gap, Nice, et Orange.

COMMENT, DANS LES ÉCOLES DITES ALTERNATIVES OU À PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE, LES PARENTS SONT-ILS INVESTIS ?

■ Les témoignages lus

« À Living School, école écocitoyenne innovante basée dans le 19^e arrondissement à Paris, nous avons trois axes pédagogiques : le savoir-être, l'écocitoyenneté et l'école des parents. »

Chaque parent qui nous rejoint à l'école s'engage à s'investir pour le bien-être de son enfant en suivant dans l'année 2 ateliers parents (sur les thèmes de la confiance en soi, de l'autorité, etc.) ou une journée d'initiation à notre pédagogie basée sur la psychologie d'évolution créée par Edel Gött.

Ces ateliers permettent aux parents de découvrir davantage les repères pédagogiques que nous partageons avec leurs enfants. Cela amène de la cohérence entre l'école et la famille. Les ateliers permettent aussi aux parents de continuer à s'épanouir pour épanouir en retour. Nous partons du principe que les enfants sont les miroirs des parents, par conséquent s'il y a des aspects à travailler chez les enfants comme la confiance en eux par exemple, les parents seront amenés à travailler en atelier pour accompagner au mieux leurs enfants à prendre confiance en eux (travail sur la valorisation, l'image de soi, etc.).

Nous sollicitons également les parents pendant 2 rendez-vous dans l'année pour échanger sur leurs enfants ainsi que pour 2 réunions d'information globales.

Le matin, ils sont les bienvenus dans les classes pendant l'accueil, de la toute petite section de maternelle au CM2. Ils peuvent également participer aux éveils corporels des enfants ou partager leurs passions en classe.

Les parents s'investissent 2 heures dans l'année pour des missions parents : aide pour les récrés...

Un café parents tous les mois permet d'échanger régulièrement avec eux de manière conviviale. »

■ L'école Le Tourrihou dans le Gard

« Les parents sont invités à participer aux activités proposées à leurs enfants en tant qu'intervenants ou accompagnants. Cela signifie qu'ils peuvent proposer

d'animer un atelier de leur choix (contes, chant, cuisine, bricolage, jardinage, etc.) à l'ensemble de la classe ou par groupes. Ils peuvent également venir accompagner le pédagogue lors d'ateliers choisis (promenade, jeux de société, etc.).

Les parents ou grands-parents sont invités à partager le repas du midi avec les enfants lorsqu'ils le souhaitent. Ce temps précieux est un temps de partage très apprécié par tous (petits et grands).

Les parents sont invités à participer aux réunions pédagogiques trimestrielles. Il s'agit d'un temps pour expliquer ce qui se passe en classe (pédagogies utilisées, avancement du groupe, expérimentations majeures, etc.). Les parents peuvent en profiter pour faire part de leurs questionnements, des difficultés éventuelles rencontrées chez eux, ou de leurs remarques ou propositions pédagogiques. Ainsi, ils ne sont pas passifs mais acteurs des évolutions pédagogiques des classes de leurs enfants.

Les parents se sont engagés à accorder des heures de bénévolat pour subvenir au bon fonctionnement de l'établissement. Ainsi, ils effectuent à tour de rôle le ménage dans les salles de classe et participent aux petits bricolages et entretiens nécessaires (pendant les vacances scolaires).

Les parents ont décidé de former un comité de parents d'élèves afin de récolter des fonds par le biais de manifestations, pour aider aux financements de sorties, achat de matériel pédagogique, etc. L'année dernière, le comité a récolté 1 000 € attribués aux pédagogues pour l'achat de matériel pédagogique spécifique.

Certains parents nous apportent volontiers leur aide en fonction de leurs compétences : aide à l'élaboration des dossiers de mécénat, carnet d'adresses utiles, travaux réalisés au sein de l'école, etc.

Chaque matin, l'accueil des enfants a lieu entre 8 h 45 et 9 h 15. Durant cette demi-heure, les parents peuvent entrer dans la salle de classe et rester jouer ou lire, ou regarder les productions de leurs enfants avec eux. Ce temps est précieux pour certains enfants et leurs parents, notamment en maternelle.

Des réunions sont organisées régulièrement pour permettre d'aborder des questions pédagogiques et éducatives après un bilan du mois écoulé. Chacun fait part de ses observations, remarques et besoins de réajustement...

Nous prêtons une attention particulière à notre manière de communiquer : il s'agit d'être clair, respectueux et bienveillant. Nous avons confiance dans le fait que chacun offre le meilleur de lui-même. Les pédagogues apportent leur expérience, vécu et compétences ; l'équipe fondatrice apporte ces idées nouvelles inspirées de nouvelles pédagogies, veille au respect du projet pédagogique et à la bonne gestion de la structure (faire respecter les horaires,

le ménage, entretien des classes et du matériel, pourvoir à la gestion des goûters, etc.). »

■ L'école Calendreta à Orange dans le Vaucluse

« Les parents de l'école sont présents dans le cadre du :

- parcours scolaire de l'enfant : la relation enseignant-parent est omniprésente tout au long de la scolarité de l'enfant. Le degré de difficulté de l'enfant est apprécié collégialement entre les enseignants et le parent de l'enfant concerné. En fonction du besoin de l'enfant, les choix de certains apprentissages et leur temporalité sont discutés avec les parents. Toutefois l'enseignant reste seul maître à bord dans sa classe ;*
- fonctionnement de l'école : certains parents volontaires sont membres de commissions de travail (travaux d'entretien, festivités, recherche de financements, cantine-hygiène et sécurité, communication, informatique). Les parents volontaires siègent au conseil d'administration de l'association ainsi qu'un représentant des enseignants. Dans ce cadre sont abordés des points relatifs au fonctionnement de l'école et des projets pédagogiques tels que le jardin de l'école qui nécessite des financements. Les parents sont par ailleurs acteurs de la promotion de l'école, et œuvrent lors de l'organisation des manifestations festives. »*

Au cœur de l'enseignement, cette pédagogie utilise différentes pédagogies alternatives.

C'est une petite école de 20 enfants avec une classe mixte.

Les parents peuvent animer un atelier de leur choix. Ils peuvent déjeuner avec les enfants.

Ils participent aux réunions pédagogiques trimestrielles – ils sont acteurs des activités pédagogiques.

Ils peuvent rester pendant l'accueil et participer à l'accueil.

Les parents s'investissent dans l'organisation de l'école – peut-être par manque de moyens de celle-ci ! Ils signent une charte de bienveillance.

PEUT-ON IMAGINER QUE CERTAINES EXPÉRIENCES PUISSENT ÊTRE TRANSPOSABLES DANS LES ÉCOLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

■ La réponse de Living School

« Oui, c'est possible avec les ateliers parents et les missions parents ! Les personnes qui animent ces ateliers doivent bien se former pour que cela soit qualitatif. Par exemple, de notre côté, seules les personnes qui ont suivi un parcours de 3 ans en psychologie d'évolution peuvent animer ces ateliers. »

Cette école a été montée par une enseignante et non des parents. L'axe majeur de l'école est celui du bien-être de l'enfant. Il y a des ateliers pour les parents car les parents doivent être dans la même démarche de savoir-être que l'école : les enfants sont les miroirs des parents. On y effectue un travail sur la valorisation et l'image de soi. Les parents adhèrent aux valeurs. Les parents signent la charte de la position des parents – café des parents chaque mois et des parents relais (délégués). Les parents sont regroupés en association de parents (pour les levées de fond, etc.). L'hypothèse est que les enfants seront plus épanouis puisque les parents seront dans la même démarche d'épanouissement (valeurs communes).

Les constats du groupe sont que la différence principale par rapport à l'école publique semble être le fait que les enseignants prennent le temps d'afficher aux parents leur pédagogie. Le café des parents est organisé par les enseignants : c'est une première. Les enseignants se mettent à disposition et prennent le temps. Cependant, tout n'est pas tranché entre le privé et le public. Dans les écoles publiques, il y a aussi des visites de classes – voire des présentations vidéo.

■ La réponse de l'école Le Tourrihou dans le Gard

« Nous sommes convaincus que oui ! Il faut pour cela sensibiliser les pédagogues des écoles de l'Éducation nationale. C'est pourquoi (entre autres) nous avons mis en place un café parental accueillant parents et professionnels de l'enfance sur des questions d'éducation. Nous avons régulièrement certains de ces professionnels qui assistent à nos conférences/débats, preuve que la remise en question est possible et que bien souvent ces personnes sont à la recherche de nouveaux outils (communication bienveillante, nouvelles pédagogies, etc.). »

Ce qui fait la particularité de ces écoles est l'extension de cet échange à l'ensemble des enfants scolarisés.

Cela demande l'instauration de temps réguliers de parole destinés à tous les parents.

À noter que ce type d'expression s'appuie sur des intentions et une sensibilisation, voire une formation en lien avec la communication bienveillante.

Cependant, le fait que ce type de relations de proximité inter-éducateurs aide l'ensemble des enfants à se construire de manière épanouissante reste à démontrer.

■ **Comment les enfants passent d'une structure comme celle-là à une structure normale ? Il existe des expériences avec des « sas », mais est-ce prévu pour tous ?**

Les parents doivent aussi s'interroger quand leur enfant passe d'une école alternative à un établissement classique, car les parcours complets existent rarement.

L'atelier n'a pas connaissance d'analyses universitaires sur la difficulté réelle de ces passages, mais des exemples d'élèves devant réapprendre les codes d'interpellation des professeurs (tel le vouvoiement) ou de comportements (tel celui de ne pas se lever de son bureau sans y avoir été invité)...

Pour exemple d'un parcours qui se voulait continu est évoquée l'expérience, sur la ville de La Ciotat, d'établissements avec une section Freinet de la sixième à la terminale, dans un collège puis un lycée tous deux publics¹. Au départ de l'expérimentation, des parents ont emménagé sur la ville afin de permettre à leurs enfants ayant suivi une scolarité Freinet de poursuivre leurs études du secondaire avec cette pédagogie.

L'Éducation nationale n'a cependant pas répondu au souhait des parents et de l'élue à l'éducation d'un parcours Freinet commencé dès le primaire sur la ville. Le recteur initial, ayant soutenu l'expérimentation, a été appelé à d'autres missions. Pour autant, bien qu'aucune école élémentaire n'ait reçu cet agrément, les enseignants dispensant cette pédagogie se sont évidemment mis en lien avec les équipes Freinet du secondaire.

■ **Dans les milieux les plus populaires, comment aider les parents qui s'auto-dévalorisent ?**

L'objectif est bien de chercher les potentiels des parents pour qu'ils s'inscrivent dans les démarches d'accompagnement. Il paraît pertinent de faire comprendre aux parents comment ils peuvent participer à l'éducation de leurs enfants en dehors de l'école.

1. Consulter la fiche de retour d'expériences à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche7829.pdf>

■ Pour les parents des milieux aisés, comment combattre leur envahissement ?

Il faut trouver un juste équilibre pour éviter la confusion des instances éducatives. Sans doute faut-il préserver une certaine clôture symbolique de l'école, pour permettre à l'enfant de se développer comme sujet autonome. La présence envahissante peut entretenir la fusion, facteur de confusion. Les thérapeutes insistent sur l'importance d'une certaine autonomie des espaces, afin de laisser à l'enfant la possibilité d'être « quelqu'un d'autre » dans les divers milieux où il se trouve (familial, scolaire, thérapeutique...). Il faut avoir à l'esprit l'autonomie de l'enfant. Trouver les bonnes distances de chacun des acteurs est le chemin.

EN CONCLUSION DES ÉCHANGES

De l'excès à l'absence des parents, selon leur niveau social bien souvent..., comment s'en sortir ? Pour avancer, il faut revenir à notre projet commun : ce que l'on recherche tous, c'est l'autonomie de l'enfant. Rappelons quelques données.

L'ignorance, voire le déni, réciproque n'est pas souhaitable. Si les enseignants déjugent les parents, ou si les parents font l'école après l'école et dénigrent les enseignants, cela est préjudiciable à l'investissement et aux progrès de l'enfant. La distance excessive des parents avec l'univers scolaire n'aide guère l'enfant à s'y sentir en sécurité, l'action éducative trop éloignée des attendus scolaires le soumet à des injonctions contradictoires... Il importe donc d'instaurer des relations de confiance entre les partenaires éducatifs, faites de rencontres, d'échanges et d'informations réciproques.

Pour autant, l'excès de présence parentale n'est pas souhaitable à l'école, car elle peut maintenir une relation fusionnelle avec l'enfant quand l'école vise à en sortir. Le chevauchement des prérogatives contribue à une confusion des instances, elle aussi peu propice à l'élaboration de repères fiables par l'enfant : qui écouter ? Qui est légitime ? Pour se construire, l'enfant a besoin d'espaces autonomes, gages d'expériences, de manières d'être, de faire et de penser spécifiques, conditions de son libre développement.

Il s'agit donc de signifier la clôture symbolique de l'école sans pour autant qu'elle soit entendue comme clôture sociale. L'enjeu des rencontres avec les parents, c'est de faire percevoir à l'enfant la convergence des attentes à son égard. L'expérience montre que cela a des incidences notables sur leur comportement et leur implication.

Dans les écoles alternatives, les parents ont fait une démarche volontariste d'inscription par rapport à une pédagogie (par nécessité, par engagement ou par croyance). Cela les différencie de fait avec les parents de l'école publique.

Même si on peut craindre un entre-soi au sein de ces écoles, les enseignants semblent plus ouverts à l'idée de présenter leur pédagogie (à moins que cela réponde à une démarche des parents). Peut-être que les parents de l'école publique n'osent pas !

On notera symboliquement comme outil la charte que signent souvent les parents de ces écoles alternatives (avec toujours en toile de fond le bien-être des enfants). Celle-ci permet de favoriser le partage des valeurs.

Atelier 11 – Participation des parents et participation citoyenne : comment cheminer de l'une à l'autre ?

■ Animateur

- **Catherine Le Poizat**, membre de la commission permanente de l'ANDEV

■ Intervenants

- **Benjamin Pierron**, délégué fédéral national de la Fédération des centres sociaux
- **Yvon Laurent**, délégué du préfet du Finistère

■ Rapporteur

- **Christine Milani**, conseillère technique mission éducative et médico-social, direction de l'éducation de la ville de Lyon, membre de l'ANDEV

PROBLÉMATIQUE

- La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire la création des **conseils citoyens**. Comment est prise en compte la spécificité du rôle des parents dans les débats parents citoyens ? La participation signifie-t-elle l'implication ? Comment favoriser l'appropriation ?
- Les inégalités sociales et culturelles nous imposent de nous interroger sur les parents éloignés de l'école. Comment donner du pouvoir d'agir à ces parents ? L'implication des parents au sein des politiques éducatives est-elle un facilitateur d'un chemin citoyen ?
- Entre la politique éducative et la politique de la ville, comment passe-t-on d'un cadre à l'autre ? Est-ce facilitateur d'être parents ? Comment les cheminements peuvent se croiser ?
- Votre point de vue et votre implication dans l'atelier. Éclairage sur la production ? Implication, appropriation, participation ?

PRÉSENTATION DES CONSEILS CITOYENS PAR LE DÉLÉGUÉ DU PRÉFET

Les délégués du préfet sont au nombre de 300 en France. Ils sont des fonctionnaires de tous horizons.

Leur fonction est de permettre une représentation physique de l'État dans les quartiers. Ils facilitent ainsi la transition entre une administration de bureau et une administration de terrain.

Yvon Laurent est le seul délégué du Finistère, en charge des quartiers politique de la ville (QPV). Il nous parle de la mise en œuvre des conseils citoyens.

■ Sur la mise en place de conseils citoyens

Depuis 2002, les conseils de quartier sont obligatoires et doivent être pilotés par les communes. Pourtant, l'objectif est d'aller plus loin en incluant les habitants dans le pilotage de leur propre conseil de quartier.

C'est alors que le choix porte sur la création de conseils citoyens. Il doit y avoir un conseil citoyen par QPV avec une parité hommes-femmes et aussi habitants-acteurs du quartier. Ils doivent avoir une autonomie complète, détachée de la municipalité. L'État pourvoit aux moyens de fonctionnement par une dotation appelée fonds de participation aux habitants.

« *La circulaire* [du 15 octobre 2015 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville nouvelle génération] *précise les 3 principes incontournables qui doivent régir la mise en œuvre des conseils citoyens :*

- 1/ *autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels ;*
- 2/ *composition bicéphale : un collègue "habitants" tirés au sort et un collègue "associations et acteurs locaux" ;*
- 3/ *représentation du conseil à toutes les instances de pilotage du contrat de ville.¹ »*

Le support juridique peut être une association loi 1901. Mais les habitants ne sont pas forcément prêts à monter une association. Il y a donc une possibilité de se rattacher à une structure juridique autre (type Pimms²). Il existe 2 Pimms sur le Finistère.

1. Commissariat à l'égalité des territoires, *Conseils citoyens : les réponses à vos questions*, avril 2016, p. 6, à télécharger sur le site <http://www.conseilscitoyens.fr> rubriques Ressources > Boîte à outils > Les conseils citoyens – Foire aux questions.

2. Les points information médiation multi-services (Pimms) sont des lieux d'accueil ouverts à tous, interfaces de médiation entre les populations et les services publics.

■ Sur la constitution d'un conseil citoyen

Pas de nombre de personnes minimum ni maximum.

Un conseil citoyen se réunit à son initiative personnelle.

En général, les communautés se sont appuyées sur les conseils déjà existants pour recruter les participants. Pour exemple, Brest a adossé les conseils citoyens aux conseils consultatifs de quartier. Quimper a choisi le tirage au sort à partir de listes. Mais il est vrai que cela reste compliqué : quelle liste choisir (électeurs ?) ? Comment s'appuyer alors sur des personnes volontaires ?

L'État mobilise des moyens pour former les conseillers citoyens qui le souhaitent sur leur cadre de fonctionnement...

L'animation se fait par des chargés de mission du développement social urbain, voire un poste adulte relais.

La constitution d'un conseil citoyen peut prendre du temps – un temps qu'il vaut mieux prendre pour ne pas que le conseil citoyen souffre par la suite d'un absentéisme fort.

■ Sur la participation citoyenne : quel lien avec les parents ? Les conseils citoyens sont-ils facilitateurs pour que les parents s'organisent ?

3 ans après la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est encore un peu tôt pour répondre. Pour l'instant, les conseils citoyens commencent à se structurer et essaient de s'approprier la politique de la ville.

Toutefois, le plus souvent, les personnes présentes aux conseils citoyens sont des personnes qui ont du temps, et qui ne sont pas ou plus parents d'enfants en primaire.

L'idée est de créer des passerelles entre les conseils citoyens et les associations de parents. Cela permet l'émergence d'instances d'expertise en fonction des sujets traités par le conseil citoyen... Mais il faut veiller à ce que les représentants de ces associations ne monopolisent pas la parole, et donc cette part de démocratie. Le risque est qu'il n'y ait plus que des représentants d'associations présents au sein du conseil citoyen : il faut penser continuellement à donner la parole aux habitants.

■ Sur la parole aux habitants, existe-il des freins ?

Comment peut-on se garantir de la parole des habitants ?

Le rôle de délégué du préfet est de faire en sorte que les habitants s'en saisissent le plus possible, et donc de les aider à s'en saisir. Il faut savoir que des initiatives habitants peuvent être financées. Il faut rappeler qu'il s'agit d'exercer ensemble la représentation du quartier et que l'indépendance du conseil citoyen est inscrite dans la loi.

Toutefois, certains maires, voire des bailleurs sociaux, s'inquiètent et peuvent évoquer des contre-pouvoirs en puissance. Il s'agit là de bien les accompagner, d'expliquer, de montrer les côtés positifs du conseil citoyen : créativité, engagement des personnes, liens sociaux, etc. Bref, de rassurer tout le monde par la formation et l'information.

■ ... des leviers ?

Il ne faut pas oublier que les habitants sont des relais auprès des... autres habitants.

La clé de la réussite se situe aussi dans la durée, dans la définition claire des pouvoirs et des non-pouvoirs, et dans la possibilité d'attribuer un budget défini à chacune des instances d'expertise.

Le choix de la ville de Brest a été de partir de projets concrets et structurants plutôt que de thématiques.

■ Sur le renouvellement des conseils citoyens ?

Il est à penser en amont, car il n'existe pas de cadre précis.

Pour en savoir plus sur les conseils citoyens :

- Ministère chargé de la Ville, *Conseils citoyens : cadre de référence*, 2014, à télécharger sur le site Politique de la ville du ministère de la Cohésion des territoires, <http://www.ville.gouv.fr> rubriques Les dossiers > Participation des habitants > Conseils citoyens : boîte à outils > Textes.
- Commissariat à l'égalité des territoires, *Conseils citoyens : les réponses à vos questions*, avril 2016, p. 6, à télécharger sur le site <http://www.conseilscitoyens.fr> rubriques Ressources > Boîte à outils > Les conseils citoyens – Foire aux questions.

TRAVAUX DE GROUPE SUR LA MISE EN SITUATION

Quelques propositions issues du travail des groupes sur la question « Votre élu(e) vous demande de mettre en place des instances de participation des parents » :

- 1/ Travailler avec l'élu(e) : se faire préciser la commande et amener l'élu(e) à définir son besoin et à resserrer son discours (recherche de fond, de sens). S'assurer qu'il ne s'agit pas d'un projet vitrine. Ces précisions éclairent les limites des voies à entreprendre.
- 2/ Travail du cadre territorial : à partir d'un diagnostic (l'instance existe peut-être déjà ?), construire le cadre de la politique publique mais savoir laisser la place aux initiatives, à une certaine liberté, voire à des propositions « décoiffantes » !
- 3/ Prendre le temps :
 - La participation ne se décrète pas. Elle se construit sur des années.
 - Penser aussi aux changements des acteurs qui peuvent modifier les organisations et prévoir le renouvellement. Travailler avec le groupe sur l'accueil et l'intégration de nouveaux participants. Éviter l'effet « club » renfermé sur lui-même.
 - Penser aussi à sortir de notre culture « entre pairs ». Aider les parents, qui – rappelons-le – ne sont pas des professionnels, à s'ouvrir aux autres, à prendre la parole, à participer...

4

Synthèse de Régis Cortesero, sociologue Injep

Parents, ville, école, les chemins d'une alliance éducative

En introduction des travaux de la table ronde, retour sur les conclusions de la journée ateliers par **Régis Cortesero**, sociologue, chargé d'études et de recherche sur les pratiques et politiques éducatives à l'Injep.

Sur les conclusions de la journée ateliers, la volonté s'est exprimée de dessiner les contours d'un parent actif, d'une citoyenneté locale. À cet enjeu s'est immédiatement associé l'enjeu opérationnel des conditions de la faisabilité d'une alliance éducative.

Il est remarqué que le terme d'« alliance » se substitue au terme de partenariat. Ce dernier est un mot faible : le partenariat exprime une complémentarité de fonctions telles celles d'un médecin et d'une infirmière. Par opposition, le terme d'alliance est un mot fort, qui porte l'ambition de l'association des acteurs un cran au-dessus, un cran plus loin, et annonce un investissement commun autour d'un but. C'est une notion québécoise ayant fait l'objet de nombreuses études avec pour espace historique la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec¹. C'est une région où un certain nombre d'acteurs ont lancé une mobilisation avec un centre de soutien de persévérance scolaire, souscrite en amont, pour empêcher le décrochage.

1. Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus *et al.*, « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie, Valorisation de la diversité en éducation : défis contemporains et pistes d'action*, vol. XXXIX, n° 2, automne 2011, p. 234, à télécharger sur le site de l'Association canadienne d'éducation de langue française (Acelf), [http://www.acef.ca/rubriques Éducation et francophonie](http://www.acef.ca/rubriques/Education%20et%20francophonie) > Numéros disponibles.

Dans la stratégie d'alliance éducative, il y a eu un travail de dispositifs avec les entreprises dont une charte d'alliance sur un planning d'horaires études/travail. On est là dans un mouvement social d'actions collectives.

Il y a un poids de plus en plus lourd de la territorialisation, de la décentralisation, avec une légitimation des actions locales alors même que l'école s'est construite contre les pouvoirs locaux. Il faudrait peut-être aller les revisiter, car il y avait des raisons sans doute à ce que l'école se construise contre les familles et l'Église, telles qu'arracher les jeunes aux influences locales pour devenir un citoyen universel... (Lorsque l'État est en surplomb, il détourne les jeunes du local.)

Ainsi, le changement de paradigme éducatif pose la question de ce que l'on réinvente aujourd'hui.

Ce déplacement est porteur de promesses, de potentialités positives, mais aussi de risques... Arracher aux influences du local avait aussi ses vertus... Il faut aller questionner la figure d'un parent redevenu légitime alors qu'il ne l'était pas.

La problématique générale du congrès se décline alors en 3 « grandes questions » :

- Question de la finalité : pourquoi faire alliance avec les parents ?
- Question de l'inégalité : les familles sont-elles égales entre elles dans la participation... et inégales entre elles dans la composition de la communauté éducative ?
- Question du repositionnement des acteurs.

■ Question de la finalité : pourquoi faire alliance avec les parents ?

- 1/ Cet objectif émerge des différents ateliers pour la réussite des enfants, qu'elle soit nommée scolaire ou éducative, et la réussite de la participation du parent. Au cœur de la lutte contre l'échec scolaire apparaît l'importance de la mixité sociale. Celle-ci, selon les travaux du Cnesco, augmente la réussite scolaire. Or, lutter contre la ghettoïsation demande des familles mobilisables sur cette question (voir l'exemple de Montpellier).
- 2/ La question de faire alliance avec les parents est prégnante sur l'atelier du parcours handicap.
- 3/ Enfin, il s'agit de produire du pluralisme éducatif avec au cœur de la préoccupation la cohésion sociale. Comment arriver à une cohésion sociale par l'adhésion de tous à des objectifs partagés ? La production de capital social¹ afin d'arriver à une cohésion sociale est un concept travaillé

1. Voir Laurence Martin-Caron, *Recension des écrits sur le capital social et sa mesure*, Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, Université Laval, cahier n° TA1301, 2013, à télécharger sur le site de la chaire, <http://www.culturephilanthropique.ulaval.ca> rubrique Cahiers & carnets.

à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Fonds monétaire international (FMI). C'est une richesse en soi parce qu'elle permet l'action en commun. Le capital social dans un quartier populaire peut être simplement le fait de ne pas avoir peur de ses voisins, de pouvoir en conséquence leur demander une action pour un besoin...

L'atelier 1 a mis en évidence le constat de multiplicité de conflits des acteurs, et l'atelier 6 l'importance de reconnaissance réciproque qui peut constituer la richesse sociale. Sans oublier aussi la question suivante : comment éviter que l'objectif sécuritaire ne fragilise ce fragile travail de lien ?

■ Question de l'inégalité des familles

1/ De quelles inégalités parle-t-on ?

- D'inégalités scolaires ? Ce ne sont pas les familles qui seraient inaptes, mais plutôt le système qui serait frileux à laisser une place aux familles.
- À quoi reconnaît-on que les familles sont à la marge du pouvoir ? Lorsqu'elles n'ont pas la main sur l'ordre du jour, pas accès à l'agenda (prioritaire et non prioritaire) d'un conseil d'école.
- D'inégalités éducatives ? D'inégalités de participation au sens strict ?

2/ Pourquoi ?

- Du côté des structures sociales, les réponses sont plutôt politiques. Du point de vue des individus, les réponses sont plutôt du côté de l'accompagnement.
- Question plus trouble : l'entre-soi des pauvres est endogène. Il produit ses propres problèmes. Le territoire est le reflet d'une exclusion. L'entre-soi des pauvres construit de la ressource qu'on ne voit pas ou avec suspicion. La solution est de renforcer la mixité.

■ Question du repositionnement des acteurs

L'inégalité conduit à réviser la nature des relations entre éducateurs éducatifs. Sur les cultures professionnelles à réviser, deux idées :

- un chantier prioritaire autour de la fluidification des relations entre acteurs ;
- l'importance de saisir les perceptions croisées.

Tous les ateliers ont raisonné en termes d'échelles. 2 approches pour faire « monter » les familles :

1/ Redonner une place aux parents avec la simple expertise d'usage de la parentalité ?

2/ Viser l'*empowerment*, c'est-à-dire favoriser le « pouvoir d'agir » des parents qui sont aussi des citoyens.

La notion de « savoir d'usage » se réfère à la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat et quotidien, en s'appuyant sur l'expérience et la proximité. La notion d'expertise d'usage dans la seule dimension parentale fonde la place parentale, mais elle peut être disqualifiante, enfermant les personnes dans un particularisme sans possibilité de monter en compétence.

Il existe une autre approche processuelle, celle de gagner en pouvoir. Les parents montent sur l'échelle au-delà de l'expertise d'usage qu'il ne faut pas seulement associer au fait d'avoir des enfants. Ce n'est pas seulement sur ce domaine que leur espace doit être défini. On est acteur éducatif pas simplement parce qu'on est un parent, mais un citoyen... Viser l'*empowerment*, augmenter le pouvoir d'agir des familles, c'est en faire des acteurs politiques.

5

Conférence du vendredi

Quelle place pour les parents dans la construction et la mise en œuvre des politiques éducatives locales ?

Parce que les parents sont les premiers adultes concernés par l'éducation de leurs enfants, notre devoir est de les inclure dans la construction et la mise en œuvre des politiques éducatives locales.

Reconnaître la compétence et la pertinence des parents, leur donner une place légitime à côté des élus locaux, des professionnels, des institutions, c'est un bon chemin pour favoriser la réussite de tous les enfants, c'est aussi un moyen de favoriser l'engagement citoyen.

La participation des parents aux politiques éducatives locales ne serait-elle pas un des leviers possibles d'une démarche de démocratie participative ?

Table ronde animée par **Thierry Vasse**, directeur général adjoint éducation enfance jeunesse de la ville d'Orvault, vice-président de l'ANDEV.

Avec :

- **Gwendal Briand**, cofondateur de l'association Collporterre
- **Brigitte Compain**, secrétaire générale adjointe de la FCPE
- **Valérie Marty**, présidente nationale de la Peep
- **Benjamin Pierron**, délégué fédéral national à la FCSF
- **Marc Sawicki**, président du Réseau français des villes éducatrices (RFVE), adjoint à la politique éducative locale de la ville de Brest
- **Denis Schenker**, médiateur académique

En clôture de la table ronde, Denis Schenker intervient pour présenter le rôle des médiateurs de l'Éducation nationale et réagira aux propos échangés.

3 entrées thématiques ont servi de fil conducteur aux interventions :

- 1/ S'il y a convergence sur le fait qu'il faille associer les parents (d'élèves et d'enfants de la cité) à la construction et à la mise en œuvre des politiques éducatives, **cela interroge tout d'abord la notion du partage du pouvoir !** Doit-on l'accepter, s'y résigner parfois ? Jusqu'où ? Quelle vraie place pour chacun des acteurs ? Est-ce une question de postures ?
- 2/ Comment appréhender le **hiatus entre les 2 approches (du parent/des institutions) : « MON enfant/nos politiques territoriales en direction DES enfants »** dans leur diversité sociale, ethnique, culturelle... Question qui fait encore débat ?
- 3/ La **participation des parents** aux politiques éducatives locales : **levier de démocratie participative ou effet** de la démocratie participative ? Question du pouvoir d'agir, du comment agir ?

En cette table ronde, il va s'agir de porter un regard lucide et critique sur la participation des parents sur tous les temps de l'enfant en clarifiant le malentendu écoles-familles... Puis il faudra nous projeter sur les leviers à la démocratie participative, et les moyens de rendre possible des initiatives, voire des alternatives...

Parmi les définitions du concept de **démocratie participative**, celle de Wikipédia précise qu'il s'agit « de **formes de partage et d'exercice du pouvoir**, fondées sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision... »

L'extrait vidéo du site du CNFPT, présentant l'interview de **Jo Spiegel, président de Mulhouse Alsace agglomération**, en apporte une illustration concrète, au travers du concept de « démocratie de construction ».

Présentation de l'association Collporterre par Gwendal Briand

Collporterre est une association loi 1901 qui travaille à diffuser l'usage des pratiques collaboratives dans un objectif de développement durable et solidaire. Nous souhaitons ainsi contribuer à la multiplication des projets de territoire qui favorisent le vivre-ensemble et le bien commun. Afin de faciliter l'appropriation des pratiques collaboratives et d'enrichir le bien commun, Collporterre souhaite agir comme un micro-laboratoire, producteur de richesses et de connaissances partagées et facilement partageables.

Dans cette optique, nous utilisons 2 leviers d'action complémentaires qui s'enrichissent l'un l'autre : la recherche-action et la formation-accompagnement.

- 1/ **Sur la recherche-action**, en partenariat avec des acteurs publics et privés ainsi que des laboratoires de recherche, nous cherchons à mieux comprendre les enjeux de notre société en transition transformée en profondeur par le numérique. Nos sujets de prédilection : l'économie collaborative et l'innovation sociale citoyenne.
- 2/ **Concernant la formation-accompagnement** nous savons que la coopération ne se décrète pas, elle s'apprend. Comment initier une démarche de territoire impliquant une diversité d'acteurs aux profils, visions, vocabulaires différents ? Au-delà des outils (en présentiel et à distance), il s'agit pour nous avant tout de transmettre les postures, les réflexes qui facilitent le partage, l'échange, loin de ce que l'on nous enseigne dans le monde scolaire ou professionnel. Temps de créativité, organisation d'événements, démarche sur le temps long, plus que le sujet ou le format qui sont, pour nous, des excuses. L'essentiel est de vouloir repenser nos façons de travailler ensemble sur un territoire !

Finalement, nous utilisons **5 postures** complémentaires et successives pour réaliser la mission que nous nous sommes fixée :

- **s'inspirer**, à travers des lectures, des rencontres, des événements ;
- **analyser** les théories, les concepts émergents qui interrogent notre société en mutation ;
- **tester** des techniques d'animation, des méthodes d'accompagnement, des outils ;
- **outiller** les citoyens, entrepreneurs, collectivités pour mieux appréhender les méthodologies et pratiques collaboratives ;
- **diffuser**, dans une logique de biens communs, l'ensemble de ces réflexions, analyses et pratiques collaboratives.

Marc Sawicki, élu depuis 16 ans, affirme lui le passage à une autre dimension, à la nécessité d'un rapport modeste au pouvoir. Si la municipalité de Brest foisonne de projets, elle rencontre paradoxalement des difficultés à trouver des parents participatifs. Il existe bien ce paradoxe de l'envie de, sans réussir à trouver.

Valérie Marty, présidente de la Peep, évoque la jeunesse de la démocratie scolaire. La participation des parents remonte à 1968 pour le secondaire, puis à 1977 dans le primaire. Elle évoque le combat qu'il faut mener en conseil d'école ou d'établissement pour prendre sa place. Cela nous renvoie à l'introduction de Frédéric Jésus sur les conditions pour prendre sa place.

Pour Brigitte Compain, secrétaire générale adjointe de la FCPE, si les textes étaient appliqués, il n'y aurait sans doute plus besoin de fédérations de parents d'élèves, dans la mesure où tout le monde s'accorde à dire que la coéducation est indispensable. Or, sur le terrain, la réalité n'est pas celle-là. Est-ce dû à des peurs d'intrusion ? Doit-on fixer des limites à la participation parentale ? Il faut réussir à créer du collectif entre les parents, tout en sachant qu'au départ chacun vient pour son intérêt individuel. Comment alors les amener progressivement sur l'engagement citoyen ? Et donc vers l'intérêt général ? C'est là tout le rôle des fédérations de parents.

En réponse, **Benjamin Pierron, délégué fédéral national à la FCSF**, évoque les principes d'un centre social qui est de partir des enfants pour amener les parents à travailler avec lui. Au cœur de ce travail, le décodage de l'école est essentiel. Il prend pour exemple un centre social à Poitiers qui s'est donné les moyens de construire, avec méthode, des groupes de travail entre pairs jusqu'aux prises de décisions.

Pour autant, il convient de ne pas confondre l'égalité des droits, l'égalité des places et l'égalité des rôles.

Brigitte Compain (FCPE) plébiscite la participation de tous. Les parents doivent être associés dès le début du projet ainsi que les enfants.

L'association **Collporterre** évoque l'expérience de la ville de Saillans, dans la Drôme, où les habitants réinventent la démocratie locale de manière autonome.

Dans nos pratiques sociétales, les institutions font pour les gens. Il existe désormais un mouvement de fond qui montre combien les citoyens sont en capacité de développer d'autres pratiques telles que la consommation collaborative (Airbnb, Blablacar...).

Le nombre d'actions collaboratives recensées en Bretagne en est également une parfaite illustration.

Nous vivons désormais dans une société de transition au sein de laquelle le « citoyen consommateur » devient « citoyen acteur ». Passer d'une société du « faire pour » au « faire avec » en appui sur le texte de Michel Serres, *Petite Poucette*.

Véritable « outil de coproduction de la ville », les programmes dits « *fifty-fifty* » permettent de s'émanciper des ressources limitées d'une petite ville qui ne peut pas financer tous les projets demandés et de « faire avec la population des projets ensemble ». Le principe ? La municipalité fournit le matériel et une assistance logistique, les habitants se chargent de l'ouvrage. Le dispositif permet ainsi de créer du collectif. Par exemple, dans une ville du Nord-Pas-de-Calais, les joueurs de l'équipe de football locale se sont chargés de repeindre les vestiaires, la municipalité fournissant la peinture.

Il s'agit de « développer des capacités » : c'est la « capacitation », qui peut être une traduction possible de la notion d'*empowerment* en sciences sociales, terme emprunté aux Sud-Américains.

Thierry Vasse relance cette partie du débat en rappelant que, même si la commande politique est forte d'une implication de l'ensemble des acteurs, cela nécessite un réel accompagnement des différents partenaires. Il cite Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale qui, dans la vidéo présentée en début de Congrès, recommandait de dépasser nos représentations pour davantage travailler ensemble.

Marc Sawicki interroge le fait de pouvoir passer d'une somme d'individualités à une véritable action collective, difficulté non résolue sur le terrain.

L'animateur poursuit la réflexion en rappelant les propos du **sociologue suisse Philippe Perrenoud** sur la problématique école-familles, lequel dès 2001 évoquait combien la frontière est mince entre le droit des parents à l'information et le risque au nom de ce droit d'une ingérence abusive et contre-productive dans l'action professionnelle des enseignants :

« L'obstacle majeur est la somme des intérêts distincts, qui engendrent des tensions et divergences quant aux priorités et à l'équité.

Si les parents ne sont pas constitués en associations, chacun parle pour lui-même. Même s'il existe une association, elle n'engage formellement que ses membres, et encore..., car une association, au sens juridique, ne peut imposer grand-chose à ses membres dans le registre de leurs pratiques personnelles.

Autre mythe : les parents auraient des intérêts communs ! Les uns favorables aux notes, compétition, devoirs, punitions... D'autres privilégient le temps

de l'enfance, le temps présent, le développement de la personne... ; aussi, le partenariat ouvre la boîte de Pandore et fait jaillir les divergences entre parents, les attentes contradictoires... »

Valérie Marty (Peep) réagit à cette relance et affirme : « *C'est notre job que de faire passer le parent qui entre dans notre association, pour son enfant, à une pensée collective.* » Elle ajoute la nécessité de l'acceptation du compromis pour construire ensemble.

Benjamin Pierron (FCSF) constate que les parents surinvestissent ce champ du fait du contexte économique et des difficultés à mixer les parents de catégories socioprofessionnelles différentes.

Pour **Brigitte Compain (FCPE)**, l'outil principal est la formation.

Marc Sawicki renchérit en rappelant que les PEL et PEdT sont de véritables outils pour avancer sur le sujet. Il relate l'action de formation des parents mise en œuvre grâce au PEdT à Brest. Il martèle : « *Notre école est belle !* » et évoque des volontés extraordinaires. Il rappelle la question de **Frédéric Jésus** sur la représentativité parentale : comment s'assurer de la diversité dans le débat démocratique ?

Collporterre, dont la devise « *Coopérons pour être moins cons* » est rappelée par l'animateur en fond d'écran, répond qu'il convient d'aller vers les gens et les interpeller plutôt que de les faire venir. En Poitou-Charentes existe une démarche participative à partir d'un budget confié aux habitants.

Pour **Benjamin Pierron (FCSF)**, agir, c'est pas sorcier : la FCSF propose pour la période 2014-2022, tout en continuant d'assurer ses fonctions d'appui fédéral, de créer les conditions permettant aux centres sociaux de renforcer le pouvoir d'agir des habitants. La fédération considère en effet que la meilleure façon de favoriser l'émergence d'initiatives visant à répondre à ces défis et contribuer à cette société future consiste à libérer les capacités d'imagination et d'action de la société civile. Par ailleurs, elle affirme l'existence de rapports de domination et d'inégalités sociales, contre lesquels elle souhaite contribuer à lutter par ce biais¹.

L'intervenant informe sur les **pactes de coopération**² qui consistent à formaliser un accord politique entre un centre social ou une fédération et plusieurs partenaires tels les représentants de la CAF et des collectivités territoriales, dont des animateurs de coopération.

1. Voir *La Fabrique des possibles, projet fédéral 2014-2022*, à télécharger sur le site de la FCSF, <http://www.centres-sociaux.fr>

2. Voir le site du comité départemental des centres sociaux du Morbihan, <http://codep56.centres-sociaux.fr>

Marc Sawicki précise que la première période a consisté en l'acceptation du conflit pour pouvoir le dépasser. C'est alors qu'il y a eu mise en œuvre d'autres méthodes et à présent d'autres messages et actions.

Valérie Marty (Peep) constate que les parents ayant eu un parcours dans les conseils d'école poursuivent leur parcours comme citoyen plus actif... Faire ensemble fait qu'il va y avoir une aventure affective et humaine. Et c'est un exemple pour les enfants.

Cependant, cela revient à vendre une imposture aux adhérents : c'est en fait une démagogie participative, car la démocratie scolaire n'existe pas.

Pour l'association **Collporterre**, on pourrait parler plutôt de démocratie contributive.

EN CONCLUSION

■ Que retient-on comme levier des interventions des uns et des autres ?

- La FCSF retient que dans le pouvoir d'agir, le moteur de l'action est ce que veulent les gens. Puis on chemine de petites victoires en petites victoires...
- La FCPE est contente de rencontrer des élus présents avec l'Éducation nationale en ce congrès.
- La Peep retient l'importance de projets très concrets.
- L'association Collporterre retient l'exemple de la ville de Lille.
- Marc Sawicki retient le slogan « Coopérons pour être moins con ».
- Pour Frédéric Jésus, une des caractéristiques de la coconstruction est le plaisir qu'on y trouve.

■ Qu'est-ce qui fait consensus pour faire vivre une réelle démocratie participative ? Quels sont les mots essentiels, les leviers, pour que « l'alliance éducative devienne une réalité » ?

- Volontarisme/clarification des objectifs.
- Clarification du lien entre participation et décision.
- Importance de la dimension collective et conflictuelle.
- Réduction des inégalités = manières d'animer (prises de paroles, écrits...).

Et l'animateur conclure en rappelant également les propos de Frédéric Jésus : « Une des caractéristiques de la co-construction, c'est le plaisir qu'on y trouve ! »

Intervention du médiateur académique, Denis Schenker

La médiation est une manière d'intervenir dans une situation difficile entre des personnes (physiques ou morales). Elle implique des qualités de « porte-parole » de la part du médiateur.

La **fonction de médiateur de l'Éducation nationale** est créée par le décret du 1^{er} décembre 1998. Traiter en ultime recours des désaccords individuels pouvant survenir entre les différents acteurs éducatifs est le mandat qui lui est assigné.

Les recours sont potentiellement très nombreux : l'Éducation nationale est le premier service public de notre pays. Elle rassemble plus de 12 millions d'élèves et près de 2 millions de personnels. Elle a pour relais un réseau très dense de médiateurs académiques. La ligne de partage entre ces 2 figures de la médiation s'établit ainsi : aux médiateurs académiques reviennent les désaccords portant sur une décision prise par un recteur, un inspecteur d'académie, un chef d'établissement ou un président d'université ; au médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le contentieux concernant les services ministériels, un établissement à compétence nationale (l'Office national d'information sur les enseignements et les professions [Onisep], le Centre national de documentation pédagogique [CNDP]...) ou le service inter-académique des examens et concours (Siec) d'Île-de-France.

Aussi, le médiateur national ne constitue-t-il pas une voie de recours aux médiateurs académiques. Ce sont deux champs d'intervention différents et complémentaires, sachant qu'à eux seuls, les médiateurs académiques gèrent 90 % des saisines. Ils jouent ainsi *de facto* un rôle particulièrement important.

En 2013, quelque 10 300 réclamations ont ainsi été réceptionnées ; un chiffre record. En l'espace de 10 ans, l'augmentation des dossiers traités est de l'ordre de 144 %.

Que vous soyez parent, élève, étudiant, adulte en formation, enseignant, ingénieur, administratif, technique, ouvrier, personnel de santé, de bibliothèques ou encore des musées, cette médiation vous propose un ultime recours au problème que vous estimez non résolu de manière satisfaisante par votre académie, votre chef d'établissement ou l'administration centrale, portant sur le fonctionnement du service public d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Ces usagers ont pour difficultés majeures 2 types de problématiques :

- d’abord, les inscriptions, les examens et les concours (conditions d’accès et de déroulement, équivalence de diplômes, etc.) ;
- ensuite, la vie quotidienne scolaire (relations interpersonnelles, harcèlement à l’école et sur Internet, toutes les questions liées à la discipline, etc.).

Denis Schenker présente quelques cas de demandes parentales telles qu’une demande de dérogation, d’inscription d’enfant de moins de 3 ans. Mais quelle que soit l’identité du demandeur, enseignant ou simple parent, un même point commun les réunit : le second degré public concentre la majeure partie des mécontentements.

Le médiateur est davantage sur une position d’autorité que de pouvoir. Dans la notion de combat, ce qui est inquiétant est la notion d’adversaire : il faut lui préférer la notion de confiance.

La vérité des uns n’est pas celle des autres. L’éducation est quelque chose de différent de la démocratie. On est revenu des idées de 1968. Denis Schenker donne l’exemple de la participation aux conseils de classe avec de formidables évolutions, dont le développement de la confiance entre les acteurs. Mais on peut noter que les parents sont moins confiants envers l’école.

Pour aller plus loin sur la médiation, voir le site de l’Association des médiateurs des collectivités territoriales : <http://www.amct-mediation.fr/education-nationale-une-m%C3%A9diation-au-pluriel>

6

Clôture du congrès

**Allocution de Rozenn Merrien,
présidente de l'ANDEV**

Nous espérons que les rencontres de ces 3 journées vous auront donné le souffle nécessaire pour bâtir et poursuivre les démarches et projets engagés dans vos collectivités, l'animation – rôle dévolu au directeur de l'éducation – et la mise en synergie des différents acteurs éducatifs du territoire.

Nous espérons que l'alliance que nous avons su créer au cours de ces 3 journées facilitera et renforcera la construction des alliances éducatives territoriales, **avec les parents**, au service d'un projet centré sur l'épanouissement et le bien-être de l'enfant et du jeune au cœur de la cité.

Près de 60 villes, 2 agglomérations, un conseil départemental étaient représentés lors de ce congrès, 170 acteurs ont participé à nos travaux et réflexions.

Un grand merci à l'équipe qui a bâti ce projet et construit ce programme :

- 1/ la ville de Brest, en premier lieu : Marc Sawicki et les équipes de la ville, notamment Nolwenn Lecuyer, l'équipe de l'UBO, pour qui le mot « problème » n'existe pas !
- 2/ nos partenaires et compagnons de route : autant d'acteurs qui se sont mobilisés trois journées durant pour poser les bases de notre alliance éducative :
 - des **représentants de la fonction publique d'État** : représentants de l'Éducation nationale, Police nationale, délégué du préfet ;
 - des **acteurs de la fonction publique territoriale** : des élus et des équipes qui ont témoigné de leurs expériences à Marseille, Nantes, Nîmes, Brest, et le CNFPT ;
 - des **acteurs associatifs** : ATD Quart Monde, la CAF, l'association Esca'l, la FCSF, les Francas, le GFEN, l'observatoire Poloc, l'Université du citoyen... ;

- et bien sûr des **parents** : la FCPE, la Peep, l'Union des parents d'élèves de Nantes.
- 3/ Gérard Neyrand, Bénédicte Havard-Duclos, Loic Frenay, Frédéric Jésus qui ont mis en appétit notre réflexion, avec un remerciement particulier à Frédéric Jésus qui nous a assurés de sa disponibilité, que nous avons exploitée à loisir !
- 4/ Régis Cortesero, qui a relevé avec brio le défi impossible que nous lui avons proposé !
- 5/ les animateurs d'ateliers, dans la lumière (Laurent, Gabriel, Marie-Claire et Nicole, Bernard, Stéphanie et Marie Agnès, Thierry, Claire, Thierry, Caroline, Catherine), des conférences et tables rondes (Laure-Hélène, Aurélie, Catherine et Thierry).
- 6/ les travailleurs de l'ombre que je ne citerai pas tous car ils sont nombreux !
- **Bernard Meyrand** qui, avec le comité scientifique d'organisation, s'est attaché à produire une synthèse de nos expressions, de nos divergences, de nos envies, au sein de la commission permanente pour en faire un cadre cohérent, fil rouge de ces rencontres ;
- **Janine Bouvat**, qui a organisé l'équipe d'élaboration des actes qui constitueront la mémoire de ces rencontres et vous permettront de replonger d'ici quelques mois dans la richesse de nos échanges ;
- **Alain Bocquet**, hôte d'accueil, passeur et transmetteur de témoin lors de ce congrès 2016 ;
- **Arnaud Chiomento**, pour les ajustements toujours efficaces, parfaitement efficaces, en toute discrétion, pour son soutien rassurant et rassuré dans la logistique de ce congrès et la communication de notre association ;
- **Marion Aubert**, chargée de mission, disponible, impliquée, garante du lien entre nous, adhérents. Merci pour sa confiance et sa patience ! ;
- **Marie-Jo Torrerro**, pour sa pugnacité, sa détermination et sa bonne humeur, même dans les périodes d'inquiétude et les péripiéties que nous avons traversées.

C'est une belle équipe qui a pris un énorme plaisir à préparer notre congrès, investie, solidaire, impliquée. J'espère que nous avons réussi à vous faire partager ce plaisir.

Cette équipe, qui va et doit s'élargir à vos envies et vos possibilités d'être des nôtres, va désormais mettre le cap sur la préparation du prochain congrès.

Nous quitterons le port de Brest vers un autre port, celui de la ville du Havre, à l'occasion des 500 ans de la ville et où nous célébrerons le 25^e congrès de l'ANDEV !

Rozenn Merrien

Présidente

Bibliographie

Les bibliographies proposées par les intervenants et les animateurs du congrès

CONFÉRENCE 1

- Neyrand, Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France, 2000 (3^e éd.)
- Neyrand, Gérard, Tort, Michel et Wilpert, Marie-Dominique, *Père, mère, des fonctions incertaines : les parents changent, les normes restent ?*, Toulouse, Érès, 2013.
- Neyrand, Gérard, *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès, 2014 (3^e éd.).
- Neyrand, Gérard et Rossi, Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès, 2014 (nouv. éd.).
- Neyrand, Gérard, Poussin, Gérard et Wilpert, Marie-Dominique, *Père, mère après séparation : résidence alternée et coparentalité*, Toulouse, Érès, 2015.

CONFÉRENCE 2

- ATD Quart Monde, *Le croisement des savoirs et des pratiques : quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008.
- Gabel, Marceline, Jésus, Frédéric et Manciaux, Michel (dir.), *Bientraitances : mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurus, 1999.
- Jésus, Frédéric, *Coéduquer : pour un développement social durable*, Paris, Dunod, 2004.

- Jésus, Frédéric, *Agir pour la réussite de tous les enfants*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier-Éditions ouvrières, 2016.
- Jésus, Frédéric et Le Gal, Jean, *Démocratiser les relations éducatives : la participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale, 2015.
- Maubant, Philippe, « Pour une lecture démocratique du partenariat en éducation », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 24, février 2008, p. 137-153.
- Ott, Laurent, *Travailler avec les familles*, Toulouse, Érès, 2004.
- Pourtois, Jean-Pierre, Humbeeck, Bruno et Desmet, Huguette, « Coéduquer au sein d'une Cité de l'éducation », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 34, février 2013, p. 21-42.
- Pourtois, Jean-Pierre et Desmet, Huguette, « Développer les Cités de l'éducation : conclusion après la conduite d'une recherche-action "Parents partenaires de l'éducation" sur trois villes de Belgique », *La Communale*, n° 60, mars 2017, p. 8-12.

■ Sur Internet

- <http://www.pel-brest.net> rubriques Documentation > Dossiers : site du PEL de la ville de Brest, où télécharger la synthèse du rapport de recherche du chantier « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » mené à Brest : *Associer les parents aux questions éducatives : une question politique*.

Atelier 1 – Familles éloignées : comment leur rendre l'école et les espaces éducatifs accessibles ?

Bibliographie des travaux de **Pierre Périer** sur le site de l'association Approches Cultures & Territoires, <http://www.approches.fr> rubriques Accès aux ressources > Personnes > Relations familles-école :

- « La mémoire des familles populaires. Effets biographiques des perspectives et souvenirs de vacances », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 115, février 2003, p. 205-227.
- « Adolescence populaires et socialisation scolaire : les épreuves relationnelles et identitaires du rapport pédagogique », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 33/2, 2004, p. 227-248.

- *École et familles populaires : sociologie d'un différend*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- *Quel différend entre les familles populaires et l'école ?*, compte rendu d'intervention, formation des ERE d'Île-de-France, 17 janvier 2008.
- XYZep, *École et familles populaires*, n° 26, mars 2007.
- « Familles », dans Jean-Michel Barreau (dir.), *Dictionnaire des inégalités scolaires en France*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2007.
- « Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat école/familles en question », dans Gérard Toupiol (dir.), *Tisser des liens pour apprendre*, Paris, Retz, 2007.
- *L'Ordre scolaire négocié : parents, élèves, professeurs dans les contextes difficiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- *Refonder l'alliance entre les familles populaires et l'école*, conférence, IA59, 19 janvier 2011, Lille.

ANALYSE DES SAVOIRS, DES PRATIQUES ET DES POUVOIRS

- Félix, Régis et Galvani, Pascal (dir.), *Tous peuvent réussir : partir des élèves dont on n'attend rien*, Lyon, Chronique sociale, 2013.
- Ferrand, Claude (dir.), *Le Croisement des pouvoirs : croiser les savoirs en formation, recherche, action*, Paris, Quart Monde, 2008.
- Groupe de recherche action-formation Quart Monde partenaire, *Le Croisement des pratiques : quand le quart-monde et les professionnels se forment ensemble*, Paris, Quart Monde, 2002.

AUTRES

- Ben Jelloun, Tahar « Le terrorisme expliqué aux enfants », *Le Monde*, 27 novembre 2015, http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/27/le-terrorisme-explique-aux-enfants_4818625_3232.html
- Fotinos, Georges, *L'état des relations école-parents : entre méfiance, défiance et bienveillance*, <http://www.meirieu.com/ECHANGES/RelationsParentsEcole.pdf>. Cette étude a été conçue en coopération avec une équipe d'universitaires de Lyon-I.
- *Informations sociales, Nouvelles figures de la parentalité*, n° 149, mai 2008.
- Jésus, Frédéric, *Coéduquer : pour un développement social durable*, Paris, Dunod, 2004.
- Maurin, Éric, *Le Ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

- Ott, Laurent, *Travailler avec les familles : parents-professionnels, un nouveau partage de la relation éducative*, Toulouse, Érés, 2003.

Atelier 2 – Conseils d'école : comment accompagner les parents délégués ?

- Dubet, François (dir.), *Écoles, familles : le malentendu*, Paris, Textuel, 1996.

■ Sur Internet

- Dalsheimer-Van Der Tol, Nadine et Murat, Fabrice, « Les parents et l'école en France et en Europe », *Éducation et formation, Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité*, n° 80, décembre 2011, <http://www.education.gouv.fr> rubriques Le système éducatif > Le pilotage du système éducatif > Les publications.
- Duchêne, Marie-Annick, *Les conseils d'école : pour une relation de confiance dans un cadre rénové*, rapport d'information n° 553, juin 2015, <http://www.senat.fr> rubriques Travaux parlementaires > Rapports et documents de travail > Rapports d'information.

Atelier 3 – Politiques éducatives locales : quelle place pour les parents dans leur construction et leur mise en œuvre ?

- Jésus, Frédéric, *La Participation des parents, des enfants et des jeunes aux PEdT : arguments et méthodes*, DEI France, 2013.
- *Diversité*, hors-série n° 16, *Écoles, territoires & partenariats*, novembre 2015.

■ Sur Internet

- *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements scolaires*, à télécharger sur le portail Éduscol, <http://eduscol.education.fr>, rubriques Vie des écoles et des établissements > Coéducation > Parents d'élèves > Espaces parents > Guide méthodologique pour les espaces parents.

- Circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la collaboration entre les parents et l'école dans les territoires (BO n° 38, 17 oct. 2013), à consulter à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338
- « Comment aider les parents à aider leurs enfants ? », 13 novembre 2016, émission à écouter sur le site de France Culture, <https://www.franceculture.fr/emissions/rue-des-ecoles/comment-aider-les-parents-aider-leurs-enfants>
- Corre, Valérie, *Rapport d'information n° 2117 sur les relations entre l'école et les parents*, 9 juillet 2014, à consulter à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2117.asp>
- *Dialogue, Familles-école-quartier : pour une dynamique éducative*, n° 146, octobre 2012, http://www.gfen.asso.fr/fr/dialogue_n_146
- Forum « Comment aider nos enfants à réussir ? L'affaire de tous », animé par Louise Tourret, 5 novembre 2016, <https://www.reseau-canope.fr/comment-aider-nos-enfants-a-reussir-laffaire-de-tous/retour-sur-le-forum.html>
- « La réussite éducative : une priorité » du site de la ville de Nantes, [http://www.nantes.fr/rubriques Ville de Nantes > Enfance > Éducation > La réussite éducative](http://www.nantes.fr/rubriques/Ville%20de%20Nantes%20>%20Enfance%20>%20Éducation%20>%20La%20réussite%20éducative).

Atelier 4 – Enfants porteurs de handicap : accompagner le parcours des parents dans les différents lieux éducatifs

- « Bien choisir les jouets pour un enfant porteur de handicap », 24 novembre 2016, <http://www.bloghoptoys.fr/cest-bon-jouet>
- Le Défenseur des droits, *Temps de vie scolaire et périscolaire des enfants en situations de handicap : principaux enseignements*, rapport, février 2014, https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/handicap_et_periscolaire_-_presentation_des_resultats.pdf
- « Le défi de l'égalité dans les loisirs : l'exemple landais », 2014, <https://www.youtube.com/watch?v=FmIV9X3Jgfk>
- « Enfance et handicap : témoignages de parents », 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=jvu6G1jawl4>
- « Enfant handicapé : quel accueil à l'école ? », *Allô docteurs*, France 5, 2015, <https://www.youtube.com/watch?v=7vPfrXePE7A>
- Hoptoys, « le site des solutions pour enfants exceptionnels », <http://www.hoptoys.fr>

- Philibert, Frédéric, *Mon petit frère de la lune*, film d'animation sur le témoignage d'une sœur sur son petit frère porteur de handicap, 2013, <https://youtu.be/GfGbfLuBQAY>
- Robinson, Ken (auteur controversé sur les questions de l'éducation et des arts, conférencier), « Du paradigme de l'éducation », 2011, <https://www.youtube.com/watch?v=e1LRrVYb8IE>

Atelier 5 – Mixité sociale à l'école : comment les parents peuvent-ils s'emparer de cette question ?

- Ben Ayed, Choukri, *La Mixité sociale à l'école : tensions, enjeux, perspectives*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Courtioux, Pierre, *Dix ans de mixité sociale au collège : le public fait-il vraiment mieux que le privé ?*, Paris, Edhec, 2016.
- Dubet, François, *La Préférence pour l'inégalité : comprendre la crise des solidarités*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.
- Félouzis, Georges, *Les Inégalités scolaires*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- Heurdière, Lydie et Prost, Antoine, *Les Politiques de l'éducation en France*, La Documentation française, 2014.
- Son, Thierry Li, *Quelle finalité pour quelle école ?*, France Stratégie, septembre 2016, http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_quelle_finalite_pour_quelle_ecole_21092016_final_0.pdf

■ Sur Internet

- *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et Dom (données 2011)*, à consulter sur le site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-academique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.html>
- Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Mixités sociales et scolaires à l'école : agir, impliquer, informer*, juin 2015, [http://www.cnesco.fr/rubriques/Publications > Mixités à l'école > Synthèse et préconisations > Préconisations du Cnesco.](http://www.cnesco.fr/rubriques/Publications%20Mixités%20à%20l'école%20Synthèse%20et%20préconisations%20Préconisations%20du%20Cnesco)

Ateliers 6 et 12 – Vivre ensemble : comment continuer malgré les actes terroristes, l'exigence sécuritaire ? Quels impacts sur la relation aux familles ? Sur les enfants ?

■ Les textes de référence de l'Éducation nationale

- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (*BOEN* n° 44, 26 nov. 2015) abrogeant la circulaire de 2002.
- Circulaire n° 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 (*BOEN* n° 44, 26 nov. 2015).
- Instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires (*BOEN* n° 48, 24 déc. 2015).
- Instruction interministérielle du 29 juillet 2016 relative à la sécurité des écoles et des établissements scolaires à la rentrée 2016.

■ Sur Internet

- Battaglia, Mattea, « Sécurité dans les écoles : comment mener des exercices anti-attentats sans paniquer les enfants », *Le Monde*, 24 août 2016, http://www.lemonde.fr/education/article/2016/08/24/exercice-attentat-intrusion-mode-d-emploi_4987221_1473685.html
- Chirouter, Edwige, blog Dans la tête des enfants, <http://www.philomag.com/blogs/dans-la-tete-des-enfants>
- <https://www.parolesdepsy.com/attentats-de-paris-les-enfants-sont-touchees-dans-leur-croyance-au-monde-des-adultes/>
- « Parler des attentats avec la presse jeunesse », 19 juillet 2016, <http://www.education.gouv.fr/cid95457/parler-des-attentats-la-presse-jeunesse-se-mobilise.html>
- « L'après attentats : des ressources pour parler avec les enfants », 15 novembre 2015, <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter>

- « Liberté de conscience, liberté d'expression : outils pédagogiques pour réfléchir et débattre avec les élèves », 17 janvier 2015, <http://eduscol.education.fr/cid85297/liberte-de-conscience-liberte-d-expression-outils-pedagogiques-pour-reflechir-avec-les-eleves.html>
- Boudes, Richard, « Attentat à Nice : Marcel Rufo explique comment parler aux enfants », *Midi Libre*, 17 juillet 2016, <http://www.midilibre.fr/2016/07/17/pas-d-images-des-mots,1367166.php>

Pour en savoir plus sur les conséquences psychotraumatiques, voir les sites de l'association Mémoire traumatique et victimologie avec de nombreux articles, documents, fiches, ressources et vidéos de formation à consulter et télécharger :

- <http://stopaudeni.com>
- <http://www.memoiretraumatique.org>

Une fiche conseil pour les proches et l'entourage d'une victime : http://www.memoiretraumatique.org/assets/files/Documents-pdf/Fiche_a_destination_de_l_entourage_des_victimes2.pdf

■ Les brochures

Ministère de l'Intérieur, *PPMS, la chaîne du secours en cas d'urgence*

■ Les guides

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- *Sécurité des écoles : le guide des parents d'élèves*
- *Sécurité des écoles : le guide des directeurs d'école*
- *Sécurité des écoles : annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes*
- *Sécurité des collèges et des lycées : le guide des parents d'élèves*
- *Sécurité des collèges et des lycées : le guide des chefs d'établissement*
- Sécurité dans les établissements scolaires : les bons réflexes à avoir
- Édulcore : la mallette des parents

Le ministère rappelle les bons réflexes à avoir à titre de prévention et de sécurisation dans et à proximité des établissements scolaires. Ils sont affichés dans toutes les écoles et établissements de France.

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, *Vigilance attentat : les bons réflexes, guide à destination des chefs d'établissements, des inspecteurs de l'Éducation nationale et des directeurs d'école*,

■ Émissions journalistiques

- « L'école face aux attentats », *Rue des écoles*, France Culture, 15 novembre 2015
- « Parents : plaidez non coupables », *Grand bien vous fasse*, France Inter, 30 novembre 2016

■ Bibliographie

- David-Weill, Cécile, *Parents sous influence : est-on condamné à reproduire l'éducation de ses parents ?*, Paris, Odile Jacob, 2016.
- La mallette des parents, <http://mallettedesparents.onisep.fr>
- Neyrand, Gérard (dir.), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? : politiques sécuritaires et enfance*, Paris, La Découverte, 2006.
- Sotto, Alain et Oberto, Varinia, *Le Beau Métier de parents*, Paris, Hugo Doc, 2016.

POUR LES ENFANTS

■ Presse

- Livret spécial attentats, *Astrapi*, n° 831, 15 janvier 2015.
- Édition spéciale attentats, *Arte journal junior*, 22 novembre 2015.
- « Dossier spécial après les attentats de Paris », *1jour 1actu*, 18 novembre 2015.
- *Les attentats à Paris*, *Le P'tit Libé*, n° 3, novembre 2015.

■ Livres

Conseils de lecture pour enfants par le D^r Anne Mahé-Guibert, pédiatre :

- <http://www.mpedia.fr>
- <http://www.ricochet-jeunes.org>
- <http://www.ecoledesloisirs.fr>

Atelier 7 – Les représentants des parents d’élèves dans les quartiers populaires : un engagement transformateur ?

- ATD Quart Monde et Percq, Pascal, *Quelle école pour quelle société ? : réussir l’école avec les familles en précarité*, Lyon, Éditions Quart Monde-Chronique sociale, 2012.
- Ben Ayed, Choukri, *Le Nouvel Ordre éducatif local : mixité, disparités, luttes locales*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

Atelier 10 – Écoles alternatives et écoles à l’étranger : la place des parents

■ Sur Internet

- Centre international d’études pédagogiques (CIEP), références bibliographiques autour du thème « Les parents et l’école », <http://www.ciep.fr/bibliographies-reference/les-parents-lecole>
- Eurydice (réseau européen d’information sur l’éducation), *La Place des parents dans les systèmes éducatifs de l’Union européenne*, Bruxelles, Unité européenne d’Eurydice, 1997. Cet ouvrage décrit, pays par pays, les modes de participation des parents dans les systèmes éducatifs des pays de l’Union européenne ainsi qu’en Islande, au Liechtenstein et en Norvège. Il complète le document précédemment publié par Eurydice sous le titre *Les conseils consultatifs et les autres formes de participation sociale dans les systèmes éducatifs de l’UE* (1996), www.data.unibg.it/dati/bacheca/1082/50101.pdf
- Groupe français d’éducation nouvelle (GFEN), <http://www.gfen.asso.fr>
- Inspection générale de l’Éducation nationale, Inspection générale de l’administration de l’Éducation nationale et de la recherche, *La Place et le rôle des parents dans l’école*, rapport n° 2006-057 au ministre de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 2006, http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/rapport_igen_igaenr_la_place_et_le_role_des_parents_dans_l_ecole_octobre_2006.pdf

- Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique, *La communication entre l'école et les parents qui ne parlent pas français*, mai 2012, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/1712-parents-parlant-pas-francais.pdf>

Atelier 11 – Participation des parents et participation citoyenne : comment cheminer de l'un à l'autre ?

SUR LES CONSEILS CITOYENS

- Commissariat à l'égalité des territoires, *Conseils citoyens : les réponses à vos questions*, avril 2016, p. 6, à télécharger sur le site <http://www.conseils-citoyens.fr> rubriques Ressources > Boîte à outils > Les conseils citoyens – Foire aux questions.
- Ministère chargé de la Ville, *Conseils citoyens : cadre de référence*, 2014, à télécharger sur le site Politique de la ville du ministère de la Cohésion des territoires, <http://www.ville.gouv.fr> rubriques Les dossiers > Participation des habitants > Conseils citoyens : boîte à outils > Textes

Table ronde

Association Collporterre, <http://www.collporterre.org>

Et pour finir

- Bailly, Daniel, *Déculpabilisons les parents : pour en finir avec les normes éducatives*, Paris, Odile Jacob, 2013.
- *Les Parents et l'école, trente ans de réflexion*, Cahiers pédagogiques, hors-série numérique n° 41, novembre 2015.
- Chemouny, Benjamin, *Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves*, Paris, Retz, 2014.
- Hurtig-Delattre, Catherine, *La Coéducation à l'école, c'est possible !*, Lyon, Chronique sociale, 2016.

